



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

# LES FINANCES DES COMMUNES DE PLUS DE 10.000 HABITANTS EN 2007

Collection  
Statistiques et finances locales

Direction Générale des Collectivités Locales

## Avertissement

Cette publication des « Finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2007 » poursuit les changements amorcés dans les publications sur les finances des communes de 2005 et 2006.

Les recensements complémentaires au recensement général de la population de 1999 sont pris en compte pour déterminer les communes dont la population totale atteint ou dépasse 10 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ainsi 3 communes métropolitaines se sont ajoutées aux 941 communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris) sur lesquelles portaient la brochure précédente. Par contre, l'ancienne commune Saint-Martin qui est devenue une collectivité territoriale d'outre-mer le 15 juillet 2007 par l'entrée en vigueur de la loi organique n°2007-223 du 21/02/2007, a été exclue du champ d'étude.

En règle générale, les évolutions par rapport à 2006 sont présentées en euros courants. Des calculs à champ constant (c'est-à-dire sur les 893 communes métropolitaines présentes en 2006 et 2007) neutralisent la modification de périmètre. Pour établir l'évolution en euros constants, les montants 2007 sont déflatés par l'indice de prix du PIB tel qu'il est connu en mai 2009.

Pour l'analyse de l'influence de l'intercommunalité, les évolutions ont été calculées sur les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants présentes en 2006 et 2007 dans la composition communale des groupements au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Comme dans les éditions précédentes, l'analyse traite séparément les communes métropolitaines (hors Paris) de plus de 10 000 habitants et les communes des quatre départements d'outre-mer en raison de leurs spécificités.

**En complément, pour avoir une vision plus large sur les finances du secteur communal, c'est-à-dire les communes et les groupements de communes à fiscalité propre, les publications « les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2007 » et « les finances des groupements de communes en 2007 » sont également en ligne.**

*Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2007  
a été élaboré au département des études et des statistiques locales  
de la Direction générale des collectivités locales  
par Christine SEVERAC-BASTIDE*

**Juillet 2009**

*Directeur de la publication : Edward JOSSA*

# Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2007

## Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Evolution globale en France métropolitaine</b>	<b>4</b>
<b>Evolution des budgets des communes</b>	<b>5</b>
<b>Analyse d'ensemble des communes métropolitaines (hors Paris)</b>	<b>6</b>
Poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement	7
Progression modérée des recettes de fonctionnement	9
Diminution du niveau de l'épargne	13
Progression soutenue de l'investissement direct	13
Croissance du recours à l'emprunt	14
Stabilité de l'endettement des communes	15
Le fonds de roulement : 19 jours de dépenses réelles au 31 décembre 2007	16
<b>Données financières par strate des communes métropolitaines (hors Paris)</b>	<b>17</b>
<b>Evolution des données budgétaires 2006-2007 par strate de population</b>	<b>19</b>
<b>Analyse d'ensemble des communes d'outre-mer</b>	<b>20</b>
<b>Influence de l'intercommunalité</b>	<b>21</b>
<b>Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole</b>	<b>26</b>
<b>Représentations régionales</b>	<b>26</b>
<b>Répartition par fonction des dépenses des communes</b>	<b>28</b>
<b>Annexes</b>	
1. Définitions et mode de calcul des concepts utilisés	29
2. Répartition des communes selon la taille ou la région	30
3. Les groupements de communes	33

## Avant-propos

Cet ouvrage présente une synthèse de l'analyse des comptes administratifs 2007 des communes de 10 000 habitants et plus. Il se veut un outil de travail à destination de toute personne s'intéressant à la situation financière d'une ou plusieurs communes. En regroupant de nombreuses données synthétiques, il doit faciliter la comparaison d'une ou plusieurs situations communales à une situation de référence judicieusement choisie.

La mise à disposition d'un grand nombre de ratios (dépenses par habitant, poids de l'annuité de la dette ...) a vocation à rendre cette matière a priori complexe des finances communales plus intelligible et abordable par le plus grand nombre. En effet ces ratios sont calculés pour de nombreux groupes de référence auxquels peuvent s'identifier les communes. La comparaison est d'autant plus riche d'enseignements qu'elle prend en compte les multiples facettes de l'équilibre financier d'une commune. Parmi les grands axes de lecture, on pourra ainsi distinguer :

- le **service rendu** par les communes mesuré par les niveaux et structures des dépenses réelles de fonctionnement,
- **l'effort d'équipement et son financement** mesuré par le niveau des dépenses d'investissement, d'équipement et la structure du financement,
- ou encore **la charge de la dette et la marge de manœuvre** appréhendée par le niveau de la dette, le poids de l'annuité de la dette sur le fonctionnement et le taux d'autonomie financière.

Ces dimensions sont bien sûr interdépendantes et peuvent être complétées par l'étude d'autres points comme les dépenses par fonction et par des statistiques concernant des éléments non financiers de la commune.

Les données mobilisées pour l'élaboration de cet ouvrage sont issues du recensement général de la population en 1999 et des recensements complémentaires le cas échéant (population totale au 01/01/2007), des comptes administratifs 2007 des communes et, pour la partie fonctionnement des communes de 10 000 à moins de 30 000 habitants uniquement, de l'exploitation des comptes de gestion fournis par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), et enfin des données fiscales également fournies par la DGFIP.

## Évolution globale en France métropolitaine

### Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2007

L'exercice 2007 se caractérise par une poursuite de la croissance des dépenses totales : + 3,9 % en euros courants, résultant de l'effet conjugué **de la croissance des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement : respectivement + 3,3 % et + 5,4 % par rapport à 2006.**

L'équipement brut augmente de façon soutenue + 6,7 %. Cette croissance est due en partie à l'influence du cycle électoral. Il convient aussi de tenir compte de la mise en application de normes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement, ainsi que de la hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics.

Le développement de l'intercommunalité urbaine se poursuit. Cependant le rythme de progression est moins soutenu du fait de la couverture du territoire déjà atteinte en 2006 (85 % des communes de plus de 10 000 habitants étaient déjà regroupées). En 2007, près de 9 communes de plus de 10 000 habitants sur 10 appartiennent à un groupement à fiscalité propre. La création des communautés d'agglomération et des communautés urbaines à taxe professionnelle unique (TPU) depuis 2000 a profondément modifié le paysage local : les budgets des communes appartenant à ces groupements se sont trouvés profondément modifiés tant en niveau qu'en structure. Le transfert de compétences des communes vers ces groupements s'accompagne parallèlement de transferts de charges et de ressources. Cependant, l'influence de l'intercommunalité sur les évolutions des dépenses des communes prises dans leur ensemble est moins marquée.

#### Poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 3,3 % sous l'effet de la croissance conjuguée des charges à caractère général et surtout des charges de personnel. Cependant cette progression est moins marquée pour les communes appartenant à une CC à TPU (+ 3,8 %). D'autre part, **les charges d'intérêts augmentent de 5,8 %** après avoir enregistré une hausse très marquée en 2006 (+ 9,1 %).

**Les charges de personnel**, qui représentent environ 40 % du budget total des communes, progressent de façon plus soutenue (+ 4,3 %) en 2007, principalement sous l'effet structurel du GVT (glissement vieillesse technicité). Rappelons qu'en 2006 elles avaient déjà connu une croissance prononcée due, entre autres, au point d'indice supplémentaire attribué aux fonctionnaires en novembre 2006.

#### Progression modérée des recettes de fonctionnement

**L'analyse des impôts directs** doit prendre en compte le développement de l'intercommunalité et plus particulièrement des groupements à TPU : ceux-ci perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une dotation de compensation et une dotation de solidarité.

Les impôts et taxes augmentent de 2,1 % en 2007. Pour l'ensemble des communes, le produit des 4 taxes directement perçu augmente de 2,1 % et ce, quel que soit le type du groupement sauf pour les communes appartenant à une CC à 4 taxes où il enregistre une diminution de 0,3 %. Comme les autres collectivités, les communes bénéficient de la croissance des bases d'imposition pour la sixième année consécutive.

Le poste des dotations et participations enregistre une croissance moins forte en 2007 (+ 1,6 % contre 2,1 % en 2006), due à la croissance moins forte de la DGF (+ 2,1 % contre + 2,3 % en 2006) et à la diminution des attributions de péréquation et de compensation (- 1,9 %).

#### Diminution du niveau de l'épargne

Les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement ce qui explique la baisse de l'épargne brute (- 3,7 %). Cependant le niveau d'épargne atteint est suffisant pour financer les remboursements de dette. Malgré la décroissance de ces derniers (- 2,6 %), l'épargne nette diminue elle aussi.

#### Progression soutenue de l'investissement direct en 2007

Bien que moins dynamique qu'en 2006, la croissance soutenue (+ 6,7 %) des dépenses d'équipement brut est influencée par le cycle électoral : 2007 est à une année des élections municipales de 2008. Les équipes en place accentuent leurs efforts en vue des élections. La croissance résulte aussi de la mise en application des normes européennes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement.

#### Stabilité de l'endettement des communes

La hausse soutenue de l'équipement brut s'accompagne d'une hausse du recours à l'emprunt. Comme le niveau atteint par les emprunts est supérieur à celui des remboursements de dette, l'encours de dette en fin d'exercice augmente légèrement (+ 1,6 %). Cependant, son poids relatif par rapport aux recettes de fonctionnement reste stable.

## Evolution des budgets des communes de plus de 10 000 habitants (France métropolitaine)

Montants en milliards d'euros	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 06-07		
								€ courants		
							(2)	(1)	(1)	(2)
Nombre de communes	871	871	871	871	885	893	896	(893)	(893)	(896)
<b>Dépenses réelles totales</b>	40,3	40,8	41,3	42,4	44,0	46,0	47,7	3,8%	1,2%	1,3%
<b>Dépenses réelles totales hors réaménagement de dette</b>	39,1	39,3	39,7	40,8	42,3	44,2	46,0	3,9%	1,4%	1,5%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors TR)</b>	28,8	29,5	29,6	29,7	30,5	31,6	32,6	3,3%	0,8%	0,9%
Frais de personnel	15,3	15,8	16,0	16,4	17,0	17,6	18,3	4,3%	1,7%	1,8%
Charges d'intérêts	1,6	1,4	1,3	1,1	1,0	1,1	1,2	5,8%	3,2%	3,3%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	33,2	34,0	34,5	35,3	36,1	37,5	38,3	2,2%	-0,3%	-0,2%
Dotation globale de fonctionnement versée **	5,9	6,1	6,1	7,5	7,7	7,8	8,0	2,1%	-0,4%	-0,3%
Produit des 4 taxes	13,4	12,8	12,8	13,0	13,3	13,8	14,1	2,1%	-0,3%	-0,3%
Produit des 4 taxes y c. reversements de TP du groupement	16,4	17,1	17,6	18,1	18,5	19,1	19,5	2,0%	-0,5%	-0,4%
Epargne de gestion	6,0	6,0	6,2	6,7	6,7	7,1	6,9	-2,2%	-4,6%	-4,4%
<b>Epargne brute</b>	4,4	4,5	5,0	5,6	5,6	5,9	5,7	-3,7%	-6,1%	-5,9%
Epargne nette	1,2	1,2	1,6	2,5	2,3	2,8	2,7	-5,0%	-7,3%	-7,0%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	11,5	11,3	11,7	12,8	13,6	14,4	15,1	4,8%	2,2%	2,4%
Dépenses réelles d'investissement hors réaménagement de dette	10,3	9,8	10,2	11,1	11,8	12,7	13,4	5,4%	2,8%	3,0%
Remboursements de dette	4,4	4,8	4,9	4,8	5,0	4,9	4,8	-1,5%	-3,9%	-3,8%
Remboursements de dette hors réaménagement de dette	3,2	3,3	3,3	3,1	3,3	3,1	3,1	-2,6%	-5,0%	-4,9%
Dépenses d'équipement brut	6,8	6,2	6,5	7,3	7,9	8,9	9,5	6,7%	4,1%	4,3%
<b>Emprunts réalisés</b>	4,4	4,4	4,4	4,8	5,1	5,2	5,5	5,5%	2,9%	3,0%
Emprunts réalisés hors réaménagement de dette	3,2	2,9	2,9	3,1	3,4	3,5	3,7	7,9%	5,2%	5,4%
<b>Encours de la dette</b>	29,3	29,0	28,5	28,6	28,7	29,3	29,8	1,6%	-0,8%	-0,7%
Annuité de la dette	6,0	6,2	6,1	6,0	6,1	6,0	6,0	0,0%	-2,4%	-2,4%
Annuité de la dette hors réaménagement de dette	4,8	4,7	4,6	4,3	4,3	4,3	4,3	-0,2%	-2,7%	-2,6%

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

\* montants déflatés par l'indice de prix du PIB (source : INSEE "Comptes nationaux annuels" mise à jour du 15/05/2009).

\*\* source : DGCL / Bureau des concours financiers de l'Etat

(1) évolutions calculées à champ constant (sur les 893 communes présentes en 2006 et 2007)

(2) montants et évolutions calculés sur le champ total (896 communes)

## Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Les résultats présentés concernent les 896 communes de France métropolitaine ayant une population totale supérieure ou égale à 10 000 habitants au recensement général de la population de mars 1999 (« population municipale et comptée à part ») y compris les recensements complémentaires le cas échéant pris en compte au 01/01/2007. La ville de Paris, du fait de ses particularités, a été exclue du champ de cette étude (à titre indicatif, les dépenses de la ville de Paris atteignent 6,0 milliards d'euros en 2007 soit 2 799 euros par habitant).

En 2007, les résultats financiers de ces communes ont été les suivants :

Recettes totales : 47,705 milliards d'euros

Dépenses totales : 47,741 milliards d'euros

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2001 :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Evolution des recettes totales :</b>							
en euros courants.....	- 0,1 %	+ 2,3 %	+ 1,4 %	+ 2,7 %	+ 2,3 %	+ 4,4 %	+ 3,8 %
en euros constants*.....	- 1,8 %	+ 0,0 %	- 0,1 %	+ 1,1 %	+ 0,3 %	+ 2,0 %	+ 1,3 %
<b>Evolution des dépenses totales :</b>							
en euros courants.....	+ 0,1 %	+ 1,2 %	+ 1,3 %	+ 2,8 %	+ 3,2 %	+ 4,1 %	+ 3,8 %
hors gestion active de dette (1)	(+ 0,5 %)	(+ 0,5 %)	(+ 1,1 %)	(+ 2,5 %)	(+ 3,3 %)	(+ 4,3 %)	(+ 3,9 %)
en euros constants*.....	- 1,6 %	- 1,1 %	- 0,2 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %	+ 1,7 %	+ 1,2 %
hors gestion active de dette(1)	(- 1,2 %)	(- 1,7 %)	(- 0,4 %)	(+ 0,9 %)	(+ 1,2 %)	(+ 1,9 %)	(+ 1,4 %)
Évolution du PIB en volume...	+2,1 %	+1,2 %	+0,8 %	+2,5 %	+1,9 %	+2,2 %	+2,3 %

\* taux déflatés par l'indice des prix du PIB

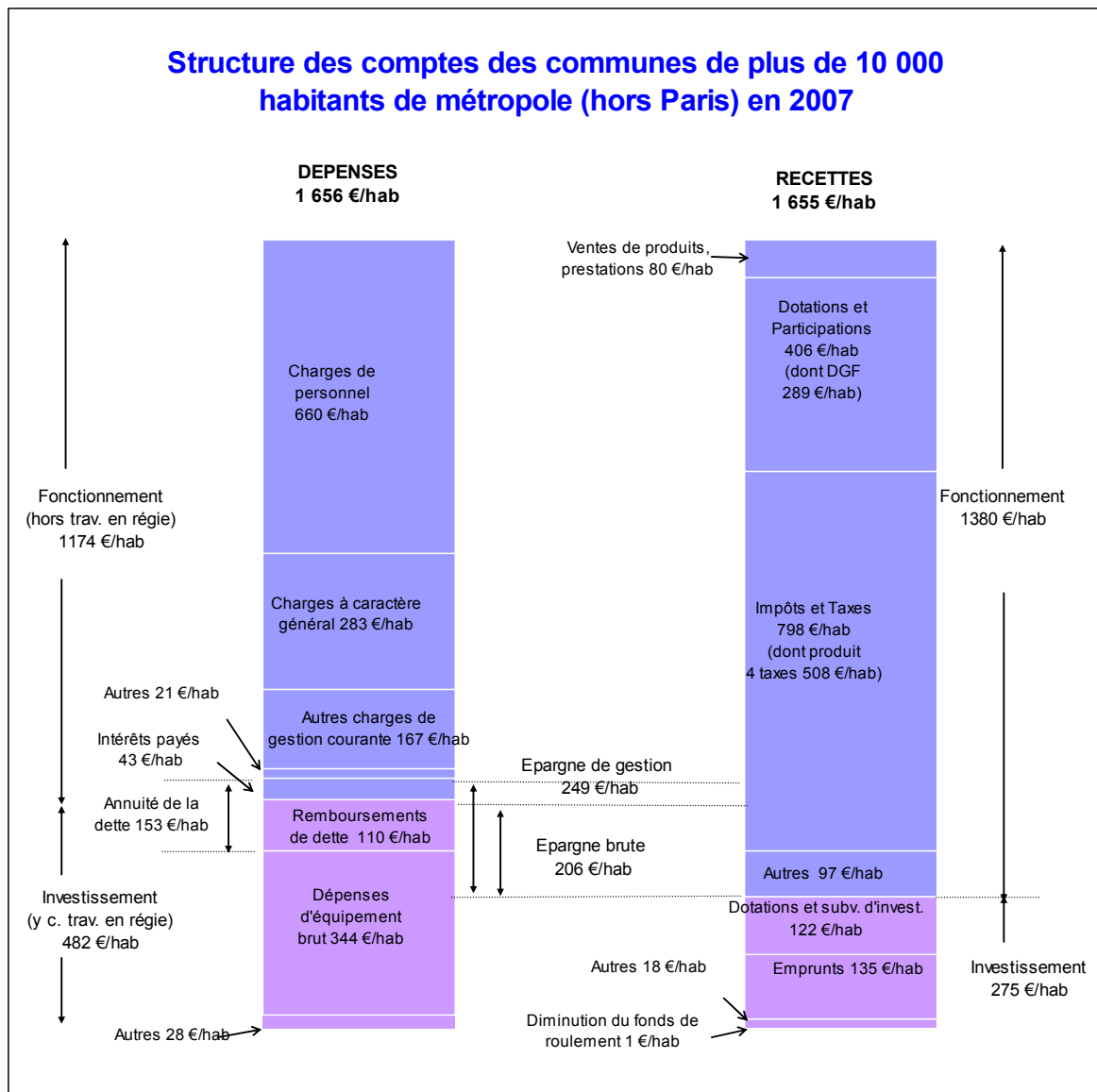
En 2007, les dépenses totales réalisées par les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants sont en hausse de 3,8 % par rapport à 2006. Si l'on exclut les mouvements financiers dus à la gestion active de la dette (1), **l'évolution s'établit à + 3,9 %**.

**Les mouvements liés aux opérations de gestion active (1) de la dette ont été exclus du reste de l'étude, car leur volume inégal suivant les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.**

Ce rythme de croissance, légèrement moins soutenu qu'en 2006, est imputable à l'augmentation des frais de personnel (+ 4,3 %) et à la croissance importante des dépenses d'investissement (+ 4,8 %). En effet, l'effort d'équipement brut progresse de façon conséquente (+ 6,7 %) en cette année préélectorale. Cette progression s'explique également par la mise en application des normes européennes (assainissement, collecte des déchets...).

L'influence de l'intercommunalité, qui s'accompagne de transferts de compétences et donc de dépenses et de recettes, est moins marquée sur les évolutions des budgets communaux pris dans leur ensemble en raison de la forte couverture du territoire déjà atteinte en 2006. Ainsi les dépenses courantes des communes enregistrent une croissance de même amplitude qu'en 2006. Cependant, au niveau individuel, les budgets des communes appartenant à des groupements à fiscalité propre, en particulier ceux à taxe professionnelle unique, se trouvent modifiés tant en niveau qu'en structure (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité).

(1) Sont compris sous les termes de « gestion active de dette » ou encore « réaménagement de la dette » :  
 -d'une part les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »  
 -d'autre part les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 : « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».



Les dépenses réelles totales des communes de plus de 10 000 habitants sont constituées pour près des trois quarts (71 %) par les dépenses réelles de fonctionnement.

## 1 – Poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, qui s'élèvent à 32,6 milliards d'euros, soit 1 174 euros par habitant, ont évolué depuis 2001 de la façon suivante :

### Evolution des dépenses de fonctionnement :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
en euros courants	+ 1,3 %	+ 2,3 %	+ 0,3 %	+ 1,5 %	+ 2,3 %	+ 3,3 %	<b>+ 3,3 %</b>
en euros constants *	- 0,4 %	+ 0,1 %	- 1,2 %	- 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,9 %	<b>+ 0,8 %</b>

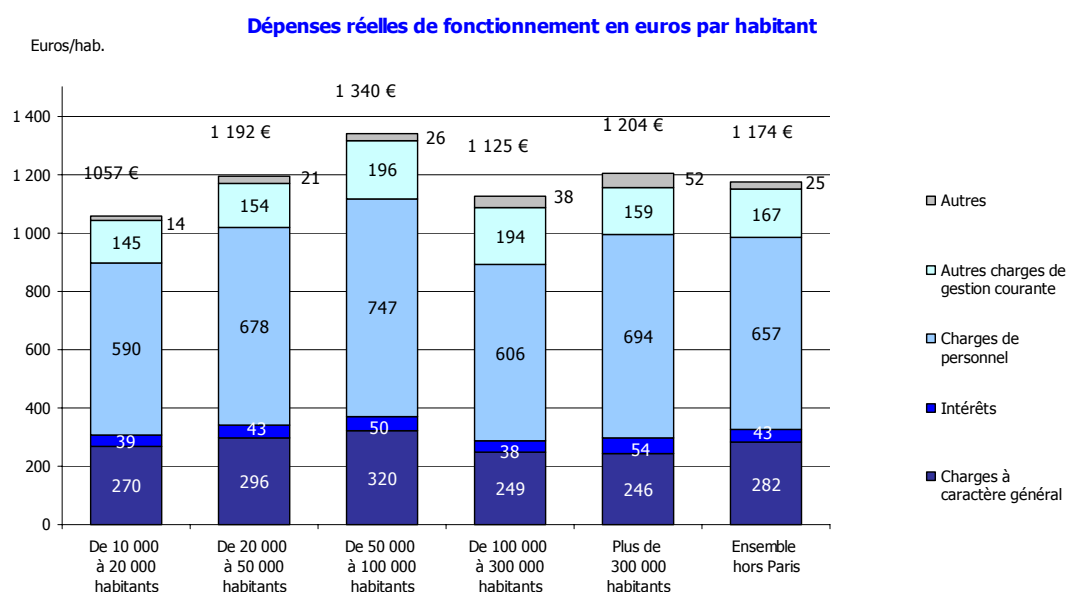
\*taux déflatés par l'indice des prix du PIB.



Les faibles évolutions enregistrées sur la période « 2001-2005 » s'expliquent par le développement de l'intercommunalité à TPU. En 2006 et 2007 la croissance est plus soutenue du fait de la couverture du territoire déjà atteinte par l'intercommunalité. Notons que sur la « période 2001-2005 », les dépenses de fonctionnement sont stables en euros constants, voire légèrement en baisse.

Cependant la croissance des dépenses de fonctionnement varie selon le type de groupement. Elle s'établit à 2,9 % pour les communes appartenant à une communauté de communes à TPU alors qu'elle est de + 1,6 % pour celles qui appartiennent à une communauté de communes à 4 taxes. Elle atteint + 4,1 % pour les communes n'appartenant à aucun groupement à fiscalité propre (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité).

Les dépenses de gestion hors travaux en régie qui regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, hors charges d'intérêts, atteignent 31,4 milliards d'euros en 2007, soit 1 131 euros par habitant.



Le niveau des dépenses de fonctionnement exprimé en euros par habitant varie selon la taille des communes. C'est pour les communes de 50 000 à moins de 100 000 habitants qu'il est le plus élevé. Le « décrochage » observé pour les communes de plus de 100 000 habitants est dû à la part prépondérante de l'intercommunalité à TPU : la dépense communale « proprement dite » est donc plus faible.

#### La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

**56,0 % de charges de personnel et frais assimilés** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste qui représente donc plus de la moitié des dépenses courantes atteint 18,3 milliards d'euros, soit 660 euros par habitant.

Les charges de personnel augmentent de 3,3 % par rapport à 2006. L'évolution s'établit à + 3,8 % pour les communes appartenant à une communauté de communes à TPU, à + 4,0 % pour celles appartenant à une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine à TPU et atteint + 5,5 % pour les communes n'appartenant à aucun groupement.

**24,0 % de charges à caractère général** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...). Elles représentent 283 euros par habitant en 2007.

. **14,2 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus (pour 8 euros par habitant), des contingents et participations obligatoires (pour 31 euros par habitant), et des subventions versées en fonctionnement (pour 122 euros par habitant). Ces charges atteignent 167 euros par habitant en 2007.

. **3,7 % d'intérêts payés**. Le niveau s'établit à 43 euros par habitant. Les charges d'intérêts ont fortement augmenté (+ 5,8 %) mais moins qu'en 2006 (+ 9,1%) après avoir diminué sur la période « 2001-2005 ». Cette inversion de tendance peut s'expliquer par des conditions moins favorables en matière d'emprunts dans un contexte général de hausse des taux.

*La nomenclature M14 rend obligatoire le rattachement des charges et des produits à l'exercice pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les postes étudiés dans la section de fonctionnement prennent donc en compte les dépenses et les recettes rattachées à l'exercice sauf en ce qui concerne les intérêts de la dette.  
Une procédure particulière s'applique aux intérêts : la procédure des "intérêts courus non échus" ICNE.  
Le montant des intérêts de dette **rattachés** à l'exercice s'élève à 42 euros par habitant peu différent de celui des intérêts payés (43 euros).*

## 2 – Progression modérée des recettes de fonctionnement

Pour financer leurs dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 38,3 milliards d'euros (1 380 euros par habitant). Elles augmentent de 2,2 % par rapport à 2006.

Cependant la situation varie fortement selon le type d'intercommunalité. Pour les communes appartenant à une CC à 4 taxes la croissance est de 0,8 % alors qu'elle est de 2,1 % pour celles qui appartiennent à une CC à TPU ; enfin, pour les commune « isolées » les recettes de fonctionnement augmentent de 2,7 %.

Depuis 2001, les recettes ont évolué de la façon suivante :

### Evolution des recettes de fonctionnement

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
en euros courants	+ 0,3 %	+ 2,5 %	+ 1,5 %	+ 2,1 %	+ 1,9 %	+ 3,5 %	+ 2,2 %
en euros constants*	- 1,1 %	+ 0,2 %	+ 0,0 %	+ 0,5 %	+ 0,2 %	+ 1,0 %	- 0,3 %

\* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

### Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. **29,4 % de dotations et participations**, essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 406 euros par habitant en 2007 contre 400 euros par habitant en 2006.

Rappelons que ce poste a été profondément réorganisé en 2004 avec la réforme des concours financiers de l'État. **En effet, la loi de finances pour 2004 organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État** en augmentant considérablement le périmètre et donc le volume de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales en y intégrant des compensations fiscales et des dotations.

La compensation de l'État au titre de la part salaires des bases de TP est ainsi incluse dans la DGF à partir de 2004.

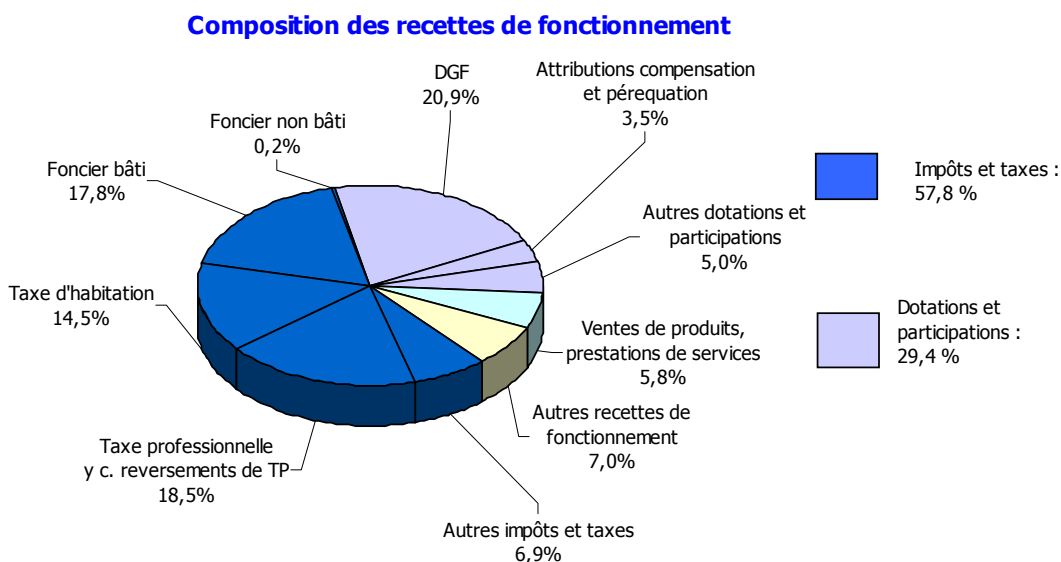
. **57,8 % d'impôts et taxes**. Ils comprennent le produit des 4 taxes directement perçu par les communes, les reversements de fiscalité des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics (enlèvement des ordures ménagères, 19 euros par habitant) et du domaine (droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité (14 euros par habitant), sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour, droits de mutation (41 euros par habitant)).

Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 798 euros par habitant en 2007 et sont constitués pour 63,7 % du produit des contributions directes et pour 24,3 % de fiscalité reversée par le groupement. **En moyenne, ce poste de recettes enregistre une augmentation de 2,1 %.**

*Depuis 2001, de nombreuses communes ont adhéré à des structures intercommunales, notamment à des groupements à taxe professionnelle unique. Ces derniers perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une attribution de compensation et une dotation de solidarité. En 2001, une subdivision particulière du compte impôts et taxes a été créée pour identifier clairement les recettes reçues au titre de ces dotations. Cependant, la comptabilisation de ces deux dotations n'a pas été effectuée de façon homogène par toutes les communes. Pour nos statistiques, la totalité de ces reversements est réintégrée dans les « impôts et taxes » pour les exercices 2001 à 2007.*

**. 5,8 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises.** Le niveau s'établit à 80 euros par habitant contre 77 euros par habitant en 2006. Ce poste comprend entre autres la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

**. 7,0 % d'autres recettes de fonctionnement.** Ce sont les autres produits de gestion courante (27 euros par habitant), les produits financiers (4 euros par habitant) et les produits exceptionnels (55 euros par habitant).



## a – Les dotations de l'État

**La dotation globale de fonctionnement (DGF)** s'établit à 8,0 milliards d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants, soit 289 euros par habitant. Elle augmente de 2,1 % en moyenne par rapport à 2006.

### Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation «part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie.

- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU), désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale », inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) vise essentiellement les communes de plus de 10 000 habitants : elle s'élève à 891 millions d'euros pour celles-ci soit 11 % de la DGF des communes de plus de 10 000 habitants.

**La dotation générale de décentralisation (DGD)** perçue par les communes de plus de 10 000 habitants au titre des transferts de compétence en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 93,7 millions d'euros en 2007.

**Le FSRIF** qui n'est pas une dotation de l'État, mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 175,0 millions d'euros en 2007.

*Le fonds de solidarité au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.*

## b – Les produits de fiscalité

**Le produit des quatre taxes directement perçu** par les communes s'élève à 14,1 milliards d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants, soit 508 euros par habitant en moyenne en 2007.

La croissance de 2,1 % du **produit des quatre taxes directement perçu** est parallèle à celle des recettes réelles de fonctionnement et peut s'expliquer par le ralentissement du développement de l'intercommunalité à taxe professionnelle unique. Rappelons que les groupements à TPU perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent aux communes membres une attribution de compensation et une dotation de solidarité.

*Les structures intercommunales à TPU se sont fortement développées sous l'impulsion de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Cette loi a encouragé la TPU et institué un nouveau type d'EPCI : la communauté d'agglomération. Ces nouveaux groupements, au nombre de 169 au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (164 au 1<sup>er</sup> janvier 2006) pratiquent le régime fiscal de la taxe professionnelle unique. D'autre part 11 communautés urbaines ont opté pour le régime de la TPU (dont 10 en 2002). (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité et annexe sur les groupements de communes).*

**La fiscalité reversée par les groupements à TPU vers les communes membres** s'élève à 194 euros par habitant en moyenne en 2007 (contre 191 euros par habitant en 2006).

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu **et fiscalité reversée** représentent 703 euros par habitant et augmentent de 2,0 % par rapport à 2006.

La croissance des bases explique l'essentiel de la croissance totale du produit. Comme les autres collectivités, les communes bénéficient pour la sixième année consécutive de la croissance soutenue des bases d'imposition.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe communale devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. Il convient d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 770 euros par habitant en 2007 et enregistre une augmentation de 2,8 %.

**Fiscalité directe des communes de plus de 10 000 habitants et de leurs groupements en 2007**

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
taxe d'habitation	+ 3,5 %	+ 3,3 %	+ 0,2 %
taxe professionnelle	+ 2,2 %	+ 2,1%	+ 0,2 %

Sources : DGCL, DGFIP états 1259

**Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.****La richesse fiscale**

**La richesse fiscale** d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal, celle de **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2007 pour la répartition de la DGF 2008 s'élève à 1 018 euros par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants ; il n'atteint que 946 euros pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et représente 1 141 euros pour celles de 50 000 à moins de 100 000 habitants.

*Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de plus de 10 000 habitants s'élève à 811 euros par habitant ; il n'atteint que 767 euros pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et représente 928 euros pour celles de 50 000 à 100 000 habitants.*

*Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits : Bases d'imposition communales 2007 x taux moyen national 2007*

*Les taux moyens nationaux 2007 sont :*

*- foncier bâti : 18,49 %  
- foncier non bâti : 44,51 %  
- taxe d'habitation : 14,44 %  
- taxe professionnelle : 15,76 %*

*Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal ( communes+groupements) calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.*

*Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2007 est celui utilisé pour les dotations 2008.*

*À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.*

**La pression fiscale : deux approches**

**1 - La pression fiscale globale** peut être appréciée à partir du ratio :

produit des quatre taxes x 100 / potentiel fiscal \*

appelé « coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

**\* le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF est calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP.**

**Depuis 2000, ce ratio est calculé en excluant les communes appartenant à un groupement à TPU**, ces communes n'ayant plus de pouvoir sur la fixation du taux de taxe professionnelle. Il s'établit à 87,5 % en moyenne pour les communes de plus de 10 000 habitants n'appartenant pas à un groupement à TPU.

**- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières** pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 103,7 % en moyenne pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants en 2007.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la « DGF » qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

*L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de plus de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).*

**- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale "élargi" égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal\* communal.** Il s'élève à 109,5 % en 2007.

**2 - L'analyse des taux d'imposition** permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de plus de 10 000 habitants s'établissent, de 2001 à 2007 de la façon suivante :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taxe d'habitation	15,2%	15,9%	16,4%	16,7%	16,8%	16,9%	16,9%
Taxe professionnelle	14,2%	13,9%	14,7%	15,1%	15,3%	15,4%	15,5%
Taxe foncier bâti	18,8%	19,6%	20,2%	20,5%	20,7%	20,8%	20,9%

Sources : DGCL, DGFIP états 1259

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 14,8 % pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants à 19,6 % pour celles de 100 000 à 300 000 habitants ; il atteint 21,1 % pour les 4 plus grandes communes (hors Paris).

### 3 – Diminution du niveau de l'épargne

La description des opérations de fonctionnement permet l'analyse de la marge de manœuvre dont disposent les communes pour financer leur charge de dette :

	2007 milliards d'euros	01/00	02/01	03/02	04/03 (a)	05/04 (b)	06/05 (b)	07/06 (b)
Dépenses de gestion hors travaux en régie * (1)	<b>31,4</b>	+ 1,2 %	+ 2,9 %	+ 0,9%	+ 2,1%	+ 2,7%	+ 3,1%	<b>+ 3,2%</b>
dont frais de personnel	<b>18,3</b>	+ 3,0 %	+ 3,3 %	+ 1,4%	+ 2,4%	+ 2,9%	+ 3,3%	<b>+ 4,3%</b>
Recettes réelles de fonctionnement (2)	<b>38,3</b>	+ 0,3 %	+ 2,5 %	+ 1,5%	+ 2,1%	+ 1,9%	+ 3,5%	<b>+ 2,2%</b>
<b>Épargne de gestion (3) = (2) - (1)</b>	<b>7,1</b>	- 3,7 %	+ 0,3 %	+ 4,4%	+ 2,2%	- 1,3%	+ 5,6%	<b>- 2,2%</b>
Intérêts (4)	<b>1,2</b>	+ 3,9 %	- 8,4 %	- 11,8%	- 11,7%	- 8,0%	+ 9,1%	<b>+ 5,8%</b>
<b>Épargne brute (5) = (3) - (4)</b>	<b>5,7</b>	- 6,2 %	+ 3,4 %	+ 9,5%	+ 5,4%	- 0,0%	+ 5,1%	<b>- 3,7%</b>
Remboursements de dette ** (6)	<b>3,1</b>	+ 1,7 %	+ 3,1%	+ 0,5%	- 5,4%	+ 4,0%	- 4,9%	<b>- 2,6%</b>
<b>Épargne nette (7) = (5) - (6)</b>	<b>2,7</b>	- 23,2 %	+ 4,3 %	+ 33,7%	+ 28,5%	- 5,1%	+ 18,9%	<b>- 5,0%</b>

\* dépenses de gestion = dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, hors charges d'intérêts.

\*\* est déduite des remboursements de dette la gestion active de la dette, les autres remboursements anticipés doivent être financés par des recettes courantes.

(a) les croissances 2004 sont calculées en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir des croissances comparables à celles des exercices précédents

(b) croissances à champ constant (sur 871 communes pour 05/04, 885 communes pour 06/05 et 893 pour 07/06)

Contrairement à 2006, on assiste à une baisse de l'autofinancement. L'épargne de gestion diminue en raison d'une croissance plus forte des dépenses de gestion que des recettes réelles de fonctionnement (+ 3,2 % contre + 2,2 %).

**L'épargne brute, malgré sa diminution, s'établit à un niveau toujours élevé (5,7 milliards d'euros) et finance les remboursements de dette hors gestion active de la dette.**

Le taux d'épargne diminue par rapport à 2006 et s'établit à :

	2001	2002	2003	(a)		2005	2006	2007
<b>Taux d'épargne brute (1)</b>	13,2%	13,3%	14,4%	14,9%	15,9%	15,6%	15,8%	<b>14,9%</b>

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à ceux des exercices précédents

et varie selon la population de la façon suivante :

	10 000/ 20 000 hab.	20 000/ 50 000 hab.	50 000/ 100 000 hab.	100 000/ 300 000 hab.	Plus de 300 000 hab.	<b>Ensemble plus de 10 000 hab.</b>
<b>Taux d'épargne brute (1)</b>	15,8 %	13,9 %	14,1%	15,1 %	18,1 %	<b>14,9 %</b>
<b>Taux d'épargne nette (2)</b>	7,8 %	5,9 %	6,2 %	7,1 %	9,9 %	<b>7,0 %</b>

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

#### 4 – Progression soutenue de l'investissement direct

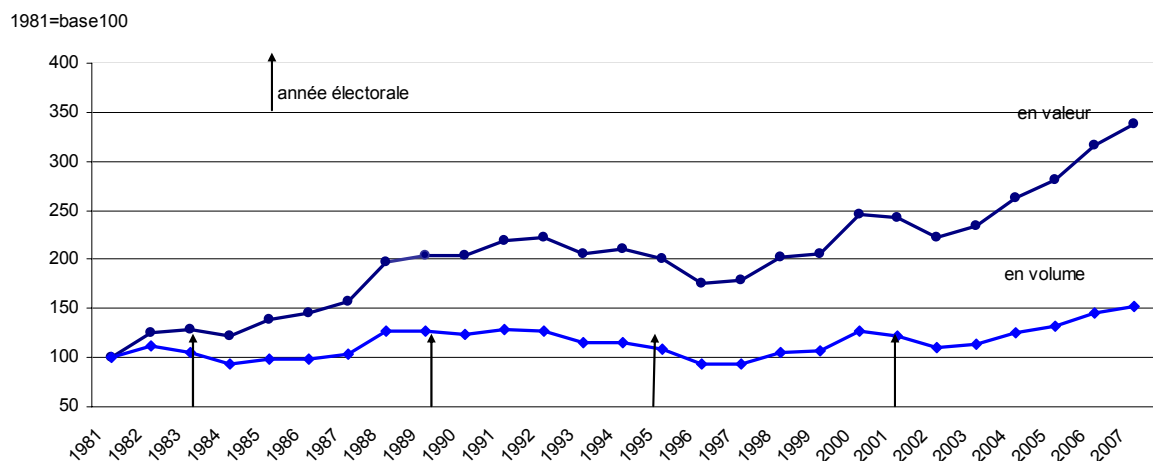
Les dépenses réelles d'investissement, y compris les travaux en régie, s'élèvent à 13,4 milliards d'euros en 2007, soit 482 euros par habitant, et présentent une augmentation de 5,4 % par rapport à 2006.

**Rappelons que les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette ont été exclus de l'étude, car leur volume toujours croissant et inégal suivant les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.**

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 3,1 milliards d'euros en 2007 soit 110 euros par habitant, diminuent de 2,6 % par rapport à 2006.

- **Les dépenses d'équipement brut**, ou investissements directs, s'élèvent à 9,5 milliards d'euros en 2007, soit 344 euros par habitant, et enregistrent ainsi une croissance de 6,7 %.

Le graphique suivant présente l'évolution, en valeur (euros courants) et en volume (euros constants), des dépenses d'équipement des villes de plus de 10 000 habitants sur longue période :



Les fortes progressions depuis 2003 après la chute en 2002 et la diminution en 2001, année électorale, illustre le retour au cycle électoral traditionnel, après la rupture, observée en 1994 pour la première fois depuis plusieurs décennies.

L'exercice 2000 présentait à nouveau une croissance spectaculaire quelle que soit la strate de communes étudiée. Cette forte accélération avait plusieurs facteurs explicatifs : le report des restes à réaliser 1999 sur l'exercice 2000 plus important qu'à l'accoutumée, les conséquences des dégâts considérables causés par la tempête de décembre 1999, enfin le cycle électoral.

Le retrait de l'équipement brut en 2001, classique en année électorale, s'expliquait également par le développement des groupements à fiscalité propre qui prennent en charge une partie des investissements réalisés antérieurement par le secteur communal.

La chute en 2002, observée en année post-électorale, touchait toutes les strates de population (sauf les 4 grandes communes) et ce, que les communes appartiennent ou non à un groupement.

**La forte progression de l'effort d'équipement constatée en 2007, et consécutive à celle de 2006, est influencée par le cycle électoral. Les équipes municipales accentuent leurs efforts d'investissement afin de boucler les chantiers mis en place en vue des élections de 2008. Elle est favorisée par le niveau élevé de l'épargne brute ainsi que par la mise en application des normes européennes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement. Elle est accentuée par l'effet de la hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics.**

## 5 – Croissance du recours à l'emprunt

**Les recettes d'investissement enregistrent une hausse de 12,9 %** et s'établissent à 7,6 milliards d'euros soit 275 euros par habitant. Cette augmentation résulte de la progression du recours à l'emprunt en 2007 de 7,8 % et de la croissance des subventions et participations reçues de 19,9 %.

Les recettes de la section d'investissement comportent principalement des subventions, des participations reçues et des emprunts.

**- Les subventions et participations reçues** s'élèvent à 3,381 milliards d'euros et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 1,850 milliard d'euros ;  
(qui comprennent entre autres le produit des amendes de police : 0,211 milliard d'euros)
- d'autre part, des dotations : 1,531 milliard d'euros, décomposées comme suit :
  - fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 0,997 milliard d'euros (+ 6,2 % par rapport à 2006) ;  
Cette augmentation est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2005 (le FCTVA est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant)
  - taxe locale d'équipement (TLE) : 0,161 milliard d'euros.

**Ce poste affiche une progression de 19,9 % en 2007**, résultat de la hausse simultanée des dotations et des subventions d'équipement reçues (respectivement + 33,7 % et + 10,8 %).

**- Les emprunts augmentent de 7,8 %** en 2007 après avoir progressé de 3,2 % en 2006. Le niveau s'établit à 135 euros par habitant.

## 6 – Stabilité de l'endettement des communes

**- L'encours de la dette communale s'élève à 29,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007, soit 1 072 euros par habitant.**

Le niveau atteint par le montant des emprunts (3,7 milliards d'euros) est légèrement supérieur à celui des remboursements de la dette (3,1 milliards d'euros) et le stock de la dette augmente en fin d'exercice 2007.

**- La charge de l'endettement** peut être mesurée par **l'annuité de la dette payée** (charges d'intérêt et remboursements de dette). L'annuité hors réaménagement de dette atteint 4,3 milliards d'euros soit 153 euros par habitant, en très légère diminution (- 0,2 %) par rapport à 2006.



Cette quasi-stabilité résulte des évolutions inverses des charges d'intérêts et des remboursements de la dette : alors que les intérêts augmentent de 5,8 %, les remboursements hors gestion active de la dette diminuent de 2,6 %.

Le taux moyen d'intérêt des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « charges d'intérêts / dette en capital ». Ce taux moyen d'intérêt apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux moyen d'intérêt	9,8%	9,9%	9,7%	8,7%	7,8%	7,8%	6,6%	6,0%	5,5%	5,2%	5,4%	5,0%	4,4%	3,9%	3,6%	3,9%	4,0%

Ce rapport qui était en diminution progressive depuis de nombreuses années, principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de dette qui en découlaient, est en légère augmentation pour la seconde fois. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint en 2005 et les conditions d'emprunt moins favorables.

Il faut tempérer ce constat sur la dette par le recours de plus en plus fréquent au crédit long terme renouvelable (CLTR), à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) et au prêt à capital et taux modulable (PCTM) dont il est toujours difficile de mesurer les conséquences.

En 2007, les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie s'élèvent à 1,881 milliard d'euros et sont remboursés dans l'année, ce qui représente 14,0 % des dépenses réelles d'investissement.

**- Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes** (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

- « La marge d'autofinancement courant », exprimée en %, qui rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes : un ratio supérieur à 100 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. **Le ratio moyen s'établit à 93,1 en 2007**. Les communes sont de plus en plus nombreuses à financer la charge de la dette par l'épargne : 85 communes sur 100 présentent une marge d'autofinancement inférieure à 100 en 2007 (contre 1 sur 2 en 1995).
- L'encours de la dette au 31 décembre représente 78 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2007.

L'évolution des ces deux ratios est la suivante :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>MAC</b>	95,7	95,6	94,4	93,0	93,5	<b>92,5</b>	<b>93,1</b>
<b>Dette au 31/12 / RRF</b>	88 %	85 %	83 %	81 %	79 %	<b>78 %</b>	<b>78 %</b>

**Les communes réduisent, depuis plusieurs années, le recours à « l'emprunt net », le poids relatif de la dette diminue. Depuis neuf exercices, elles financent leur charge de la dette par l'épargne de gestion.**

## 7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2007

Le fonds de roulement au 31 décembre 2007 s'élève à 2 461 millions d'euros, soit **19 jours de dépenses réelles**. Comme en 2006, le fonds de roulement enregistre une très légère diminution (- 1,4 %) au cours de l'exercice, due au fait que les dépenses ont été légèrement supérieures aux recettes en 2007. Cependant, ceci n'est pas le cas pour toutes les strates. Ainsi, les communes de 10 000 à 20 000 habitants voient leur fonds de roulement augmenter de 7,9 % entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.

Depuis les années 1990, la trésorerie s'établit à des niveaux faibles, jamais observés dans le passé, mais cette baisse du fonds de roulement sur longue période doit tenir compte de l'utilisation plus importante des lignes de trésorerie.

## Données financières par strate

### (Ensemble des 896 communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine hors Paris)

Montants en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
<b>Dépenses réelles totales (DRT)</b>	<b>1 555</b>	<b>1 703</b>	<b>1 984</b>	<b>1 653</b>	<b>1 847</b>	<b>1 719</b>
Gestion active de la dette	32	43	105	91	81	62
<b>Dépenses réelles totales* (DRThr)</b>	<b>1 523</b>	<b>1 660</b>	<b>1 880</b>	<b>1 562</b>	<b>1 766</b>	<b>1 656</b>
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 057	1 192	1 340	1 125	1 204	1 174
Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie	498	511	645	528	643	544
<b>Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie</b>	<b>466</b>	<b>469</b>	<b>540</b>	<b>437</b>	<b>562</b>	<b>482</b>
<b>Dépenses de gestion hors travaux en régie**(I)</b>	<b>1 018</b>	<b>1 148</b>	<b>1 290</b>	<b>1 087</b>	<b>1 150</b>	<b>1 131</b>
Charges à caractère général	272	298	321	250	246	283
Charges de personnel	593	680	749	608	695	660
Autres charges de gestion courante	145	155	197	195	159	167
Autres dépenses de gestion	15	21	26	38	52	26
(- travaux en régie)	(-7)	(-5)	(-4)	(-5)	(-1)	(-5)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (II) (RRF) (a)</b>	<b>1 255</b>	<b>1 384</b>	<b>1 560</b>	<b>1 325</b>	<b>1 470</b>	<b>1 380</b>
Impôts et taxes	736	792	904	769	839	798
dont produit des 4 taxes (a)	457	523	583	485	484	508
dont produit des 4 taxes (a) y. c. revers. de TP du groupement	648	705	780	684	728	703
Dotations et participations	358	422	468	383	393	406
dont DGF versée (a)	254	299	336	276	273	289
Ventes de produits, prestations de services	72	84	94	74	70	80
Autres recettes de fonctionnement	90	86	95	99	168	97
<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>						
<b>Épargne de gestion (III) = (II) - (I)</b>	<b>237</b>	<b>236</b>	<b>270</b>	<b>239</b>	<b>320</b>	<b>249</b>
Charges d'intérêts (IV)	39	43	50	38	54	43
<b>Épargne brute (V) = (III) - (IV)</b>	<b>198</b>	<b>193</b>	<b>220</b>	<b>201</b>	<b>266</b>	<b>206</b>
Remboursements de dette* (VI)	98	111	123	106	121	110
<b>Épargne nette = (V) - (VI)</b>	<b>100</b>	<b>82</b>	<b>97</b>	<b>95</b>	<b>145</b>	<b>96</b>
<b>Dépenses d'équipement brut (a)</b>	<b>355</b>	<b>339</b>	<b>384</b>	<b>301</b>	<b>328</b>	<b>344</b>
<b>Recettes réelles d'investissement* (RRIhr)</b>	<b>278</b>	<b>274</b>	<b>322</b>	<b>227</b>	<b>272</b>	<b>275</b>
Dotations et subventions d'investissement	143	123	124	105	81	122
Emprunts* (VII)	123	137	177	103	138	135
Autres recettes d'investissement	12	14	21	19	52	18
<b>Dette communale totale 31/12/2007 (a)</b>	<b>915</b>	<b>1 062</b>	<b>1 315</b>	<b>960</b>	<b>1 316</b>	<b>1 072</b>
Annuité de la dette*	137	154	173	144	175	153
Variation nette de l'endettement = (VII) - (VI)	25	26	54	-3	17	25

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

**(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT**

\* Hors gestion active de la dette

\*\* Dépenses réelles de fonctionnement desquelles on retranche le montant des travaux en régie (R72) et celui des intérêts.

**Données financières par strate****(Ensemble des 896 communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine hors Paris)**

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100.000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
<b>structure de fonctionnement</b>						
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) y c. trav. en régie (en €/hab.)</b>	<b>1064</b>	<b>1196</b>	<b>1344</b>	<b>1129</b>	<b>1205</b>	<b>1179</b>
Charges à caractère général / DRF	25,5%	24,9%	23,9%	22,1%	20,4%	24,0%
Charges de personnel / DRF (a)	55,8%	56,9%	55,8%	53,9%	57,7%	56,0%
Autres charges de gestion courante / DRF	13,7%	12,9%	14,6%	17,3%	13,2%	14,2%
Charges d'intérêts / DRF	3,6%	3,6%	3,7%	3,4%	4,5%	3,7%
Autres dépenses de fonctionnement / DRF	1,4%	1,7%	2,0%	3,4%	4,3%	2,2%
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (en €/hab.)</b>	<b>1 255</b>	<b>1 384</b>	<b>1 560</b>	<b>1 325</b>	<b>1 470</b>	<b>1 380</b>
Impôts et taxes / RRF	58,6%	57,2%	57,9%	58,0%	57,1%	57,8%
<i>produit 4 taxes (compte 7311)</i>	36,4%	37,8%	37,4%	36,6%	33,0%	36,8%
Dotations et participations / RRF	28,6%	30,5%	30,0%	28,9%	26,7%	29,4%
<i>DGF versée / RRF</i>	20,2%	21,6%	21,5%	20,8%	18,6%	20,9%
Ventes de produits, prestations de services / RRF	5,7%	6,1%	6,0%	5,6%	4,8%	5,8%
Autres recettes de fonctionnement / RRF	7,1%	6,2%	6,1%	7,5%	11,4%	7,0%
<b>Richesse et pression fiscale</b>						
<b>Produit communal des 4 taxes (art. 7311) (en €/hab.)</b>	<b>457</b>	<b>523</b>	<b>583</b>	<b>485</b>	<b>484</b>	<b>508</b>
Produit 4 taxes commune et groupement	648	705	780	684	728	703
Potentiel financier (/ pop DGF)	946	1 001	1 141	1 024	1 025	1 018
Potentiel fiscal (/ pop DGF) (b)	767	795	928	795	793	811
Taux d'imposition de la taxe professionnelle	14,93%	15,34%	16,74%	s.o.	s.o.	15,53%
Taux d'imposition de la taxe d'habitation	14,77%	16,71%	15,85%	19,62%	21,09%	16,89%
CMPF (produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrigé") (a) (b) (c)	90,1%	90,9%	83,9%	58,2%	0,0%	87,5%
CMPF élargi (prod. des 4 taxes com. et gpmt / pot. fiscal "corrigé") (a) (b)	108,8%	108,1%	103,9%	116,8%	117,6%	109,5%
Effort fiscal (prod des 3 taxes / pot. fisc. des 3 taxes) (a)	99,0%	104,1%	95,1%	117,3%	109,1%	103,7%
<b>Effort d'équipement et financement</b>						
<b>Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie* (en €/hab.)</b>	<b>466</b>	<b>469</b>	<b>540</b>	<b>437</b>	<b>562</b>	<b>482</b>
Remboursements de dette* / DRI	21,1%	23,6%	22,8%	24,3%	21,5%	22,8%
Taux d'équipement (équipement brut / RRF) (a)	28,3%	24,5%	24,6%	22,7%	22,3%	24,9%
Dépenses d'équipement brut / DRI	76,3%	72,4%	71,1%	68,9%	58,3%	71,3%
Épargne nette / équipement brut	28,1%	24,2%	25,3%	31,4%	44,3%	27,9%
Dotations et subventions d'investissement / équipement brut	40,2%	36,1%	32,4%	34,8%	24,8%	35,4%
Emprunts* / équipement brut	34,6%	40,4%	46,0%	34,2%	42,2%	39,2%
<b>Charges de la dette, marge de manœuvre et fonds de roulement</b>						
<b>Encours de dette au 31/12 (en € / hab.)</b>	<b>915</b>	<b>1 062</b>	<b>1 315</b>	<b>960</b>	<b>1 316</b>	<b>1 072</b>
Taux d'épargne (épargne brute / RRF)	15,8%	13,9%	14,1%	15,1%	18,1%	14,9%
Dette au 31/12 / RRF (a)	0,73	0,77	0,84	0,72	0,90	0,78
Annuité de la dette* / RRF	10,9%	11,1%	11,1%	10,9%	11,9%	11,1%
Marge d'autofinancement courant (MAC) (a)	92,0	94,1	93,8	92,9	90,1	93,1
Part du produit des 4 taxes dans les recettes réelles totales*	29,8%	31,6%	31,0%	31,3%	27,8%	30,7%
Taux d'intérêt moyen de la dette (intérêts / dette au 31/12)	4,2%	4,1%	3,8%	4,0%	4,1%	4,0%
Fonds de roulement au 01/01 / DRT* en jours	32	19	12	12	21	20

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

**(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT**

(b) à partir de 1999 "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal retenu pour les calculs des CMPF et CMPF élargi est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

\* Hors gestion active de la dette ;

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ; DRI : dépenses réelles d'investissement ; DRT : dépenses réelles totales ; MAC : DRF hors travaux en régie et remboursements\* de dette rapportées aux recettes réelles de fonctionnement.

## Evolution des données budgétaires 2006-2007 par strate de population (Communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine hors Paris)

Evolution en %	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	300 000	
calculées sur des valeurs en euros courants et sur les montants en € / hab.	à moins de 20 000 hab.	à moins de 50 000 hab.	à moins de 100 000 hab.	à moins de 300 000 hab.	habitants et plus	<b>Ensemble</b>
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>4,4</b>	<b>3,1</b>	<b>3,6</b>	<b>2,1</b>	<b>7,0</b>	<b>3,6</b>
Dépenses totales hors gestion active de dette	4,5	3,5	3,5	1,4	8,2	3,7
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3,3</b>	<b>2,7</b>	<b>2,9</b>	<b>3,4</b>	<b>4,9</b>	<b>3,1</b>
Dépenses de gestion	3,3	2,6	2,7	3,4	4,6	3,0
Charges à caractère général	1,9	0,8	1,2	3,3	3,0	1,7
Charges de personnel	4,4	4,1	4,2	3,6	4,3	4,1
Autres charges de gestion courante	2,6	1,8	0,7	1,8	3,0	1,8
Intérêts payés	2,4	5,8	6,9	4,3	13,2	5,6
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2,3</b>	<b>1,5</b>	<b>1,8</b>	<b>0,5</b>	<b>7,9</b>	<b>2,0</b>
Produits des services, du domaine et ventes diverses	5,6	4,2	3,4	4,2	0,5	4,1
Impôts et taxes	2,4	2,2	0,6	2,4	1,9	1,9
dont produit des 4 taxes	1,7	1,6	1,8	3,0	3,1	2,0
dont produit des 4 taxes y c. reversements du group. TPU	1,7	2,5	0,9	2,1	1,2	1,9
Dotations et participations	0,6	0,9	1,7	2,1	3,1	1,4
dont dotation globale de fonctionnement versée	1,6	1,7	2,5	2,3	1,6	2,0
dont attributions péréquation et compensation	-3,5	-2,8	-1,9	2,1	-4,4	-2,1
Autres produits de gestion courante	8,6	0,8	1,8	-1,4	3,5	2,3
Épargne de gestion	-1,7	-3,6	-2,5	-10,8	22,0	-2,4
Épargne brute	-2,4	-5,4	-4,4	-13,2	24,0	-3,9
Épargne nette	-3,8	-8,4	-5,8	-21,1	56,3	-5,1
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6,8</b>	<b>4,0</b>	<b>5,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>11,2</b>	<b>4,6</b>
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	7,6	5,8	5,1	-3,6	16,1	5,2
Remboursements de dette	-1,6	-5,8	0,7	4,7	-6,6	-1,6
Remboursements hors gestion active de dette	-0,7	-3,4	1,7	4,6	-3,0	-0,2
Dépenses d'équipement brut	10,8	9,0	6,7	-2,1	1,1	6,5
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>14,6</b>	<b>11,4</b>	<b>11,7</b>	<b>8,5</b>	<b>-4,6</b>	<b>10,3</b>
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	17,2	16,2	13,8	5,1	-1,3	12,8
Subventions, participations (investissement)*	32,1	22,5	15,4	8,3	-0,3	19,9
Emprunts	6,2	5,8	9,2	11,8	-17,7	5,3
Emprunts hors gestion active de dette	9,0	13,0	11,4	6,8	-19,6	7,7
<b>Dette au 31/12</b>	<b>2,6</b>	<b>1,0</b>	<b>4,0</b>	<b>-2,0</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>
Annuité de la dette	-0,7	-3,4	1,7	4,6	-3,0	-0,2
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-0,1	-0,8	-0,5	-2,4	3,2	-0,5

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

\* les fortes évolutions sont à interpréter avec prudence ; certaines communes ont intégré les excédents de fonctionnement capitalisés (art. 1068) dans les recettes du compte 10 figurant sur la balance générale sans les faire figurer à part, contrairement à ce qui est préconisé sur la maquette de la M14.

## Analyse d'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

**Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.**

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 47 communes des départements d'outre-mer ayant plus de 10 000 habitants au recensement général de la population de 1999, y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2007. L'ancienne commune de Saint-Martin qui a le statut de collectivité d'outre-mer depuis juillet 2007 a été exclue du champ d'étude.

Pour ces 47 communes, qui regroupent 1 420 004 habitants, **les dépenses totales** hors gestion active de la dette s'élèvent à 2,295 milliards d'euros en 2007, soit 1 616 euros par habitant en moyenne. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant reste inférieur à celui des communes de métropole (1 656 euros par habitant). Ces dépenses augmentent de 5,0 % par rapport à 2006.

Les communes des départements d'outre-mer enregistrent **un niveau de dépenses de fonctionnement** très légèrement supérieur à celui des dépenses des communes de métropole, soit 1 183 euros par habitant contre 1 174 euros par habitant. Elles sont constituées pour une part importante de frais de personnel : 60,3 % contre 56,0 % en métropole.

**Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 1 286 euros par habitant en moyenne. Les communes des départements d'outre-mer se caractérisent par une fiscalité indirecte très importante (31 % environ des recettes de fonctionnement) due à des taxes spécifiques aux départements d'outre-mer (400 euros par habitant pour l'octroi de mer, taxes sur les rhums et taxes sur les carburants). Le produit des 4 taxes directement perçu par les communes ne représente que 304 euros par habitant en moyenne contre 508 euros par habitant en métropole. Les reversements de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établissent à 78 euros par habitant.

**Le niveau de l'épargne** s'établit à 103 euros par habitant en 2007 et le taux d'épargne atteint 8,0 %.

**Les dépenses réelles d'investissement** représentent 433 euros par habitant en 2007. Les dépenses d'équipement brut sont plus dynamiques qu'en métropole et progressent de 14,4 %. L'effort d'équipement relatif (dépenses rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 25,1 %, niveau comparable à celui des communes métropolitaines (24,9 %).

**L'encours de la dette** au 31 décembre 2007, avec un montant de 781 euros par habitant, augmente de 5,8 % par rapport au 31 décembre 2006. Il est nettement inférieur à celui des communes de métropole.

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée s'élève à 112 euros par habitant en 2007, soit 8,7 % des recettes de fonctionnement 2007.

montants en euros par habitant	2006 (a)	2007	Evolution
<b>Dépenses réelles totales*</b>	<b>1 539</b>	<b>1 616</b>	<b>5,0%</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie</b>	<b>1 132</b>	<b>1 183</b>	<b>4,4%</b>
Charges de personnel	662	722	5,8%
<b>Intérêts payés</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>- 6,1%</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 259</b>	<b>1 286</b>	<b>2,1%</b>
Dotations et participations	322	326	1,2%
Impôts et taxes	816	839	2,8%
<b>Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie</b>	<b>406</b>	<b>433</b>	<b>6,7%</b>
Dépenses d'équipement brut	282	323	14,4%
Emprunts* réalisés	106	124	17,4%
<b>Dettes au 31/12/2007</b>	<b>738</b>	<b>781</b>	<b>5,8 %</b>

\* hors gestion active de la dette

(a) montants par habitant recalculés en excluant Saint-Martin

## Influence de l'intercommunalité

L'intercommunalité se renforce et on assiste à une montée en puissance des structures intercommunales. Le champ couvert par les compétences déléguées est plus large, et le mode de financement par fiscalité directe renforce l'autonomie du groupement. Les groupements à fiscalité propre occupent une place de plus en plus importante dans le paysage français des collectivités locales.

L'appartenance d'une commune à un groupement peut ainsi modifier de façon sensible sa situation financière et l'analyse de ses comptes. Pour faciliter la comparaison des ratios financiers entre communes, il devient nécessaire de prendre en compte leur participation ou non à une structure intercommunale.

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale développe la solidarité financière entre les communes et les groupements par l'incitation au régime fiscal de la TPU et particulièrement par la création des communautés d'agglomération (CA) dans les aires urbaines de plus de 50 000 habitants et des communautés urbaines dans les aires de plus de 500 000 habitants.

Les communautés d'agglomération, nouvelle forme de coopération des communes urbaines, bénéficient du régime de la taxe professionnelle unique et sont dotées de compétences obligatoires adaptées au développement urbain. Le succès de ces structures depuis 2000 modifie de façon encore plus sensible le paysage communal.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, les 2 588 EPCI à fiscalité propre (dont 15 outre-mer) (169 CA, 14 CU, 5 SAN et 2 400 CC) rassemblent 86,8 % des communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris) et 86,5 % de leur population.**

La classification des groupements a été faite en tenant compte de leur nature juridique mais surtout de leur régime fiscal. **Ainsi l'étude permet d'analyser les conséquences sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants, du rattachement de la commune à :**

- une communauté urbaine 4 taxes ;
- une communauté de communes 4 taxes ;
- un syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) ;
- une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine à TPU ;
- une communauté de communes à TPU ;
- un groupement à contribution fiscalisée ;
- un syndicat à contingent financé dans le budget principal ou communes n'appartenant à aucun groupement.

### Répartition des communes de plus de 10 000 habitants de métropole selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble	(rappel 2006)
- à une CU à 4 taxes	3	2	0	1	0	6	(6)
- à une CC à 4 taxes	61	18	3	0	0	82	(79)
- à un SAN	5	6	0	0	0	11	(13)
- à une CA ou une CU à TPU	241	195	52	30	4	522	(509)
- à une CC à TPU	132	29	1	0	0	162	(162)
- à un syndicat à contribution fiscalisée	19	24	4	0	0	47	(46)
- autres communes	23	27	16	0	0	66	(78)
<b>Total</b>	<b>481</b>	<b>301</b>	<b>76</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>896</b>	<b>(893)</b>

CC : communauté de communes    SAN : syndicat d'agglomération nouvelle    CA : communauté d'agglomération  
CU : communauté urbaine    TPU : taxe professionnelle unique

**Changement « d'appartenance » à un groupement en France métropolitaine de 2006 à 2007 :**

	Nombre de communes concernées	2007						
		à une CU à 4 taxes	à une CC à 4 taxes	à un SAN	à une CA ou CU à TPU	à une CC à TPU	à un syndicat à contribution fiscalisée	à une autre commune (hors EPCI)
2006	- d'une CU à 4 taxes	(6)	0	0	0	0	0	0
	- d'une CC à 4 taxes	0	(77)	0	1	1	0	0
	- d'un SAN	0	0	(11)	2	0	0	0
	- d'une CA ou une CU à TPU	0	0	0	(510)	0	0	0
	- d'une CC à TPU	0	0	0	3	(161)	0	0
	- d'un syndicat à contribution fiscalisée	0	0	0	1	0	(45)	0
	- d'une autre commune (hors EPCI)	0	5	0	5	0	2	(66)
	<b>Total des communes ayant changé</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

Entre parenthèses : communes inchangées = 876

Sur les 896 communes de plus de 10 000 habitants de métropole (hors Paris), 12 communes isolées ont intégré un groupement, et pour 8 communes déjà regroupées, la nature fiscale ou juridique du groupement a changé.

**Evolution du nombre de communes métropolitaines appartenant à un groupement :**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de communes regroupées	656	687	720	760	776	804	815	<b>830</b>
dont TPU	233	361	497	583	619	652	684	<b>695</b>

L'importance croissante du nombre de communes adhérant à un groupement, et notamment à un groupement à TPU, justifie l'étude de l'impact de ces nouvelles répartitions sur l'évolution et le niveau des finances des communes.

**Evolution de certains ratios selon l'appartenance à un groupement\* :**

	Dépenses totales hors GAD	Dépenses de fonctionnement	Produit des 4 taxes	Dépenses d'équipement brut	Encours de dette au 31/12
<b>Métropole</b>	<b>+3,9%</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+2,1%</b>	<b>+6,7%</b>	<b>+1,6%</b>
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 :</b>					
- à une CU à 4 taxes	+7,5%	+4,1%	+4,6%	+17,9%	+16,0%
- à une CC à 4 taxes	+4,0%	+1,6%	-0,3%	+9,1%	+3,6%
- à un SAN	+7,5%	+4,3%	+4,6%	+29,4%	+8,5%
- à une CA ou une CU à TPU	+3,4%	+3,3%	+2,2%	+5,0%	+0,5%
- à une CC à TPU	+3,2%	+2,9%	+3,3%	+8,1%	-0,6%
- à un syndicat à contribution fiscalisée	+4,4%	+3,8%	+2,6%	+1,5%	+4,5%
- non membres d'un groupement fiscalisé	+6,8%	+4,1%	+2,0%	+15,4%	+8,0%

CC : Communauté de communes SAN : Syndicat d'agglomération nouvelle CA : Communauté d'agglomération  
CU : Communauté urbaine TPU : Taxe professionnelle unique GAD : gestion active de la dette

\* Les communes sont classées selon leur appartenance à un groupement en 2007. Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2006.

Globalement, les évolutions enregistrées par les communes appartenant aux nouveaux groupements à TPU créés par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale sont moins rapides que celles observées pour les « autres catégories d'appartenance ». **Ces résultats illustrent la poursuite du succès du régime fiscal de la TPU** et du développement des communautés d'agglomération (CA) et des communautés urbaines (CU) à TPU en 2007.



Les budgets des communes appartenant à un groupement à TPU, diminuent au profit des budgets des CA et des CU : des transferts de compétences (eau et assainissement, enseignement, ordures ménagères...) et parallèlement des transferts de ressources (taxe professionnelle, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, versement transport, ...) et de charges (frais de personnel, contingent transport, ordures ménagères, ...) s'opèrent des communes vers leurs groupements.

En ce qui concerne **l'investissement direct**, même si les structures intercommunales prennent le relais sur une partie des programmes d'investissement, le poste enregistre une hausse quelle que soit l'appartenance de la commune à un groupement.

L'analyse des résultats pour les catégories de communes appartenant à un SAN ou à une CU 4 taxes doit tenir compte de leur petit nombre et être interprétée avec prudence.

Les tableaux suivants présentent pour les 896 communes de plus de 10 000 habitants de métropole, des ratios en euros par habitant pour quelques grands postes et leur ventilation selon l'appartenance à un type de structure intercommunale.

### Dépenses réelles totales hors gestion active de dette/population

Expression du volume budgétaire, hors gestion active de dette

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	<b>Ensemble</b>
<b>Métropole</b>	<b>1 523</b>	<b>1 660</b>	<b>1 880</b>	<b>1 562</b>	<b>1 766</b>	<b>1 656</b>
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 :</b>						
- à une CU à 4 taxes	1 109	1 326	-	1 109	-	<b>1 168</b>
- à une CC à 4 taxes	1 555	1 605	1 721	-	-	<b>1 594</b>
- à un SAN	1 703	1 538	-	-	-	<b>1 590</b>
- à une CA ou une CU à TPU	1 451	1 600	1 695	1 576	1 766	<b>1 602</b>
- à une CC à TPU	1 455	1 524	1 261	-	-	<b>1 472</b>
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2 177	1 738	1 927	-	-	<b>1 877</b>
- non membres d'un groupement fiscalisé	1 950	2 202	2 497	-	-	<b>2 302</b>

Il faut noter que la loi du 12 juillet 1999 encourage en particulier le développement de l'intercommunalité à taxe professionnelle unique en milieu urbain et vise plus particulièrement les grandes communes. **Le poids de ces communes pèse lourd dans les ratios moyens** en euros par habitant pour les communes membres de groupements à TPU et l'analyse doit tenir compte de ce phénomène et rester prudente au niveau de l'ensemble des communes.

**Le volume budgétaire** atteint 2 302 euros par habitant pour les communes n'appartenant pas à un groupement ayant recours à la fiscalité. Il est inférieur de :

49 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes contre 49 % en 2006 et 50 % en 2005 ;  
 31 % pour les communes appartenant à une CC 4 taxes contre 28 % en 2006 et 29 % en 2005 ;  
 31 % pour les communes appartenant à un SAN contre 32 % en 2006 et 31 % en 2005 ;  
 30 % pour les communes appartenant à une CA ou une CU à TPU contre 27 % en 2006 et 27 % en 2005 ;  
 36 % pour les communes appartenant à une CC à TPU contre 32 % en 2006 et 31 % en 2005 ;  
 18 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée.

**La prise en charge par les groupements augmente dans le temps. Si l'on exclut les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ou à un SAN qui sont en petit nombre et de plus en plus difficiles à comparer, l'écart tend à se réduire entre les différentes catégories. Cette prise en charge s'avère plus forte pour les communautés de communes qui sont des collectivités anciennes, les communautés d'agglomération sont relativement plus jeunes et en phase de montée en charge.**

**Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie/population**

Evaluation de la charge totale de fonctionnement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	<b>Ensemble</b>
<b>Métropole</b>	<b>1 057</b>	<b>1 192</b>	<b>1 340</b>	<b>1 125</b>	<b>1 204</b>	<b>1 174</b>
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 :</b>						
- à une CU à 4 taxes	828	907	-	836	-	<b>854</b>
- à une CC à 4 taxes	1 068	1 155	1 204	-	-	<b>1 114</b>
- à un SAN	1 413	1 329	-	-	-	<b>1 355</b>
- à une CA ou une CU à TPU	1 016	1 138	1 222	1 134	1 204	<b>1 137</b>
- à une CC à TPU	988	1 072	964	-	-	<b>1 012</b>
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 465	1 283	1 468	-	-	<b>1 363</b>
- non membres d'un groupement fiscalisé	1 394	1 600	1 712	-	-	<b>1 621</b>

L'écart reste important en ce qui concerne **les seules dépenses de fonctionnement**. Les communes membres de groupements à fiscalité propre ont des charges de personnel plus faibles sauf celles appartenant à un SAN. Le volume des dépenses diminue du fait des transferts de compétences des communes vers les groupements.

**Les recettes de fonctionnement** présentent, selon les catégories, à peu près les mêmes écarts que les dépenses de fonctionnement sauf pour les SAN. Ces différences de niveaux proviennent essentiellement du fait qu'une partie des impositions directes est désormais perçue directement par les groupements : parallèlement aux transferts de compétences, des transferts de ressources s'opèrent.

**Produit des 4 taxes/population**

Produit des 4 taxes hors reversement de TP du groupement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	<b>Ensemble</b>
<b>Métropole</b>	<b>457</b>	<b>523</b>	<b>583</b>	<b>485</b>	<b>484</b>	<b>508</b>
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 :</b>						
- à une CU à 4 taxes	260	364	-	397	-	<b>363</b>
- à une CC à 4 taxes	587	596	588	-	-	<b>590</b>
- à un SAN	610	435	-	-	-	<b>490</b>
- à une CA ou une CU à TPU	403	463	457	488	484	<b>460</b>
- à une CC à TPU	386	437	280	-	-	<b>399</b>
- à un syndicat à contribution fiscalisée	782	688	765	-	-	<b>726</b>
- non membres d'un groupement fiscalisé	764	858	940	-	-	<b>882</b>

**Le niveau du produit des 4 taxes** directement perçu par les communes est ainsi nettement inférieur pour les communes membres d'un groupement à TPU. En effet pour ces communes, les recettes de taxe professionnelle sont acquises de droit au groupement qui en reverse une partie aux communes membres. Le niveau plus faible constaté pour les commune appartenant à une CU à 4 taxes est à interpréter avec prudence en raison du petit nombre de communes concernées.

Il est à noter que même en intégrant les reversements de fiscalité du groupement à TPU, le produit de 4 taxes reste inférieur à celui des « autres communes ».

**L'intégration fiscale à un groupement est ainsi plus forte pour les communes membres d'un SAN.** On peut la mesurer par le rapport entre le produit des 4 taxes perçu par la commune hors reversement de TP du groupement et le produit fiscal levé sur le territoire communal, au titre de la commune et des groupements (1). Plus le ratio est faible, plus l'intégration fiscale est importante. Il s'établit à :

- 40,1 % pour les communes membres de SAN ;
- 54,5 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;
- 58,7 % pour les communes membres de CA et CU à TPU ;
- 60,6 % pour les communes membres de CC à TPU ;
- 85,8 % pour les communes appartenant à une CC 4 taxes ;
- 94,5 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée.

(1) notion différente du CIF des groupements de communes, utilisé pour la répartition de leur DGF (cf. annexe 2 du guide sur les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2007).

**Dépenses d'équipement brut / population**

Evaluation de l'effort d'équipement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	<b>Ensemble</b>
<b>Métropole</b>	<b>355</b>	<b>339</b>	<b>384</b>	<b>301</b>	<b>328</b>	<b>344</b>
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 :</b>						
- à une CU à 4 taxes	234	287	-	247	-	<b>255</b>
- à une CC à 4 taxes	368	306	398	-	-	<b>352</b>
- à un SAN	242	165	-	-	-	<b>189</b>
- à une CA ou une CU à TPU	337	334	336	303	328	<b>327</b>
- à une CC à TPU	353	319	247	-	-	<b>341</b>
- à un syndicat à contribution fiscalisée	498	319	344	-	-	<b>364</b>
- non membres d'un groupement fiscalisé	440	463	546	-	-	<b>498</b>

**C'est en matière d'investissement que l'on relève la plus forte prise en charge par les « groupements anciens » (CU et SAN).** Le montant des dépenses d'équipement est inférieur à celui des « autres communes » :  
de 49 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;  
de 62 % pour celles membres de SAN.

**Encours de dette au 31/12 / population**

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	<b>Ensemble</b>
<b>Métropole</b>	<b>915</b>	<b>1 062</b>	<b>1 315</b>	<b>960</b>	<b>1 316</b>	<b>1 072</b>
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 :</b>						
- à une CU à 4 taxes	543	383	-	291	-	<b>361</b>
- à une CC à 4 taxes	851	1 016	1 067	-	-	<b>933</b>
- à un SAN	717	393	-	-	-	<b>494</b>
- à une CA ou une CU à TPU	873	1 057	1 156	981	1 316	<b>1 050</b>
- à une CC à TPU	1 018	1 149	641	-	-	<b>1 050</b>
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 027	1 036	1 614	-	-	<b>1 156</b>
- non membres d'un groupement fiscalisé	946	1 250	1 804	-	-	<b>1 462</b>

**L'encours de la dette** présente, en euros par habitant, des écarts encore plus importants que le niveau budgétaire, selon les catégories étudiées. Le montant de dette est inférieur à celui des « autres communes » de :  
75 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;  
36 % pour les communes appartenant à une CC 4 taxes ;  
66 % pour les communes membres de SAN ;  
28 % pour les communes membres de CA et CU à TPU ;  
28 % pour les communes membres de CC à TPU ;  
21 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée.

Pour les communes membres de CA et de CC à TPU, les grandes communes et les communes touristiques pèsent lourd dans le ratio moyen : les résultats devront donc être analysés avec prudence, de même pour les communes appartenant à une CU 4 taxes dont le nombre est très faible.

**Le lecteur trouvera en ligne :**

- pour chaque ratio financier étudié, en plus des ventilations par région et par strate, une ventilation en fonction de l'appartenance à une structure intercommunale ;
- une analyse financière par catégorie d'appartenance à un groupement ainsi que des taux de croissance de différents postes.

## Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole

Une même moyenne peut être le résultat obtenu à partir de valeurs très éloignées les unes des autres, ou au contraire très proches. Il est donc intéressant d'évaluer pour les principaux ratios leur dispersion autour de la moyenne.

À cette fin, le tableau ci-après fournit, pour un certain nombre de ratios, les éléments suivants :

- un rappel de la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants de métropole ;
- le coefficient de variation du ratio (rapport de l'écart-type à la moyenne), considéré comme un indice de dispersion relative et dont la valeur est d'autant plus élevée que les observations sont plus éloignées les unes des autres ;
- les seuils au dessous desquels se situent 10 % (1<sup>er</sup> décile), 25 % (1<sup>er</sup> quartile), 50 % (médiane), 75 % (3<sup>ème</sup> quartile), et 90 % (9<sup>ème</sup> décile) des communes métropolitaines.

en euros par habitants	Moyenne	coefficient					
		de variation	1 <sup>er</sup> décile	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>ème</sup> quartile	9 <sup>ème</sup> décile
Dépenses réelles totales* / population	<b>1 656</b>	0,329	1 086	1 294	1 504	1 768	2 072
Dépenses réelles de fonctionnement (hors TR) / population	<b>1 174</b>	0,313	767	910	1 076	1 255	1 479
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	<b>1 380</b>	0,314	928	1 083	1 258	1 449	1 732
Dotation globale de fonctionnement versée / population	<b>289</b>	0,385	152	204	261	331	400
Produit des 4 taxes/population	<b>508</b>	0,429	297	358	449	554	707
Produit des 4 taxes des communes et group. / population	<b>770</b>	0,595	480	566	678	820	1 051
Potentiel fiscal / pop (DGF)	<b>811</b>	0,456	500	599	711	880	1 106
Dépenses d'équipement brut/population	<b>344</b>	0,584	164	226	312	422	564
Encours de la dette au 31/12 / population	<b>1 072</b>	0,642	303	578	914	1 286	1 715
Charge de personnel / DRF en %	<b>56,0</b>	0,108	48,6	52,7	57,0	60,0	63,3
Taux d'épargne (épargne brute / RRF) en %	<b>14,9</b>	0,457	7,0	10,2	14,5	19,1	23,9
Encours de la dette au 31/12 / RRF	<b>0,78</b>	0,521	0,27	0,47	0,73	0,98	1,23

\* hors gestion active de la dette ; TR : travaux en régie

Les ratios retenus présentent d'une part le niveau en euros par habitant du fonctionnement, de l'investissement et de l'endettement et d'autre part la structure et le financement des dépenses.

D'une manière générale, la dispersion est élevée pour l'ensemble des ratios, et plus importante pour les ratios d'investissement que pour les ratios de fonctionnement.

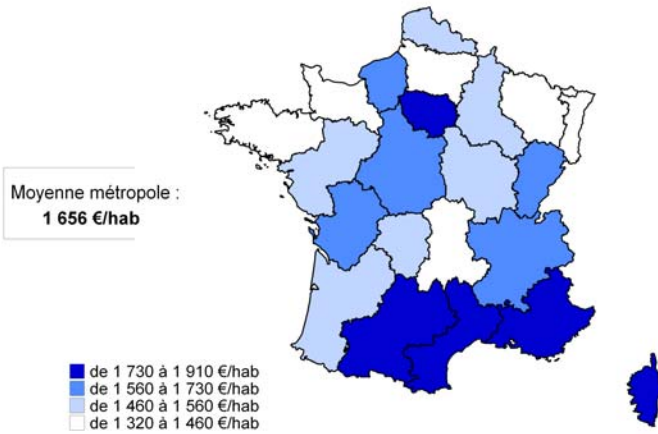
Pour les ratios par habitant, la moyenne nationale calculée sur l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants de métropole s'établit à un niveau plus élevé que celui de la valeur médiane correspondante. Ceci s'explique par le poids des communes à forte population et leur volume budgétaire important par habitant.

## Représentations régionales

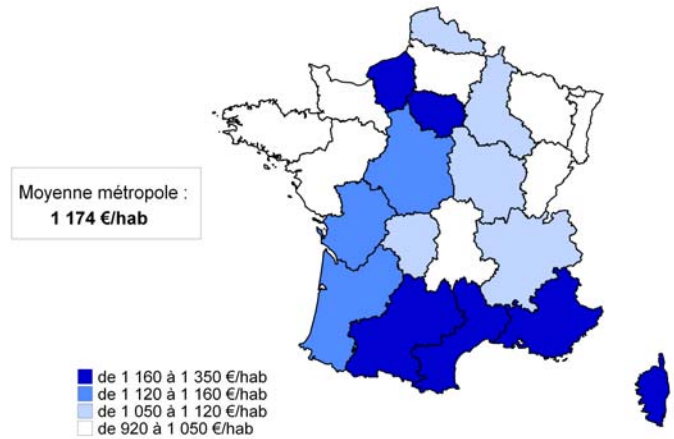
La diversité des situations locales peut se traduire par d'importantes disparités géographiques. Les cartes suivantes permettent de voir si dans leur ensemble les communes de plus de 10 000 habitants d'une région se distinguent de celles, toujours prises ensemble, des autres régions. Ainsi les communes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, disposent visiblement de ressources importantes en lien avec un volume de dépenses important. A l'inverse, les masses budgétaires des communes bretonnes sont plus réduites. Il convient cependant d'être prudent dans l'interprétation de ces cartes, en effet par exemple les importantes ressources fiscales des communes de la région Midi-Pyrénées sont essentiellement dues à celles de la ville de Toulouse, et non à celles des autres communes dans leur ensemble, beaucoup plus conformes à la moyenne.

Voir l'annexe 2 page 31 pour la localisation des communes de plus de 10 000 habitants de métropole.

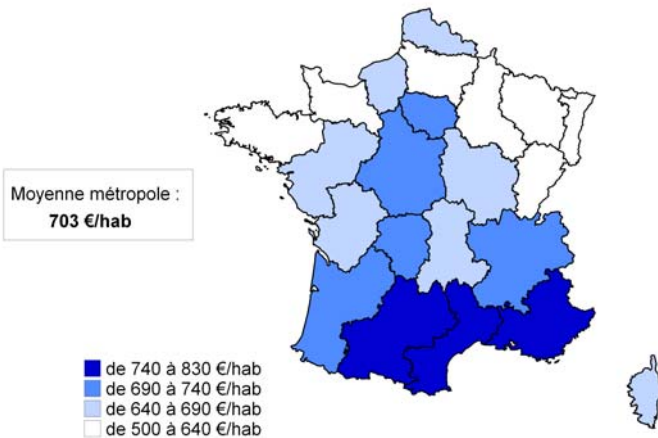
### Dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette)



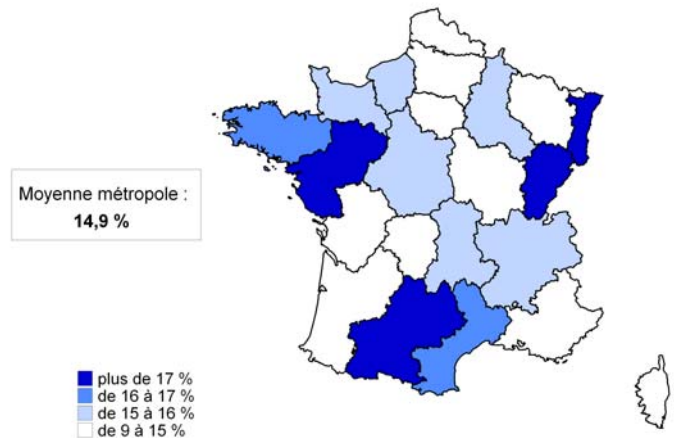
### Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)



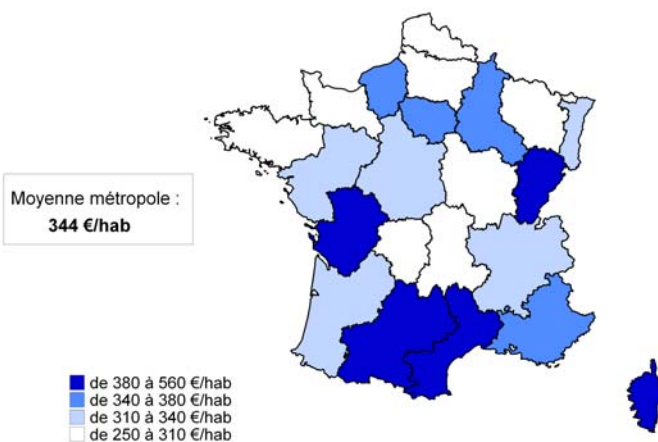
### Produit des 4 taxes (y compris le reversement de TP)



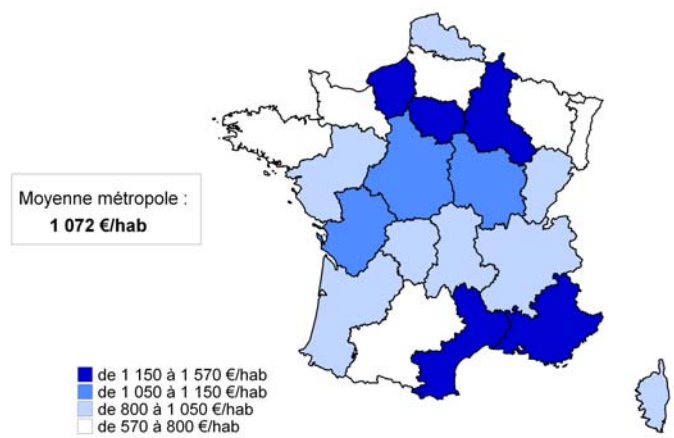
### Taux d'épargne (épargne brute / recettes de fonctionnement)



### Dépenses d'équipement brut



### Encours de dette au 31/12/2007



## Répartition par fonction des dépenses des communes de plus de 10 000 habitants

La codification fonctionnelle, retenue dans la nomenclature « M14 », reprend la logique et l'architecture de la nomenclature fonctionnelle des administrations NFA. Il n'a été extrait de cette nomenclature que les seules rubriques qui correspondent à l'activité normale d'une commune.

Sur les 944 communes de plus de 10 000 habitants au recensement général de population de 1999 (y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2007), 44 communes ont choisi de voter leur budget par fonction pour l'exercice 2007 (dont 3 dans les DOM). Les autres communes, qui votent par nature, procèdent également à une ventilation par fonction.

Les tableaux ci-dessous portent donc sur l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Fonctions	Dépenses de fonction- nement	Dépenses d'investisse- ment	Dépenses totales
Services généraux	38,2%	14,4%	31,0%
Sécurité et salubrité publiques	3,4%	0,5%	2,5%
Enseignement formation	12,4%	8,1%	11,1%
Culture	7,6%	6,6%	7,3%
Sport et jeunesse	9,1%	8,2%	8,8%
Interventions sociales et santé	6,0%	1,0%	4,5%
Famille	4,9%	2,1%	4,0%
Logement	0,4%	2,8%	1,1%
Aménagements et services urbains, environnement	14,9%	33,1%	20,4%
Action économique	1,5%	1,5%	1,5%
Services communs (non ventilés)	1,7%	21,6%	7,7%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : comptes de gestion DGFIP

# ANNEXES



## Annexe 1

### Définition et mode de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)

Les valeurs moyennes des ratios sont calculées à partir des comptes administratifs des communes. Les services annexes et les groupements ne sont pas pris en compte.

**Dépenses réelles totales** : Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

#### Dépenses réelles de fonctionnement :

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les **dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

**Charges à caractère général** : dépenses de la ligne budgétaire 011.

**Charges de personnel et frais assimilés** : dépenses de la ligne budgétaire 012 (équivalent à frais de personnel).

**Intérêts payés** : compte 661 réel en dépenses réelles.

**Intérêts de la dette rattachés à l'exercice** : dépenses réelles du compte 6611

**Autres charges de gestion courante** : dépenses du compte 65.

#### Recettes réelles de fonctionnement :

Total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

**Ventes de produits, prestations de services, marchandises** : recettes du compte 70.

**Dotations, participations** : compte 74.

**Impôts et taxes** : compte 73.

**Produit des 4 taxes** : Contributions directes (compte 7311).

**Potentiel financier** : « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

**Potentiel fiscal** : Indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal utilisé dans ce guide est le suivant :

Potentiel fiscal = somme sur les quatre taxes ( Bases d'imposition communales de 2006 x Taux moyens nationaux 2006 )

les bases utilisées étant les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, écartées le cas échéant au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, auquel s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

#### Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal :

Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes et le potentiel fiscal « corrigé » (i.e. calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle).

Il n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

**Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi** : rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et le groupement, et le potentiel fiscal « corrigé ».

**Épargne de gestion** : Excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

**Épargne brute** : Excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette.

**Épargne nette** : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette hors gestion active de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

#### Dépenses réelles d'investissement :

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement.

A ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie**.

**Remboursements de dette** : compte 16 en mouvements réels en dépenses.

#### Dépenses d'équipement brut :

Immobilisations incorporelles (compte 20 en mouvements réels), immobilisations corporelles (compte 21 en mouvements réels), travaux en cours (compte 23 en mouvements réels), opérations d'équipement ventilées en opérations et opérations pour compte de tiers (comptes 454, 456, 457 et 458 en mouvements réels) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (R72).

**Dotations, subventions d'investissement reçues** : Compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13 en recettes.

**Emprunts** : compte 16 en mouvements réels en recettes.

**Dette totale** : Capital restant dû au 31 décembre.

**Annuité de la dette payée pendant l'exercice** : Intérêts payés (compte 661 réel) et remboursements de dette (compte 16 réel).

**Fonds de roulement initial** : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reportés en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

FRI = ligne 002 en recettes – ligne 002 en dépenses + ligne 001 en recettes – ligne 001 en dépenses + compte 1068 en recettes.



## Annexe 2

### Structure de répartition des communes

#### Répartition par strate de population

Population totale au recensement de population de 1999 modifiée le cas échéant par les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2007.

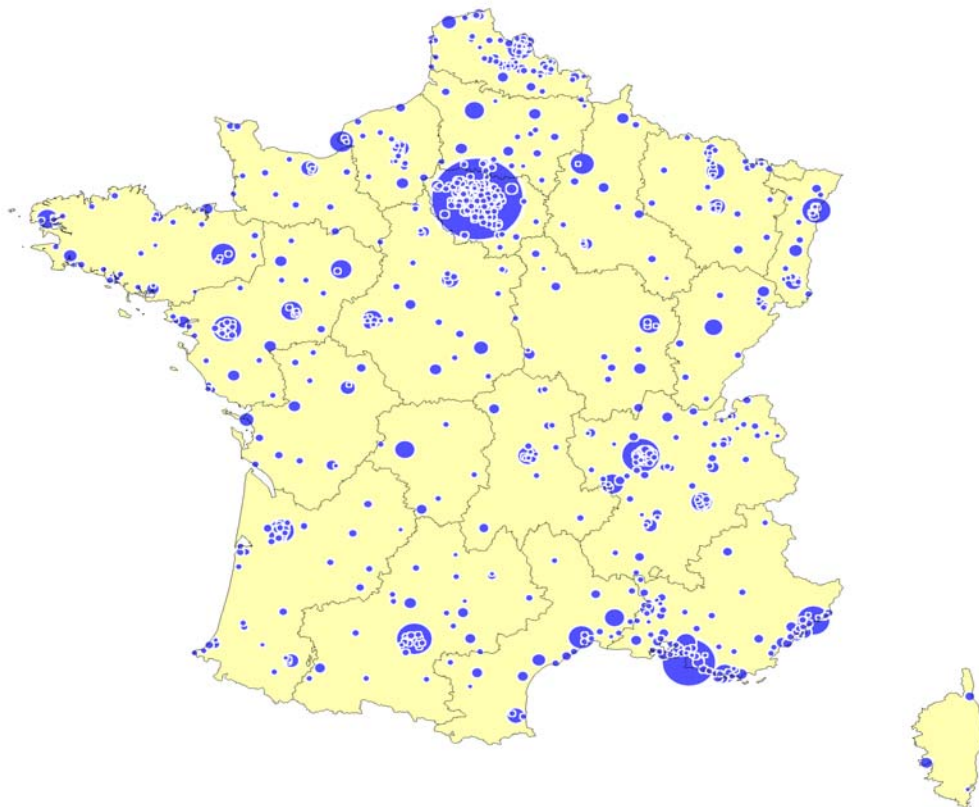
Strates	Nombre de communes	Population en millions d'habitants
De 10 000 à moins de 20 000 habitants	504	6,981
De 20 000 à moins de 50 000 habitants	322	9,733
De 50 000 à moins de 100 000 habitants	82	5,372
De 100 000 à moins de 300 000 habitants	32	5,046
300 000 habitants et plus	4	2,005
<b>Communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris)</b>	<b>944</b>	<b>29,136</b>

#### Répartition par région

Régions	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Nombre de communes total	Population en millions d'habitants
Alsace	16	4	1	2	0	23	0,765
Aquitaine	20	19	3	1	0	43	1,221
Auvergne	11	5	0	1	0	17	0,446
Bourgogne	7	7	1	1	0	16	0,515
Bretagne	26	4	4	2	0	36	1,065
Centre	24	6	3	2	0	35	0,960
Champagne-Ardenne	7	4	3	1	0	15	0,561
Corse	1	1	1	0	0	3	0,104
Franche-Comté	7	2	1	1	0	11	0,340
Ile-de-France (hors Paris)	91	119	31	1	0	242	7,184
Languedoc-Roussillon	13	7	1	3	0	24	0,957
Limousin	4	0	1	1	0	6	0,244
Lorraine	22	9	0	2	0	33	0,788
Midi-Pyrénées	20	11	1	0	1	33	1,044
Nord-Pas-de-Calais	51	24	5	1	0	81	2,045
Basse-Normandie	10	5	0	1	0	16	0,409
Haute-Normandie	16	8	1	2	0	27	0,778
Pays de la Loire	25	6	4	3	0	38	1,352
Picardie	14	5	2	1	0	22	0,608
Poitou-Charentes	6	5	3	0	0	14	0,464
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	45	25	6	2	2	80	3,317
Rhône-Alpes	48	25	4	3	1	81	2,613
Outre-Mer (1)	20	20	6	1	0	47	1,420
<b>Métropole (hors Paris)</b>	<b>484</b>	<b>301</b>	<b>76</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>896</b>	<b>27,777</b>
<b>France entière (hors Paris)</b>	<b>504</b>	<b>321</b>	<b>82</b>	<b>32</b>	<b>4</b>	<b>943</b>	<b>29,197</b>

(1) ne sont concernées que les communes des 4 départements d'outre-mer

## Répartition géographique des communes de plus de 10 000 habitants



Communes



2 200 000 habitants



1 100 000 habitants



220 000 habitants

### Annexe 3 : les groupements de communes

L'intercommunalité a connu un développement important au cours des dernières années avec l'apparition de la nouvelle génération de coopération intercommunale créée par la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (communauté de communes et communauté de villes) et modifiée par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

#### • Deux formes de coopération coexistent :

- associative dont le financement est assuré par les contributions budgétaires et/ou fiscalisées des communes (syndicats intercommunaux à vocation unique SIVU, à vocation multiple SIVOM et syndicats mixtes) ;
- fédérative dont le financement provient de la fiscalité directe locale (communautés urbaines CU, syndicats d'agglomération nouvelle SAN, communautés d'agglomération CA, communautés de communes CC).

#### • Evolution du nombre de groupements :

	01/01/99	01/01/00	01/01/01	01/01/02	01/01/03	01/01/04	01/01/05	01/01/06	01/01/07
Districts	305	241	155	-	-	-	-	-	-
Communautés urbaines (CU)	12	12	14	14	14	14	14	14	14
Syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)	9	9	9	8	8	6	6	6	5
Communautés d'agglomération (CA)	-	50	90	120	143	155	162	164	169
Communautés de communes (CC)	1 347	1 533	1 733	2 032	2 195	2 286	2 342	2 389	2 400
Communautés de villes (CV)		5	1	-	-	-	-	-	-

- Les communautés d'agglomération créées par la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale bénéficient d'un cadre institutionnel adapté pour mener à bien l'aménagement et le développement de leur territoire et du régime de la taxe professionnelle unique.

- Les communautés de communes et les communautés de villes créées par la loi ATR de février 1992 sont compétentes de façon obligatoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique et doivent choisir au moins une autre compétence obligatoire en matière soit de protection de l'environnement, soit de politique du logement, soit de voirie, soit d'équipements culturels, sportifs et scolaires. Les communautés de villes ont été supprimées par la loi de 1999.

- Les communautés urbaines, établissements publics créés par la loi du 31 décembre 1966, sont compétentes de façon obligatoire dans les domaines suivants : urbanisme, logement, transports urbains, zones d'activités, eau, assainissement, lutte contre l'incendie.

- Les syndicats d'agglomération nouvelle créés par la loi de juillet 1983 pour les villes nouvelles sont compétents de façon obligatoire dans les domaines suivants : urbanisme, logement, transport, réseaux divers, création de voies nouvelles, développement économique, gestion d'équipement d'intérêt commun.

- Les districts ont été créés en 1959, la loi leur attribuait la gestion des services de logement et de lutte contre l'incendie. Ils exerçaient, en outre, leurs compétences dans la collecte des ordures ménagères, la voirie, les travaux d'assainissement, les activités scolaires, les services d'eau. Les districts sont supprimés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 par la loi de 1999.

Les syndicats dits « à contribution fiscalisée », sans être à fiscalité propre, peuvent déterminer un produit fiscal, additionnel à la fiscalité communale, qui est réparti proportionnellement au produit communal appelé « contribution fiscalisée ». Ce produit fiscal ne transite pas par le budget communal. Ces organismes, aux compétences diverses et variées, sont davantage orientés vers la gestion des services publics locaux et constituent un lien moins étroit de coopération. Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

#### Tableau de ratios financiers sur les groupements à fiscalité propre de métropole

en euros par habitant

Ratios moyens par habitant des groupements exercice 2007	CU	CA	SAN	CC	
				avec TPU	sans TPU
Dépenses réelles totales*	1 162	691	1 488	455	283
Dépenses réelles de fonctionnement	749	511	921	341	184
Frais de personnel	180	78	232	60	50
Transferts versés (1)	182	83	87	58	56
Recettes réelles totales	1156	702	1 555	465	287
Produit 4 taxes	400	297	718	191	93
DGF	232	150	235	88	27
Dépenses réelles d'investissement*	413	180	567	115	99
Dépenses d'équipement brut	279	124	308	90	79
Emprunts réalisés*	144	58	244	27	24

\*hors réaménagements de dette

(1) autres charges de gestion courante (D65) et subventions exceptionnelles (D674)

Source : Direction générale des collectivités locales. Comptes administratifs 2007 concernant les 14 communautés urbaines (CU), 169 communautés d'agglomération (CA), 5 syndicats d'agglomération nouvelle (SAN), 1 012 communautés de communes (CC) avec TPU et 1 388 communautés de communes sans TPU.

Cf. les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2007.

## SOMMAIRE DES TABLEAUX

*Cliquez sur l'intitulé du tableau pour ouvrir l'onglet correspondant*

### Analyse financière par strate de population selon l'appartenance à un groupement

*Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à :*

- [.une communauté urbaine "4 taxes"](#)
- [.une communauté de communes "4 taxes"](#)
- [.un SAN \(syndicat d'agglomération nouvelle\)](#)
- [.une CA ou CU à TPU](#)
- [.une communauté de communes à TPU](#)
- [.un syndicat à contribution fiscalisée](#)
- [.aucun groupement](#)

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales / DGCL

Publication : « Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2007 »

juillet 2009

## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté urbaine "4 taxes"

montants en euros par habitant

exercice 2007 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 109</b>	<b>1 385</b>	-	<b>1 176</b>	-	<b>1 221</b>
( hors gestion active de la dette )	1 109	1 326	-	1 109	-	1 168
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	828	907	-	836	-	854
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie ( hors gestion active de la dette )	281	477	-	340	-	367
	281	418	-	273	-	314
<b>Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)</b>	<b>806</b>	<b>895</b>	-	<b>827</b>	-	<b>842</b>
Charges à caractère général	202	197	-	160	-	177
Charges de personnel	504	533	-	526	-	524
Autres charges de gestion courante	94	164	-	126	-	131
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	11	3	-	18	-	13
	(-5)	(-1)	-	(-3)	-	(-3)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)</b>	<b>936</b>	<b>1 130</b>	-	<b>934</b>	-	<b>988</b>
Impôts et taxes	324	432	-	453	-	424
dont produit des 4 taxes (a)	260	364	-	397	-	363
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	-	so	-	so
Dotations, participations	484	581	-	385	-	456
dont dotation globale de fonct. versée (a)	345	417	-	298	-	339
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	65	34	-	73	-	61
<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	130	234	-	107	-	146
intérêts payés(4)	22	12	-	9	-	12
épargne brute (5)=(3)-(4)	108	222	-	98	-	134
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	47	84	-	23	-	44
épargne nette (7)=(5)-(6)	61	138	-	75	-	90
Dépenses d'équipement brut (a)	234	287	-	247	-	255
<b>Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette</b>	<b>125</b>	<b>189</b>	-	<b>182</b>	-	<b>173</b>
Dotations et subventions d'invest.	76	104	-	67	-	78
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	47	79	-	113	-	92
<b>Dette communale totale au 31/12/07 (a)</b>	<b>543</b>	<b>383</b>	-	<b>291</b>	-	<b>361</b>
Annuité de dette hors gestion active de dette	68	97	-	33	-	56
Variation nette de l'endettement	1	-5	-	90	-	48
Gestion active de la dette	0	59	-	67	-	53

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté urbaine "4 taxes"

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>⇒ Structure de fonctionnement</b>						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	833	909	-	839	-	857
Charges de personnel /DRF (a)	60,5%	58,7%	-	62,7%	-	61,2%
Charges à caractère général /DRF	24,3%	21,6%	-	19,0%	-	20,7%
Autres charges de gestion courante /DRF	11,3%	18,0%	-	15,0%	-	15,2%
Intérêts payés/DRF	2,6%	1,3%	-	1,1%	-	1,4%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,3%	0,3%	-	2,1%	-	1,5%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	936	1 130	-	934	-	988
Impôts et taxes /RRF	34,6%	38,2%	-	48,5%	-	43,0%
produit des 4 taxes /RRF	27,8%	32,2%	-	42,4%	-	36,8%
Dotations, participations /RRF	51,7%	51,5%	-	41,2%	-	46,2%
dotation globale de fonct. versée/RRF	36,9%	37,0%	-	31,9%	-	34,3%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	7,0%	3,0%	-	7,8%	-	6,2%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	6,8%	7,3%	-	2,4%	-	4,7%
<b>⇒ Richesse et pression fiscales :</b>						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	429	580	-	758	-	651
Potentiel financier (/pop DGF)	625	813	-	938	-	848
Taux d'imposition taxe professionnelle	5,67%	10,90%	-	9,19%	-	9,12%
Taux d'imposition taxe d'habitation	10,44%	10,24%	-	9,70%	-	9,95%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	69,0	71,5	-	58,2	-	62,6
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	138,9	116,8	-	106,2	-	112,5
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	66,9	71,7	-	58,3	-	63,0
<b>⇒ Effort d'équipement et financement :</b>						
Equipement brut/RRF (a)	25,0%	25,4%	-	26,4%	-	25,9%
Epargne nette/équipement brut	26,3%	48,0%	-	30,3%	-	35,1%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	32,6%	36,1%	-	27,0%	-	30,7%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	20,3%	27,5%	-	45,7%	-	36,0%
<b>⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds</b>						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	11,6%	19,7%	-	10,5%	-	13,5%
Dette totale au 31/12/2007 /RRF (a)	0,58	0,34	-	0,31	-	0,37
Annuité de la dette (d)/RRF	7,3%	8,5%	-	3,5%	-	5,7%
MAC :( dép. de gestion + ann. Dette (c) )/RRF (a)	93,4%	87,8%	-	92,0%	-	90,9%
Produit 4 taxes/RRR(d)	24,5%	27,6%	-	35,5%	-	31,3%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,0%	3,2%	-	3,2%	-	3,4%
Fonds de roulement au 01/01/2007 /DRTHR en jours	30	21	-	-12	-	5

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté de communes "4 taxes"

montants en euros par habitant

exercice 2007 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 580</b>	<b>1 716</b>	<b>1 809</b>	-	-	<b>1 655</b>
( hors gestion active de la dette )	<b>1 555</b>	<b>1 605</b>	<b>1 721</b>	-	-	<b>1 594</b>
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 068	1 155	1 204	-	-	1 114
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie ( hors gestion active de la dette )	512 488	561 450	605 517	-	-	541 480
<b>Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)</b>	<b>1 032</b>	<b>1 115</b>	<b>1 169</b>	-	-	<b>1 078</b>
Charges à caractère général	275	289	283	-	-	280
Charges de personnel	594	656	737	-	-	634
Autres charges de gestion courante	154	161	137	-	-	154
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	15 (-6)	16 (-7)	17 (-4)	-	-	15 (-6)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)</b>	<b>1 300</b>	<b>1 359</b>	<b>1 402</b>	-	-	<b>1 333</b>
Impôts et taxes	654	685	673	-	-	666
dont produit des 4 taxes (a)	587	596	588	-	-	590
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	-	-	so
Dotations, participations	462	514	478	-	-	481
dont dotation globale de fonct. versée (a)	338	388	350	-	-	356
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	72	89	158	-	-	89
<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	268	244	233	-	-	255
intérêts payés(4)	35	40	35	-	-	37
épargne brute (5)=(3)-(4)	232	204	197	-	-	219
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	105	111	84	-	-	104
épargne nette (7)=(5)-(6)	127	93	113	-	-	114
Dépenses d'équipement brut (a)	368	306	398	-	-	352
<b>Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette</b>	<b>297</b>	<b>203</b>	<b>309</b>	-	-	<b>268</b>
Dotations et subventions d'invest.	165	96	112	-	-	136
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	118	103	193	-	-	123
<b>Dette communale totale au 31/12/07 (a)</b>	<b>851</b>	<b>1 016</b>	<b>1 067</b>	-	-	<b>933</b>
Annuité de dette hors gestion active de dette	141	151	119	-	-	141
Variation nette de l'endettement	13	-8	109	-	-	19
Gestion active de la dette	25	111	89	-	-	61

**(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT**

## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté de communes "4 taxes"

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>⇒ Structure de fonctionnement</b>						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 074	1 162	1 208	-	-	1 120
Charges de personnel /DRF (a)	55,4%	56,5%	61,0%	-	-	56,6%
Charges à caractère général /DRF	25,6%	24,9%	23,4%	-	-	25,0%
Autres charges de gestion courante /DRF	14,4%	13,9%	11,3%	-	-	13,8%
Intérêts payés/DRF	3,3%	3,4%	2,9%	-	-	3,3%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,4%	1,3%	1,4%	-	-	1,4%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 300	1 359	1 402	-	-	1 333
Impôts et taxes /RRF	50,3%	50,4%	48,0%	-	-	50,0%
produit des 4 taxes /RRF	45,2%	43,8%	42,0%	-	-	44,3%
Dotations, participations /RRF	35,5%	37,8%	34,1%	-	-	36,1%
dotation globale de fonct. versée/RRF	26,0%	28,6%	25,0%	-	-	26,7%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,5%	6,6%	11,3%	-	-	6,7%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	8,7%	5,1%	6,6%	-	-	7,2%
<b>⇒ Richesse et pression fiscales :</b>						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	771	781	790	-	-	777
Potentiel financier (/pop DGF)	951	1 001	1 009	-	-	974
Taux d'imposition taxe professionnelle	13,35%	14,10%	16,61%	-	-	13,85%
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,40%	13,96%	12,24%	-	-	13,37%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	86,7	88,5	85,3	-	-	87,1
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	101,9	102,9	93,0	-	-	101,0
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	89,2	86,8	77,3	-	-	86,3
<b>⇒ Effort d'équipement et financement :</b>						
Equipement brut/RRF (a)	28,3%	22,5%	28,4%	-	-	26,4%
Epargne nette/équipement brut	34,6%	30,3%	28,5%	-	-	32,5%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	45,0%	31,2%	28,1%	-	-	38,5%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	32,1%	33,6%	48,5%	-	-	35,0%
<b>⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds</b>						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	17,9%	15,0%	14,1%	-	-	16,4%
Dette totale au 31/12/2007 /RRF (a)	0,65	0,75	0,76	-	-	0,70
Annuité de la dette (d)/RRF	10,8%	11,1%	8,5%	-	-	10,6%
MAC :( dép. de gestion + ann. Dette (c) )/RRF (a)	90,2%	93,2%	91,9%	-	-	91,4%
Produit 4 taxes/RRF(d)	36,8%	38,1%	34,4%	-	-	36,9%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,1%	3,9%	3,3%	-	-	3,9%
Fonds de roulement au 01/01/2007 /DRTHR en jours	35	29	5	-	-	28

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette



## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)

montants en euros par habitant

exercice 2007 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 703</b>	<b>1 538</b>	-	-	-	<b>1 590</b>
( hors gestion active de la dette )	1 703	1 538	-	-	-	1 590
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 413	1 329	-	-	-	1 355
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie ( hors gestion active de la dette )	289	210	-	-	-	235
<b>Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)</b>	<b>1 386</b>	<b>1 314</b>	-	-	-	<b>1 337</b>
Charges à caractère général	322	288	-	-	-	299
Charges de personnel	901	837	-	-	-	857
Autres charges de gestion courante	150	172	-	-	-	165
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	14	17	-	-	-	16
	(-1)	(-0)	-	-	-	(-0)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)</b>	<b>1 494</b>	<b>1 390</b>	-	-	-	<b>1 422</b>
Impôts et taxes	909	736	-	-	-	790
dont produit des 4 taxes (a)	610	435	-	-	-	490
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	861	691	-	-	-	744
Dotations, participations	432	472	-	-	-	459
dont dotation globale de fonct. versée (a)	290	266	-	-	-	274
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	84	103	-	-	-	97
<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	108	76	-	-	-	86
intérêts payés(4)	28	14	-	-	-	19
épargne brute (5)=(3)-(4)	80	61	-	-	-	67
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	47	38	-	-	-	41
épargne nette (7)=(5)-(6)	33	23	-	-	-	26
Dépenses d'équipement brut (a)	242	165	-	-	-	189
<b>Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette</b>	<b>183</b>	<b>115</b>	-	-	-	<b>136</b>
Dotations et subventions d'invest.	55	46	-	-	-	49
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	112	68	-	-	-	82
<b>Dette communale totale au 31/12/07 (a)</b>	<b>717</b>	<b>393</b>	-	-	-	<b>494</b>
Annuité de dette hors gestion active de dette	75	53	-	-	-	60
Variation nette de l'endettement	66	29	-	-	-	41
Gestion active de la dette	0	0	-	-	-	0

**(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT**

## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>⇒ Structure de fonctionnement</b>						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 414	1 329	-	-	-	1 355
Charges de personnel /DRF (a)	63,7%	63,0%	-	-	-	63,2%
Charges à caractère général /DRF	22,8%	21,7%	-	-	-	22,0%
Autres charges de gestion courante /DRF	10,6%	12,9%	-	-	-	12,2%
Intérêts payés/DRF	2,0%	1,1%	-	-	-	1,4%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,0%	1,3%	-	-	-	1,2%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 494	1 390	-	-	-	1 422
Impôts et taxes /RRF	60,9%	53,0%	-	-	-	55,6%
produit des 4 taxes /RRF	40,8%	31,3%	-	-	-	34,4%
Dotations, participations /RRF	29,0%	33,9%	-	-	-	32,3%
dotation globale de fonct. versée/RRF	19,4%	19,1%	-	-	-	19,2%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,6%	7,4%	-	-	-	6,8%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	4,6%	5,7%	-	-	-	5,3%
<b>⇒ Richesse et pression fiscales :</b>						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	810	808	-	-	-	809
Potentiel financier (/pop DGF)	1 040	1 025	-	-	-	1 030
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,62%	20,54%	-	-	-	18,56%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	-	-	-	-	-	-
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	-	-	-	-	-	-
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	137,7	138,4	-	-	-	138,1
<b>⇒ Effort d'équipement et financement :</b>						
Equipement brut/RRF (a)	16,2%	11,9%	-	-	-	13,3%
Epargne nette/équipement brut	13,8%	14,0%	-	-	-	13,9%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	22,8%	27,7%	-	-	-	25,7%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	46,4%	40,9%	-	-	-	43,1%
<b>⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds</b>						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	5,4%	4,4%	-	-	-	4,7%
Dette totale au 31/12/2007 /RRF (a)	0,48	0,28	-	-	-	0,35
Annuité de la dette (d)/RRF	5,0%	3,8%	-	-	-	4,2%
MAC :( dép. de gestion + ann. Dette (c) )/RRF (a)	97,8%	98,3%	-	-	-	98,1%
Produit 4 taxes/RRT(d)	36,4%	28,9%	-	-	-	31,4%
Taux d'intérêt moyen de la dette	3,9%	3,7%	-	-	-	3,8%
Fonds de roulement au 01/01/2007 /DRTHR en jours	24	32	-	-	-	29

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CA ou CU à TPU (\*)

montants en euros par habitant

exercice 2007 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 485</b>	<b>1 641</b>	<b>1 761</b>	<b>1 668</b>	<b>1 847</b>	<b>1 662</b>
( hors gestion active de la dette )	<b>1 451</b>	<b>1 600</b>	<b>1 695</b>	<b>1 576</b>	<b>1 766</b>	<b>1 602</b>
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 016	1 138	1 222	1 134	1 204	1 137
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie ( hors gestion active de la dette )	469	503	539	534	643	525
	435	462	473	442	562	465
<b>Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)</b>	<b>979</b>	<b>1 095</b>	<b>1 177</b>	<b>1 095</b>	<b>1 150</b>	<b>1 094</b>
Charges à caractère général	253	272	267	253	246	261
Charges de personnel	584	657	690	611	695	643
Autres charges de gestion courante	134	151	203	197	159	169
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	14	19	20	39	52	26
	(-6)	(-5)	(-4)	(-5)	(-1)	(-5)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)</b>	<b>1 202</b>	<b>1 321</b>	<b>1 410</b>	<b>1 338</b>	<b>1 470</b>	<b>1 335</b>
Impôts et taxes	733	778	838	779	839	787
dont produit des 4 taxes (a)	403	463	457	488	484	460
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	653	702	746	692	728	701
Dotations, participations	326	383	411	383	393	379
dont dotation globale de fonct. versée (a)	227	268	285	275	273	266
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	65	78	84	74	70	75
<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	224	226	233	243	320	241
intérêts payés(4)	37	43	46	39	54	43
épargne brute (5)=(3)-(4)	187	183	187	204	266	198
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	89	112	111	109	121	108
épargne nette (7)=(5)-(6)	98	71	77	95	145	90
Dépenses d'équipement brut (a)	337	334	336	303	328	327
<b>Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette</b>	<b>264</b>	<b>280</b>	<b>295</b>	<b>228</b>	<b>272</b>	<b>266</b>
Dotations et subventions d'invest.	132	126	129	106	81	118
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	118	136	139	103	138	126
<b>Dettes communales totales au 31/12/07 (a)</b>	<b>873</b>	<b>1 057</b>	<b>1 156</b>	<b>981</b>	<b>1 316</b>	<b>1 050</b>
Annuité de dette hors gestion active de dette	126	155	156	148	175	151
Variation nette de l'endettement	29	24	28	-6	17	18
Gestion active de la dette	34	41	67	92	81	61

#### (a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CA ou CU à TPU (\*)

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>⇒ Structure de fonctionnement</b>						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 022	1 143	1 227	1 139	1 205	1 142
Charges de personnel /DRF (a)	57,2%	57,5%	56,3%	53,7%	57,7%	56,3%
Charges à caractère général /DRF	24,7%	23,8%	21,8%	22,2%	20,4%	22,8%
Autres charges de gestion courante /DRF	13,1%	13,2%	16,6%	17,3%	13,2%	14,8%
Intérêts payés/DRF	3,6%	3,8%	3,7%	3,4%	4,5%	3,7%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,4%	1,6%	1,6%	3,4%	4,3%	2,3%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 202	1 321	1 410	1 338	1 470	1 335
Impôts et taxes /RRF	61,0%	58,9%	59,4%	58,2%	57,1%	59,0%
produit des 4 taxes /RRF	33,5%	35,0%	32,4%	36,5%	33,0%	34,4%
Dotations, participations /RRF	27,1%	29,0%	29,2%	28,7%	26,7%	28,4%
dotation globale de fonct. versée/RRF	18,9%	20,3%	20,2%	20,6%	18,6%	19,9%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,4%	5,9%	5,9%	5,6%	4,8%	5,6%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	6,5%	6,1%	5,5%	7,6%	11,4%	7,0%
<b>⇒ Richesse et pression fiscales :</b>						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	782	754	798	796	793	781
Potentiel financier (/pop DGF)	961	961	1 017	1 027	1 025	993
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	15,61%	17,51%	18,38%	19,89%	21,09%	18,28%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	-	-	-	-	-	-
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	112,3	114,5	119,0	117,1	117,6	115,8
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	103,5	110,4	115,6	118,9	109,1	112,1
<b>⇒ Effort d'équipement et financement :</b>						
Equipement brut/RRF (a)	28,0%	25,3%	23,8%	22,6%	22,3%	24,5%
Epargne nette/équipement brut	29,0%	21,2%	22,8%	31,4%	44,3%	27,6%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	39,3%	37,9%	38,6%	35,0%	24,8%	36,2%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	35,1%	40,8%	41,4%	33,9%	42,2%	38,5%
<b>⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds</b>						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	15,5%	13,8%	13,3%	15,2%	18,1%	14,8%
Dette totale au 31/12/2007 /RRF (a)	0,73	0,80	0,82	0,73	0,90	0,79
Annuité de la dette (d)/RRF	10,5%	11,8%	11,1%	11,0%	11,9%	11,3%
MAC :( dép. de gestion + ann. Dette (c) )/RRF (a)	91,9%	94,6%	94,6%	92,9%	90,1%	93,3%
Produit 4 taxes/RRT(d)	27,5%	28,9%	26,8%	31,2%	27,8%	28,7%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,2%	4,1%	4,0%	4,0%	4,1%	4,1%
Fonds de roulement au 01/01/2007 /DRTHR en jours	33	19	10	12	21	18

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté de communes à TPU

montants en euros par habitant

exercice 2007 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 486</b>	<b>1 562</b>	<b>1 261</b>	-	-	<b>1 504</b>
( hors gestion active de la dette )	<b>1 455</b>	<b>1 524</b>	<b>1 261</b>	-	-	<b>1 472</b>
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	988	1 072	964	-	-	1 012
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie ( hors gestion active de la dette )	498	490	297	-	-	492
	467	453	297	-	-	459
<b>Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)</b>	<b>944</b>	<b>1 025</b>	<b>938</b>	-	-	<b>968</b>
Charges à caractère général	249	256	232	-	-	251
Charges de personnel	544	603	537	-	-	561
Autres charges de gestion courante	148	160	166	-	-	152
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	13	16	2	-	-	14
	(-10)	(-9)	(-0)	-	-	(-10)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)</b>	<b>1 183</b>	<b>1 242</b>	<b>1 090</b>	-	-	<b>1 198</b>
Impôts et taxes	691	745	523	-	-	704
dont produit des 4 taxes (a)	386	437	280	-	-	399
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	622	672	468	-	-	634
Dotations, participations	324	341	378	-	-	330
dont dotation globale de fonct. versée (a)	228	237	251	-	-	231
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	72	71	128	-	-	73
<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	239	217	152	-	-	231
intérêts payés(4)	44	47	26	-	-	45
épargne brute (5)=(3)-(4)	195	170	126	-	-	186
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	103	114	48	-	-	105
épargne nette (7)=(5)-(6)	92	56	78	-	-	81
Dépenses d'équipement brut (a)	353	319	247	-	-	341
<b>Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette</b>	<b>282</b>	<b>289</b>	<b>242</b>	-	-	<b>283</b>
Dotations et subventions d'invest.	155	135	175	-	-	149
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	118	141	66	-	-	124
<b>Dettes communales totales au 31/12/07 (a)</b>	<b>1 018</b>	<b>1 149</b>	<b>641</b>	-	-	<b>1 050</b>
Annuité de dette hors gestion active de dette	147	161	74	-	-	150
Variation nette de l'endettement	15	27	18	-	-	18
Gestion active de la dette	31	38	0	-	-	33

**(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT**

## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté de communes à TPU

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Pour l'ensemble
<b>⇒ Structure de fonctionnement</b>						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	998	1 080	965	-	-	1 022
Charges de personnel /DRF (a)	54,5%	55,8%	55,7%	-	-	54,9%
Charges à caractère général /DRF	24,9%	23,7%	24,1%	-	-	24,5%
Autres charges de gestion courante /DRF	14,8%	14,8%	17,2%	-	-	14,8%
Intérêts payés/DRF	4,4%	4,3%	2,7%	-	-	4,4%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,3%	1,4%	0,3%	-	-	1,4%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 183	1 242	1 090	-	-	1 198
Impôts et taxes /RRF	58,4%	60,0%	48,0%	-	-	58,7%
produit des 4 taxes /RRF	32,6%	35,2%	25,7%	-	-	33,3%
Dotations, participations /RRF	27,4%	27,4%	34,7%	-	-	27,5%
dotation globale de fonct. versée/RRF	19,3%	19,1%	23,1%	-	-	19,3%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,1%	5,8%	11,8%	-	-	6,1%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	8,1%	6,8%	5,5%	-	-	7,7%
<b>⇒ Richesse et pression fiscales :</b>						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	706	711	639	-	-	706
Potentiel financier (/pop DGF)	885	904	854	-	-	890
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	14,57%	16,55%	12,38%	-	-	15,10%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	-	-	-	-	-	-
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	100,7	108,9	71,8	-	-	102,6
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	100,0	113,2	61,3	-	-	103,0
<b>⇒ Effort d'équipement et financement :</b>						
Équipement brut/RRF (a)	29,8%	25,7%	22,7%	-	-	28,4%
Épargne nette/équipement brut	26,0%	17,5%	31,4%	-	-	23,7%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	43,9%	42,2%	70,8%	-	-	43,8%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	33,5%	44,2%	26,9%	-	-	36,4%
<b>⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds</b>						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	16,5%	13,7%	11,5%	-	-	15,5%
Dette totale au 31/12/2007 /RRF (a)	0,86	0,92	0,59	-	-	0,88
Annuité de la dette (d)/RRF	12,4%	13,0%	6,8%	-	-	12,5%
MAC : ( dép. de gestion + ann. Dette (c) ) /RRF (a)	92,3%	95,5%	92,9%	-	-	93,3%
Produit 4 taxes/RRF(d)	26,3%	28,6%	21,0%	-	-	26,9%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,3%	4,1%	4,1%	-	-	4,2%
Fonds de roulement au 01/01/2007 /DRTHR en jours	31	9	-33	-	-	23

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

**Analyse financière par strate**  
**Communes de plus de 10 000 habitants de métropole**  
**appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée**  
*montants en euros par habitant*

<b>exercice 2007</b> sur champ total	<b>De 10 000</b> <b>à moins de</b> <b>20 000 hab.</b>	<b>De 20 000</b> <b>à moins de</b> <b>50 000 hab.</b>	<b>De 50 000</b> <b>à moins de</b> <b>100 000 hab.</b>	<b>De 100 000</b> <b>à moins de</b> <b>300 000 hab.</b>	<b>Plus de</b> <b>300 000</b> <b>habitants</b>	<b>Pour</b> <b>l'ensemble</b>
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>2 235</b>	<b>1 781</b>	<b>2 324</b>	-	-	<b>1 998</b>
( hors gestion active de la dette )	2 177	1 738	1 927	-	-	1 877
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 465	1 283	1 468	-	-	1 363
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie ( hors gestion active de la dette )	770	498	856	-	-	635
	711	455	460	-	-	514
<b>Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)</b>	<b>1 426</b>	<b>1 243</b>	<b>1 419</b>	-	-	<b>1 322</b>
Charges à caractère général	418	360	409	-	-	383
Charges de personnel	781	724	862	-	-	766
Autres charges de gestion courante	212	143	137	-	-	157
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	19	18	20	-	-	19
	(-4)	(-2)	(-10)	-	-	(-4)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)</b>	<b>1 752</b>	<b>1 495</b>	<b>1 687</b>	-	-	<b>1 594</b>
Impôts et taxes	1 045	803	938	-	-	886
dont produit des 4 taxes (a)	782	688	765	-	-	726
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	-	-	so
Dotations, participations	489	516	551	-	-	517
dont dotation globale de fonct. versée (a)	362	376	400	-	-	378
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	110	94	103	-	-	100
<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	326	252	268	-	-	272
intérêts payés(4)	39	40	49	-	-	42
épargne brute (5)=(3)-(4)	287	212	219	-	-	230
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	174	123	101	-	-	130
épargne nette (7)=(5)-(6)	113	89	117	-	-	100
Dépenses d'équipement brut (a)	498	319	344	-	-	364
<b>Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette</b>	<b>374</b>	<b>250</b>	<b>276</b>	-	-	<b>283</b>
Dotations et subventions d'invest.	150	104	80	-	-	109
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	216	141	192	-	-	169
<b>Dette communale totale au 31/12/07 (a)</b>	<b>1 027</b>	<b>1 036</b>	<b>1 614</b>	-	-	<b>1 156</b>
Annuité de dette hors gestion active de dette	213	163	150	-	-	172
Variation nette de l'endettement	43	17	91	-	-	39
<i>Gestion active de la dette</i>	58	43	396	-	-	121

**(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT**

## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>⇒ Structure de fonctionnement</b>						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 469	1 286	1 478	-	-	1 368
Charges de personnel /DRF (a)	53,2%	56,4%	58,3%	-	-	56,0%
Charges à caractère général /DRF	28,4%	28,0%	27,7%	-	-	28,0%
Autres charges de gestion courante /DRF	14,4%	11,1%	9,3%	-	-	11,5%
Intérêts payés/DRF	2,7%	3,1%	3,3%	-	-	3,1%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,3%	1,4%	1,4%	-	-	1,4%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 752	1 495	1 687	-	-	1 594
Impôts et taxes /RRF	59,6%	53,7%	55,6%	-	-	55,6%
produit des 4 taxes /RRF	44,6%	46,0%	45,4%	-	-	45,5%
Dotations, participations /RRF	27,9%	34,5%	32,7%	-	-	32,5%
dotation globale de fonct. versée/RRF	20,7%	25,1%	23,7%	-	-	23,7%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,3%	6,3%	6,1%	-	-	6,3%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	6,2%	5,5%	5,6%	-	-	5,7%
<b>⇒ Richesse et pression fiscales :</b>						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	916	849	1 137	-	-	924
Potentiel financier (/pop DGF)	1 104	1 051	1 328	-	-	1 121
Taux d'imposition taxe professionnelle	16,69%	15,39%	16,25%	-	-	15,93%
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,83%	15,55%	13,31%	-	-	14,58%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	92,7	93,5	80,3	-	-	90,0
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	96,0	98,4	81,0	-	-	93,5
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	83,6	89,2	67,5	-	-	82,6
<b>⇒ Effort d'équipement et financement :</b>						
Equipement brut/RRF (a)	28,4%	21,3%	20,4%	-	-	22,9%
Epargne nette/équipement brut	22,8%	27,8%	34,2%	-	-	27,5%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	30,2%	32,6%	23,2%	-	-	30,0%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	43,5%	44,1%	55,9%	-	-	46,2%
<b>⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds</b>						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	16,4%	14,2%	13,0%	-	-	14,5%
Dette totale au 31/12/2007 /RRF (a)	0,59	0,69	0,96	-	-	0,73
Annuité de la dette (d)/RRF	12,2%	10,9%	8,9%	-	-	10,8%
MAC :( dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	93,5%	94,1%	93,0%	-	-	93,7%
Produit 4 taxes/RRT(d)	36,8%	39,4%	39,0%	-	-	38,7%
Taux d'intérêt moyen de la dette	3,8%	3,9%	3,0%	-	-	3,6%
Fonds de roulement au 01/01/2007 /DRTHR en jours	30	20	4	-	-	19

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette



## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole n'appartenant à aucun groupement

montants en euros par habitant

exercice 2007 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 974</b>	<b>2 227</b>	<b>2 652</b>	-	-	<b>2 387</b>
( hors gestion active de la dette )	<b>1 950</b>	<b>2 202</b>	<b>2 497</b>	-	-	<b>2 302</b>
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 394	1 600	1 712	-	-	1 621
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie ( hors gestion active de la dette )	580	627	940	-	-	766
	556	602	785	-	-	680
<b>Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)</b>	<b>1 351</b>	<b>1 549</b>	<b>1 645</b>	-	-	<b>1 564</b>
Charges à caractère général	442	469	476	-	-	468
Charges de personnel	719	863	916	-	-	866
Autres charges de gestion courante	173	176	205	-	-	189
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	20	45	51	-	-	44
	(-2)	(-4)	(-2)	-	-	(-3)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)</b>	<b>1 603</b>	<b>1 880</b>	<b>2 043</b>	-	-	<b>1 914</b>
Impôts et taxes	945	1 014	1 159	-	-	1 071
dont produit des 4 taxes (a)	764	858	940	-	-	882
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	-	-	so
Dotations, participations	459	607	622	-	-	592
dont dotation globale de fonct. versée (a)	326	445	478	-	-	443
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	98	127	109	-	-	114
<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	252	330	398	-	-	350
intérêts payés(4)	43	51	67	-	-	57
épargne brute (5)=(3)-(4)	210	280	331	-	-	293
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	101	105	179	-	-	139
épargne nette (7)=(5)-(6)	109	175	152	-	-	155
Dépenses d'équipement brut (a)	440	463	546	-	-	498
<b>Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette</b>	<b>306</b>	<b>310</b>	<b>421</b>	-	-	<b>362</b>
Dotations et subventions d'invest.	153	132	120	-	-	130
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	141	171	291	-	-	222
<b>Dettes communales totales au 31/12/07 (a)</b>	<b>946</b>	<b>1 250</b>	<b>1 804</b>	-	-	<b>1 462</b>
Annuité de dette hors gestion active de dette	143	155	246	-	-	196
Variation nette de l'endettement	40	66	113	-	-	84
<i>Gestion active de la dette</i>	<i>24</i>	<i>26</i>	<i>155</i>	-	-	<i>86</i>

**(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT**

## Analyse financière par strate

### Communes de plus de 10 000 habitants de métropole n'appartenant à aucun groupement

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>⇒ Structure de fonctionnement</b>						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 396	1 604	1 714	-	-	1 624
Charges de personnel /DRF (a)	51,5%	53,8%	53,4%	-	-	53,3%
Charges à caractère général /DRF	31,6%	29,2%	27,8%	-	-	28,8%
Autres charges de gestion courante /DRF	12,4%	11,0%	11,9%	-	-	11,6%
Intérêts payés/DRF	3,1%	3,2%	3,9%	-	-	3,5%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,4%	2,8%	3,0%	-	-	2,7%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 603	1 880	2 043	-	-	1 914
Impôts et taxes /RRF	58,9%	54,0%	56,7%	-	-	56,0%
produit des 4 taxes /RRF	47,7%	45,7%	46,0%	-	-	46,1%
Dotations, participations /RRF	28,6%	32,3%	30,5%	-	-	30,9%
dotation globale de fonct. versée/RRF	20,4%	23,7%	23,4%	-	-	23,1%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,1%	6,8%	5,3%	-	-	6,0%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	6,3%	7,0%	7,5%	-	-	7,1%
<b>⇒ Richesse et pression fiscales :</b>						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	820	1 127	1 306	-	-	1 162
Potentiel financier (/pop DGF)	995	1 332	1 509	-	-	1 361
Taux d'imposition taxe professionnelle	17,26%	15,95%	16,85%	-	-	16,54%
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,09%	14,32%	12,39%	-	-	13,15%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	96,2	91,1	84,5	-	-	88,3
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	94,8	90,3	82,9	-	-	87,0
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	88,6	83,9	70,1	-	-	77,3
<b>⇒ Effort d'équipement et financement :</b>						
Equipement brut/RRF (a)	27,4%	24,7%	26,7%	-	-	26,0%
Epargne nette/équipement brut	24,8%	37,8%	27,9%	-	-	31,0%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	34,8%	28,6%	21,9%	-	-	26,0%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	32,0%	36,8%	53,4%	-	-	44,6%
<b>⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds</b>						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	13,1%	14,9%	16,2%	-	-	15,3%
Dette totale au 31/12/2007 /RRF (a)	0,59	0,66	0,88	-	-	0,76
Annuité de la dette (d)/RRF	8,9%	8,3%	12,0%	-	-	10,2%
MAC :( dép. de gestion + ann. Dette (c) )/RRF (a)	93,2%	90,7%	92,5%	-	-	91,9%
Produit 4 taxes/RRT(d)	40,0%	39,2%	38,1%	-	-	38,8%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,5%	4,1%	3,7%	-	-	3,9%
Fonds de roulement au 01/01/2007 /DRTHR en jours	24	22	21	-	-	22

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

## SOMMAIRE DES TABLEAUX

### **Croissance 2006-2007 par strate de population**

*Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à :*

[. une CU "4 taxes"](#)

[. une CC "4 taxes"](#)

[. un SAN](#)

[. une CA ou CU à TPU](#)

[. une CC à TPU](#)

[. un syndicat à contribution fiscalisée](#)

[. aucun groupement](#)

**Ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales / DGCL**

**Publication : « Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2007 »**

juillet 2009

**Croissance 2006-2007 par strate de population à champ constant\*****Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CU 4 taxes**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Nombre de communes</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>+3,7%</b>	<b>+7,3%</b>	<b>-</b>	<b>+11,3%</b>	<b>-</b>	<b>+8,7%</b>
Dépenses totales hors gestion active de dette	+3,7%	+7,9%	-	+8,5%	-	+7,5%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>+1,6%</b>	<b>+4,5%</b>	<b>-</b>	<b>+4,8%</b>	<b>-</b>	<b>+4,1%</b>
Dépenses de gestion	+0,8%	+4,4%	-	+4,6%	-	+3,9%
Charges de personnel	+5,4%	+3,4%	-	+6,0%	-	+5,2%
Charges à caractère général	+5,8%	+1,4%	-	+6,4%	-	+4,7%
Autres charges de gestion courante	-1,2%	+2,5%	-	-1,0%	-	+0,1%
Intérêts payés	+45,6%	+6,4%	-	+28,0%	-	+25,9%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>+3,1%</b>	<b>+2,8%</b>	<b>-</b>	<b>+2,3%</b>	<b>-</b>	<b>+2,6%</b>
Produit des services, du domaine	+12,3%	-20,0%	-	+3,2%	-	+0,4%
Impôts et taxes	+6,6%	+0,3%	-	+5,9%	-	+4,4%
dont produit des 4 taxes	+6,4%	+0,6%	-	+6,1%	-	+4,6%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	so	so	-	so	-	so
Dotations et participations	+1,2%	+2,2%	-	-1,9%	-	+0,1%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+2,7%	+4,0%	-	+2,6%	-	+3,1%
dont attributions péréquation et compens.	+0,5%	-3,2%	-	-15,2%	-	-5,6%
Autres produits de gestion courante	+3,0%	+13,4%	-	+6,4%	-	+7,9%
Épargne de gestion	+20,4%	-3,0%	-	-12,5%	-	-4,3%
Épargne brute	+16,4%	-3,5%	-	-15,0%	-	-6,3%
Épargne nette	+43,5%	-14,9%	-	-20,5%	-	-13,4%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>+10,7%</b>	<b>+13,1%</b>	<b>-</b>	<b>+31,2%</b>	<b>-</b>	<b>+21,2%</b>
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	+10,7%	+16,3%	-	+21,6%	-	+17,8%
Remboursements de dette	-6,8%	+9,7%	-	+61,4%	-	+28,9%
Remboursement hors gestion active de dette	-6,8%	+23,6%	-	+9,2%	-	+12,4%
Dépenses d'équipement brut	+15,4%	+7,8%	-	+25,4%	-	+17,9%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>-28,0%</b>	<b>+6,1%</b>	<b>-</b>	<b>+73,2%</b>	<b>-</b>	<b>+30,5%</b>
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	-28,0%	+10,3%	-	+66,7%	-	+26,3%
Subventions, participations (invest)	+48,8%	+8,1%	-	+26,1%	-	+22,1%
Emprunts	-60,7%	+2,4%	-	+105,1%	-	+36,1%
Emprunts hors gestion active de dette	-60,7%	+9,1%	-	+112,4%	-	+30,6%
<b>Dette au 31/12</b>	<b>-0,8%</b>	<b>+1,5%</b>	<b>-</b>	<b>+44,2%</b>	<b>-</b>	<b>+16,0%</b>
Annuité de dette	+5,2%	+9,5%	-	+57,6%	-	+28,5%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+5,2%	+21,1%	-	+14,0%	-	+15,1%

\*Il s'agit des communes présentes en 2006 et en 2007, classées selon leur appartenance à un groupement en 2007.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2006.

**Croissance 2006-2007 par strate de population à champ constant\*****Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CC 4 taxes**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Nombre de communes</b>	<b>61</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82</b>
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>+4,8%</b>	<b>+6,0%</b>	<b>-2,8%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+4,0%</b>
Dépenses totales hors gestion active de dette	+4,9%	+4,7%	-1,3%	-	-	+3,9%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>+2,8%</b>	<b>+2,1%</b>	<b>-4,1%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+1,5%</b>
Dépenses de gestion	+2,8%	+2,3%	-4,7%	-	-	+1,4%
Charges de personnel	+4,7%	+3,6%	+6,5%	-	-	+4,6%
Charges à caractère général	+0,9%	+0,0%	-4,3%	-	-	-0,1%
Autres charges de gestion courante	-0,4%	+2,8%	-39,1%	-	-	-6,5%
Intérêts payés	+3,3%	-0,9%	+17,5%	-	-	+3,4%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>+2,6%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>-5,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+0,6%</b>
Produit des services, du domaine	+4,6%	+2,1%	-24,3%	-	-	-4,9%
Impôts et taxes	+0,6%	+0,1%	-4,8%	-	-	-0,3%
dont produit des 4 taxes	-0,4%	+0,5%	-3,0%	-	-	-0,5%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	so	so	so	-	-	so
Dotations et participations	+1,2%	+1,3%	+2,6%	-	-	+1,4%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+2,3%	+2,4%	-0,1%	-	-	+2,0%
dont attributions péréquation et compens.	-6,7%	+0,0%	+5,9%	-	-	-3,6%
Autres produits de gestion courante	+10,2%	-1,1%	+10,6%	-	-	+6,7%
Épargne de gestion	+2,0%	-8,7%	-6,5%	-	-	-2,6%
Épargne brute	+1,8%	-10,1%	-9,8%	-	-	-3,6%
Épargne nette	-5,5%	-25,4%	-8,0%	-	-	-12,0%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>+9,1%</b>	<b>+15,1%</b>	<b>+0,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+9,5%</b>
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	+9,9%	+12,0%	+5,9%	-	-	+9,9%
Remboursements de dette	+8,9%	+18,2%	-19,0%	-	-	+7,3%
Remboursement hors gestion active de dette	+12,2%	+8,7%	-12,2%	-	-	+7,8%
Dépenses d'équipement brut	+9,2%	+9,0%	+8,0%	-	-	+9,0%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>+23,3%</b>	<b>+9,4%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+14,2%</b>
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	+26,2%	+0,8%	+8,2%	-	-	+16,1%
Subventions, participations (invest)	+53,7%	+3,0%	+36,7%	-	-	+36,5%
Emprunts	+7,3%	+13,8%	-8,4%	-	-	+5,8%
Emprunts hors gestion active de dette	+9,8%	+0,6%	+1,6%	-	-	+5,4%
<b>Dettes au 31/12</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+4,6%</b>	<b>+11,5%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+3,5%</b>
Annuité de dette	+7,7%	+14,8%	-14,5%	-	-	+6,6%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+9,8%	+6,0%	-5,1%	-	-	+6,6%

\*Il s'agit des communes présentes en 2006 et en 2007, classées selon leur appartenance à un groupement en 2007.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2006.

**Croissance 2006-2007 par strate de population à champ constant\*****Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Nombre de communes</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>+6,9%</b>	<b>+6,4%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+6,6%</b>
Dépenses totales hors gestion active de dette	+6,9%	+6,4%	-	-	-	+6,6%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>+3,7%</b>	<b>+3,3%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+3,4%</b>
Dépenses de gestion	+3,8%	+3,2%	-	-	-	+3,4%
Charges de personnel	+3,2%	+3,2%	-	-	-	+3,2%
Charges à caractère général	+1,4%	-0,7%	-	-	-	+0,0%
Autres charges de gestion courante	+3,3%	+11,9%	-	-	-	+9,3%
Intérêts payés	-1,3%	+7,7%	-	-	-	+3,4%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>+2,8%</b>	<b>+2,7%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+2,7%</b>
Produit des services, du domaine	+19,7%	-6,2%	-	-	-	-0,4%
Impôts et taxes	+0,7%	-0,6%	-	-	-	-0,1%
dont produit des 4 taxes	+3,1%	+4,1%	-	-	-	+3,7%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	+23,4%	+34,3%	-	-	-	+30,2%
Dotations et participations	+1,9%	+1,7%	-	-	-	+1,7%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+0,8%	+1,1%	-	-	-	+1,0%
dont attributions péréquation et compens.	+0,1%	+2,8%	-	-	-	+2,2%
Autres produits de gestion courante	+11,6%	+18,3%	-	-	-	+16,0%
Épargne de gestion	-8,6%	-6,4%	-	-	-	-7,2%
Épargne brute	-10,9%	-9,2%	-	-	-	-9,8%
Épargne nette	-11,8%	-45,4%	-	-	-	-35,7%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>+25,5%</b>	<b>+31,3%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+29,1%</b>
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	+25,5%	+31,3%	-	-	-	+29,1%
Remboursements de dette	-10,2%	+51,5%	-	-	-	+21,6%
Remboursement hors gestion active de dette	-10,2%	+51,5%	-	-	-	+21,6%
Dépenses d'équipement brut	+36,2%	+23,4%	-	-	-	+28,3%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1,7%</b>
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	-2,2%	-1,4%	-	-	-	-1,7%
Subventions, participations (invest)	-41,4%	+5,8%	-	-	-	-17,7%
Emprunts	+30,6%	-2,7%	-	-	-	+9,3%
Emprunts hors gestion active de dette	+30,6%	-2,7%	-	-	-	+9,3%
<b>Dettes au 31/12</b>	<b>+7,1%</b>	<b>+8,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+7,6%</b>
Annuité de dette	-7,1%	+36,3%	-	-	-	+15,3%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-7,1%	+36,3%	-	-	-	+15,3%

\*Il s'agit des communes présentes en 2006 et en 2007, classées selon leur appartenance à un groupement en 2007.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2006.

**Croissance 2006-2007 par strate de population à champ constant\*****Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CA ou CU à TPU**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Nombre de communes</b>	<b>240</b>	<b>195</b>	<b>52</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>521</b>
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>+4,6%</b>	<b>+2,6%</b>	<b>+2,9%</b>	<b>+2,0%</b>	<b>+7,0%</b>	<b>+3,3%</b>
Dépenses totales hors gestion active de dette	+4,2%	+3,2%	+2,5%	+1,2%	+8,2%	+3,3%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>+3,4%</b>	<b>+2,5%</b>	<b>+3,0%</b>	<b>+3,4%</b>	<b>+4,9%</b>	<b>+3,2%</b>
Dépenses de gestion	+3,4%	+2,3%	+3,0%	+3,3%	+4,6%	+3,1%
Charges de personnel	+4,5%	+4,0%	+3,9%	+3,5%	+4,3%	+3,9%
Charges à caractère général	+1,9%	+0,4%	+1,3%	+3,3%	+3,0%	+1,7%
Autres charges de gestion courante	+3,0%	+1,8%	+3,2%	+1,8%	+3,0%	+2,4%
Intérêts payés	+3,1%	+7,1%	+2,6%	+4,1%	+13,2%	+5,7%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>+2,1%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>+1,7%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+7,9%</b>	<b>+2,1%</b>
Produit des services, du domaine	+5,3%	+4,4%	+8,7%	+4,3%	+0,5%	+4,9%
Impôts et taxes	+2,9%	+2,4%	+1,1%	+2,3%	+1,9%	+2,2%
dont produit des 4 taxes	+1,3%	+1,1%	+2,7%	+2,9%	+3,1%	+2,1%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	+0,8%	+2,0%	+1,0%	+2,0%	+1,2%	+1,5%
Dotations et participations	+0,6%	+0,5%	+1,8%	+2,2%	+3,1%	+1,5%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+1,5%	+1,4%	+3,4%	+2,3%	+1,6%	+2,0%
dont attributions péréquation et compens.	-1,5%	-2,3%	-3,5%	+2,5%	-4,4%	-1,5%
Autres produits de gestion courante	+9,8%	+1,7%	+5,8%	-1,5%	+3,5%	+2,4%
Épargne de gestion	-3,2%	-1,8%	-4,6%	-10,7%	+22,0%	-2,3%
Épargne brute	-4,3%	-3,8%	-6,2%	-13,1%	+24,0%	-3,9%
Épargne nette	-0,4%	-0,9%	-4,1%	-21,1%	+56,3%	-1,8%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>+7,2%</b>	<b>+2,7%</b>	<b>+2,6%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>+11,2%</b>	<b>+3,4%</b>
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	+6,2%	+5,1%	+1,1%	-4,0%	+16,1%	+3,5%
Remboursements de dette	-1,3%	-9,3%	-0,4%	+4,1%	-6,6%	-2,8%
Remboursement hors gestion active de dette	-8,3%	-5,5%	-7,6%	-4,7%	-0,7%	-5,6%
Dépenses d'équipement brut	+11,4%	+10,2%	+2,9%	-2,7%	+1,1%	+5,0%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>+20,2%</b>	<b>+9,5%</b>	<b>+14,8%</b>	<b>+7,5%</b>	<b>-4,6%</b>	<b>+9,7%</b>
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	+19,8%	+15,2%	+14,8%	+4,1%	-1,3%	+11,4%
Subventions, participations (invest)	+32,9%	+24,5%	+23,1%	+8,0%	-0,3%	+19,6%
Emprunts	+13,0%	+2,0%	+8,2%	+10,3%	-17,7%	+3,5%
Emprunts hors gestion active de dette	+10,4%	+10,3%	+5,4%	+5,0%	-19,6%	+4,0%
<b>Dettes au 31/12</b>	<b>+5,4%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>+2,9%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>+1,2%</b>	<b>+0,5%</b>
Annuité de dette	-0,4%	-6,1%	+0,2%	+4,1%	-3,0%	-1,2%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-5,3%	-2,3%	-4,8%	-2,5%	+3,2%	-2,6%

\*Il s'agit des communes présentes en 2006 et en 2007, classées selon leur appartenance à un groupement en 2007.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2006.

**Croissance 2006-2007 par strate de population à champ constant\*****Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CC à TPU**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Nombre de communes</b>	<b>130</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>160</b>
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>+2,3%</b>	<b>+3,3%</b>	<b>-3,1%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+2,5%</b>
Dépenses totales hors gestion active de dette	+3,0%	+3,4%	-3,1%	-	-	+3,0%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>+2,8%</b>	<b>+2,4%</b>	<b>+3,9%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+2,7%</b>
Dépenses de gestion	+2,9%	+2,3%	+3,4%	-	-	+2,7%
Charges de personnel	+3,8%	+3,2%	+4,7%	-	-	+3,6%
Charges à caractère général	+1,3%	+1,6%	+7,3%	-	-	+1,5%
Autres charges de gestion courante	+3,1%	+0,4%	+4,1%	-	-	+2,2%
Intérêts payés	+0,9%	+4,8%	+26,2%	-	-	+2,4%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>+1,7%</b>	<b>+2,3%</b>	<b>+4,2%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+2,0%</b>
Produit des services, du domaine	+5,0%	+5,3%	+10,0%	-	-	+5,3%
Impôts et taxes	+1,8%	+1,6%	+1,9%	-	-	+1,7%
dont produit des 4 taxes	+2,7%	+3,9%	+3,0%	-	-	+3,1%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	+2,9%	+4,2%	+1,8%	-	-	+3,3%
Dotations et participations	-0,5%	+0,0%	-0,9%	-	-	-0,4%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+1,7%	+2,2%	+3,9%	-	-	+1,9%
dont attributions péréquation et compens.	-5,8%	-8,2%	-12,5%	-	-	-6,7%
Autres produits de gestion courante	+5,1%	+2,4% ns	-	-	-	+4,8%
Épargne de gestion	-2,6%	+2,6%	+9,5%	-	-	-1,0%
Épargne brute	-3,4%	+2,1%	+6,6%	-	-	-1,8%
Épargne nette	+2,0%	+5,7% ns	-	-	-	+5,5%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>+1,2%</b>	<b>+5,6%</b>	<b>-20,4%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+2,2%</b>
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	+3,3%	+5,8%	-20,4%	-	-	+3,7%
Remboursements de dette	-11,5%	+1,0%	-66,2%	-	-	-8,8%
Remboursement hors gestion active de dette	-7,6%	+0,4%	-66,2%	-	-	-6,6%
Dépenses d'équipement brut	+8,2%	+7,0%	+7,3%	-	-	+7,9%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>+2,0%</b>	<b>+19,4%</b>	<b>+30,9%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+7,2%</b>
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	+5,8%	+22,0%	+30,9%	-	-	+10,6%
Subventions, participations (invest)	+24,9%	+17,9% ns	-	-	-	+24,3%
Emprunts	-8,9%	+15,4%	-41,1%	-	-	-2,3%
Emprunts hors gestion active de dette	-4,5%	+19,3%	-41,1%	-	-	+1,8%
<b>Dettes au 31/12</b>	<b>-1,2%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-0,8%</b>
Annuité de dette	-8,7%	+1,8%	-54,4%	-	-	-6,3%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-5,2%	+1,6%	-54,4%	-	-	-4,1%

\*Il s'agit des communes présentes en 2006 et en 2007, classées selon leur appartenance à un groupement en 2007.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2006.



**Croissance 2006-2007 par strate de population à champ constant\*****Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Nombre de communes</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47</b>
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>+5,7%</b>	<b>+3,6%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+2,7%</b>
Dépenses totales hors gestion active de dette	+8,7%	+3,5%	-0,1%	-	-	+4,0%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>+4,4%</b>	<b>+3,4%</b>	<b>+2,4%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+3,4%</b>
Dépenses de gestion	+4,4%	+3,5%	+1,3%	-	-	+3,2%
Charges de personnel	+5,2%	+4,7%	+3,7%	-	-	+4,6%
Charges à caractère général	+2,9%	+3,1%	+0,7%	-	-	+2,5%
Autres charges de gestion courante	+3,4%	-0,9%	+1,9%	-	-	+0,9%
Intérêts payés	+3,4%	+0,3%	+50,0%	-	-	+10,1%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>+3,2%</b>	<b>+2,1%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+2,2%</b>
Produit des services, du domaine	+6,9%	-0,5%	+0,3%	-	-	+1,4%
Impôts et taxes	+1,7%	+2,7%	+3,4%	-	-	+2,6%
dont produit des 4 taxes	+1,4%	+2,8%	+1,8%	-	-	+2,2%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	so	so	so	-	-	so
Dotations et participations	+3,4%	+2,1%	+0,3%	-	-	+1,9%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+1,1%	+2,5%	+1,5%	-	-	+2,0%
dont attributions péréquation et compens.	+6,0%	-8,4%	-7,4%	-	-	-5,5%
Autres produits de gestion courante	+13,2%	+2,4%	-11,1%	-	-	+3,1%
Épargne de gestion	-1,5%	-4,2%	+2,3%	-	-	-2,2%
Épargne brute	-2,2%	-5,0%	-4,5%	-	-	-4,1%
Épargne nette	-42,2%	-18,3%	-12,0%	-	-	-24,9%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>+8,4%</b>	<b>+4,2%</b>	<b>-7,9%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+1,4%</b>
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	+19,0%	+3,8%	-7,3%	-	-	+5,6%
Remboursements de dette	+10,8%	+7,8%	-6,0%	-	-	+1,9%
Remboursement hors gestion active de dette	+78,7%	+7,5%	+5,8%	-	-	+21,8%
Dépenses d'équipement brut	+10,4%	+1,8%	-11,8%	-	-	+1,1%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>+13,1%</b>	<b>+10,5%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+6,7%</b>
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	+38,5%	+10,8%	+13,2%	-	-	+18,4%
Subventions, participations (invest)	+33,2%	+17,4%	-8,5%	-	-	+16,6%
Emprunts	+15,0%	+12,4%	+0,5%	-	-	+7,4%
Emprunts hors gestion active de dette	+70,8%	+13,8%	+26,9%	-	-	+29,5%
<b>Dettes au 31/12</b>	<b>+7,9%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>+6,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>+4,0%</b>
Annuité de dette	+9,7%	+6,2%	-2,8%	-	-	+3,0%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+57,6%	+5,7%	+17,0%	-	-	+18,8%

\*Il s'agit des communes présentes en 2006 et en 2007, classées selon leur appartenance à un groupement en 2007.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2006.

**Croissance 2006-2007 par strate de population à champ constant\*****Communes de plus de 10 000 habitants de métropole n'appartenant à aucun groupement**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>Nombre de communes</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>66</b>
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>+8,2%</b>	<b>+3,4%</b>	<b>+7,3%</b>	-	-	<b>+6,0%</b>
Dépenses totales hors gestion active de dette	+7,7%	+4,2%	+7,1%	-	-	+6,1%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>+3,4%</b>	<b>+3,4%</b>	<b>+3,5%</b>	-	-	<b>+3,4%</b>
Dépenses de gestion	+3,6%	+3,3%	+3,3%	-	-	+3,3%
Charges de personnel	+4,4%	+5,1%	+4,7%	-	-	+4,8%
Charges à caractère général	+3,2%	+1,2%	+1,2%	-	-	+1,5%
Autres charges de gestion courante	+2,4%	+2,7%	+1,2%	-	-	+1,9%
Intérêts payés	-0,1%	+5,9%	+8,9%	-	-	+6,8%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>+4,1%</b>	<b>+0,4%</b>	<b>+2,8%</b>	-	-	<b>+2,0%</b>
Produit des services, du domaine	+6,8%	+9,3%	+2,2%	-	-	+5,7%
Impôts et taxes	+3,9%	+1,9%	-0,7%	-	-	+0,9%
dont produit des 4 taxes	+3,8%	+1,6%	+0,6%	-	-	+1,4%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	so	so	so	-	-	so
Dotations et participations	+0,6%	+2,0%	+1,5%	-	-	+1,6%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+0,9%	+2,0%	+1,1%	-	-	+1,4%
dont attributions péréquation et compens.	-4,9%	-0,0%	+4,0%	-	-	+1,0%
Autres produits de gestion courante	+7,0%	-5,5%	-5,0%	-	-	-4,0%
Épargne de gestion	+6,8%	-11,2%	+0,7%	-	-	-3,4%
Épargne brute	+8,3%	-13,7%	-0,8%	-	-	-5,2%
Épargne nette	+5,3%	-16,9%	-9,9%	-	-	-11,8%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>+21,7%</b>	<b>+3,6%</b>	<b>+15,1%</b>	-	-	<b>+11,9%</b>
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	+20,1%	+6,4%	+16,0%	-	-	+13,0%
Remboursements de dette	+20,3%	-15,3%	+9,4%	-	-	+3,6%
Remboursement hors gestion active de dette	+11,8%	-7,9%	+8,4%	-	-	+3,5%
Dépenses d'équipement brut	+19,5%	+8,0%	+18,5%	-	-	+14,7%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>+26,7%</b>	<b>+21,3%</b>	<b>+11,5%</b>	-	-	<b>+15,9%</b>
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	+23,9%	+31,0%	+11,8%	-	-	+19,2%
Subventions, participations (invest)	+27,6%	+29,2%	-6,2%	-	-	+11,0%
Emprunts	+22,4%	+15,7%	+17,2%	-	-	+17,4%
Emprunts hors gestion active de dette	+16,3%	+31,7%	+21,2%	-	-	+23,7%
<b>Dettes au 31/12</b>	<b>-1,2%</b>	<b>+15,2%</b>	<b>+4,6%</b>	-	-	<b>+7,4%</b>
Annuité de dette	+14,4%	-10,2%	+9,3%	-	-	+4,2%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+7,9%	-3,8%	+8,6%	-	-	+4,5%

\*Il s'agit des communes présentes en 2006 et en 2007, classées selon leur appartenance à un groupement en 2007.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2006.

## Ratios financiers 2007

Remarque : le calcul des ratios a été effectué sur les 943 communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris) en 2007 (la population retenue est celle du RP de 1999 en tenant compte des recensements complémentaires).

### SOMMAIRE DES TABLEAUX

#### ■ Volume du budget communal

- 1 – Dépenses réelles totales/population
- 2 – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette/population

#### ● Dépenses de fonctionnement

- \*1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie/population
- 2 – Charges de gestion générale/dépenses réelles de fonctionnement
- \*3 – Charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement
- 4 – Intérêts payés de la dette/dépenses réelles de fonctionnement
- 5 – Autres charges de gestion courante/dépenses réelles de fonctionnement

#### □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

- \*1 – Recettes réelles de fonctionnement/population
- 2 – Ventes de produits, prestations de services, marchandises/recettes réelles de fonctionnement
- 3 – Dotations, participations/recettes réelles de fonctionnement
- \*4 – Dotation globale de fonctionnement/population
- 5 – Impôts et taxes/recettes réelles de fonctionnement
- 6 – Impôts et taxes/population
- \*7 – Produit des 4 taxes /population
- 7bis – Produit des 4 taxes y compris reversement de TP du groupement à TPU/population
- 7 ter – Produit des 4 taxes des communes et groupements/population
- 7 quater – Produit des 4 taxes des communes/produit des 4 taxes des communes et des groupements
- 8 – Potentiel fiscal/population (avec résidences secondaires)
- 8 bis – Potentiel financier/population (avec résidences secondaires)
- \*9 – Produit des 4 taxes/potentiel fiscal
- 9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements/potentiel fiscal
- 9 ter – Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes
- 10 – Taux d'épargne : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement

#### ★ Effort d'équipement et financement

- 1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie/population
- 1 bis – Dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie hors gestion active de la dette/population
- 2 – Remboursements de dette/population
- 2 bis – Remboursements de dette hors gestion active de la dette/population
- \*3 – Dépenses d'équipement brut/population
- \*4 – Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement
- 5 – Dotations et subventions d'investissement reçues/dépenses d'équipement brut
- 6 – Emprunts réalisés/population
- 6 bis – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette/population
- 7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette/dépenses d'équipement brut

#### ◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

- \*1 – Encours de la dette au 31/12/2007 / population
- 2 – Annuité de dette hors gestion active de la dette/population
- 2 bis – Annuité de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de fonctionnement
- \*3 – Encours de la dette au 31/12/2007 / recettes réelles de fonctionnement
- 4 – Encours de la dette au 31/12/2007 / épargne brute
- 5 – Annuité pour emprunts garantis/recettes réelles de fonctionnement
- \*6 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de dette hors gestion active de la dette / recettes réelles de fonctionnement
- 7 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice
- 8 – Intérêts de la dette/encours de la dette au 31/12/2007
- 9 – Fonds de roulement au 1er janvier 2007 / dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

### Nombre de communes et population

\* il s'agit des 11 ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires en application de l'article L.3213-1 du code général des collectivités territoriales.

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales / DGCL

Publication : « Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2007 »

## ■ Volume du budget communal

### 1 – Dépenses réelles totales / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

*Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.*

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>1 551</b>	<b>1 705</b>	<b>1 959</b>	<b>1 657</b>	<b>1 847</b>	<b>1 716</b>
<b>Métropole</b>	<b>1 555</b>	<b>1 703</b>	<b>1 984</b>	<b>1 653</b>	<b>1 847</b>	<b>1 719</b>
Alsace	1 173	1 433	1 769	1 502	0	1 426
Aquitaine	1 638	1 557	1 452	1 701	0	1 583
Auvergne	1 378	1 615	0	1 464	0	1 484
Bourgogne	1 355	1 591	1 761	1 519	0	1 545
Bretagne	1 365	1 474	1 456	1 434	0	1 421
Centre	1 562	1 633	1 733	1 794	0	1 669
Champagne-Ardenne	1 416	1 761	1 516	1 704	0	1 612
Corse	2 024	1 863	1 920	0	0	1 909
Franche-Comté	1 431	1 718	1 977	1 826	0	1 704
Ile-de-France (hors Paris)	1 721	1 846	2 173	1 974	0	1 919
Languedoc-Roussillon	1 629	1 932	2 136	1 796	0	1 826
Limousin	1 526	0	1 829	1 615	0	1 640
Lorraine	1 221	1 467	0	1 389	0	1 349
Midi-Pyrénées	1 494	1 764	1 545	0	1 925	1 749
Nord-Pas-de-Calais	1 340	1 536	1 644	1 715	0	1 511
Basse-Normandie	1 237	1 411	0	1 454	0	1 361
Haute-Normandie	1 689	1 443	1 979	2 037	0	1 777
Pays de la Loire	1 559	1 275	1 761	1 523	0	1 540
Picardie	1 345	1 467	1 652	1 318	0	1 430
Poitou-Charentes	1 538	1 583	1 834	0	0	1 698
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 948	1 846	2 723	1 587	1 906	1 967
Rhône-Alpes	1 591	1 546	1 923	1 881	1 626	1 665
Outre-Mer	1 452	1 731	1 675	1 821	0	1 666

#### Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :

- à une CU à 4 taxes	1 109	1 385	0	1 176	0	1 221
- à une CC à 4 taxes	1 550	1 672	1 738	0	0	1 623
- à un SAN	1 703	1 538	0	0	0	1 590
- à une CA ou une CU à TPU	1 484	1 648	1 765	1 672	1 847	1 666
- à une CC à TPU	1 486	1 562	1 261	0	0	1 504
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2 235	1 794	2 324	0	0	1 998
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 931	2 181	2 573	0	0	2 317

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ■ Volume du budget communal

### 2 – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.  
Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette.

*Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.*

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>1 519</b>	<b>1 662</b>	<b>1 860</b>	<b>1 564</b>	<b>1 766</b>	<b>1 654</b>
<b>Métropole</b>	<b>1 523</b>	<b>1 660</b>	<b>1 880</b>	<b>1 562</b>	<b>1 766</b>	<b>1 656</b>
Alsace	1 160	1 433	1 769	1 502	0	1 423
Aquitaine	1 608	1 521	1 371	1 701	0	1 548
Auvergne	1 337	1 572	0	1 397	0	1 434
Bourgogne	1 350	1 573	1 627	1 490	0	1 515
Bretagne	1 344	1 393	1 450	1 325	0	1 366
Centre	1 517	1 612	1 687	1 640	0	1 600
Champagne-Ardenne	1 326	1 692	1 516	1 564	0	1 536
Corse	2 024	1 863	1 920	0	0	1 909
Franche-Comté	1 402	1 646	1 977	1 553	0	1 585
Ile-de-France (hors Paris)	1 691	1 796	2 048	1 974	0	1 852
Languedoc-Roussillon	1 576	1 836	2 066	1 761	0	1 770
Limousin	1 503	0	1 732	1 507	0	1 554
Lorraine	1 198	1 423	0	1 379	0	1 323
Midi-Pyrénées	1 490	1 743	1 406	0	1 925	1 734
Nord-Pas-de-Calais	1 316	1 485	1 602	1 715	0	1 476
Basse-Normandie	1 208	1 381	0	1 454	0	1 340
Haute-Normandie	1 652	1 436	1 739	1 841	0	1 672
Pays de la Loire	1 513	1 246	1 636	1 430	0	1 462
Picardie	1 339	1 425	1 581	1 265	0	1 392
Poitou-Charentes	1 525	1 557	1 743	0	0	1 642
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 911	1 817	2 463	1 477	1 834	1 886
Rhône-Alpes	1 537	1 504	1 855	1 657	1 452	1 562
Outre-Mer	1 445	1 682	1 634	1 651	0	1 616

#### Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :

- à une CU à 4 taxes	1 109	1 326	0	1 109	0	1 168
- à une CC à 4 taxes	1 527	1 576	1 681	0	0	1 570
- à un SAN	1 703	1 538	0	0	0	1 590
- à une CA ou une CU à TPU	1 450	1 605	1 698	1 578	1 766	1 604
- à une CC à TPU	1 455	1 524	1 261	0	0	1 472
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2 177	1 753	1 927	0	0	1 881
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 911	2 158	2 427	0	0	2 239

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ● Dépenses de fonctionnement

### 1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.  
A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

Évaluation de la charge totale de fonctionnement, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>1 057</b>	<b>1 193</b>	<b>1 328</b>	<b>1 128</b>	<b>1 204</b>	<b>1 175</b>
<b>Métropole</b>	<b>1 057</b>	<b>1 192</b>	<b>1 340</b>	<b>1 125</b>	<b>1 204</b>	<b>1 174</b>
Alsace	767	865	1 081	1 079	0	963
Aquitaine	1 125	1 087	1 036	1 288	0	1 123
Auvergne	928	1 126	0	1 057	0	1 035
Bourgogne	897	1 107	1 316	1 179	0	1 113
Bretagne	911	1 020	994	950	0	955
Centre	1 060	1 077	1 167	1 235	0	1 129
Champagne-Ardenne	937	1 116	1 116	1 011	0	1 052
Corse	1 617	1 027	1 350	0	0	1 256
Franche-Comté	935	1 118	1 114	1 084	0	1 046
Ile-de-France (hors Paris)	1 213	1 314	1 467	1 441	0	1 341
Languedoc-Roussillon	1 069	1 250	1 313	1 167	0	1 181
Limousin	1 054	0	1 326	1 057	0	1 113
Lorraine	816	986	0	1 015	0	929
Midi-Pyrénées	984	1 138	955	0	1 363	1 177
Nord-Pas-de-Calais	969	1 063	1 185	1 264	0	1 077
Basse-Normandie	882	1 006	0	1 063	0	978
Haute-Normandie	1 117	1 025	1 297	1 264	0	1 162
Pays de la Loire	976	964	1 149	1 043	0	1 033
Picardie	957	1 072	1 165	905	0	1 016
Poitou-Charentes	1 025	1 130	1 166	0	0	1 130
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 322	1 323	1 786	1 095	1 193	1 312
Rhône-Alpes	1 023	1 081	1 309	1 231	1 093	1 115
Outre-Mer	1 058	1 225	1 197	1 229	0	1 183
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	828	907	0	836	0	854
- à une CC à 4 taxes	1 058	1 142	1 183	0	0	1 107
- à un SAN	1 413	1 329	0	0	0	1 355
- à une CA ou une CU à TPU	1 015	1 141	1 225	1 137	1 204	1 139
- à une CC à TPU	991	1 072	964	0	0	1 014
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 465	1 301	1 468	0	0	1 371
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 369	1 573	1 674	0	0	1 585

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ● Dépenses de fonctionnement

### 2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement

Charges de gestion générale : dépenses de la ligne budgétaire 011

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

*Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux charges de gestion générale.*

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>25,3</b>	<b>24,5</b>	<b>23,4</b>	<b>22,1</b>	<b>20,4</b>	<b>23,8</b>
<b>Métropole</b>	<b>25,5</b>	<b>24,9</b>	<b>23,9</b>	<b>22,1</b>	<b>20,4</b>	<b>24,0</b>
Alsace	22,6	22,7	20,7	17,8	0,0	19,8
Aquitaine	24,2	23,0	23,5	22,9	0,0	23,3
Auvergne	22,1	21,6	0,0	20,9	0,0	21,5
Bourgogne	26,9	23,5	19,4	20,1	0,0	22,4
Bretagne	24,0	19,2	21,6	21,7	0,0	22,1
Centre	24,1	22,9	22,7	20,3	0,0	22,5
Champagne-Ardenne	25,5	22,9	20,5	20,5	0,0	21,7
Corse	23,1	20,2	18,9	0,0	0,0	19,8
Franche-Comté	22,6	25,9	22,0	22,2	0,0	22,9
Ile-de-France (hors Paris)	28,2	27,6	26,6	23,0	0,0	27,3
Languedoc-Roussillon	24,1	23,8	19,5	29,6	0,0	26,3
Limousin	25,4	0,0	20,3	19,3	0,0	20,8
Lorraine	26,3	21,8	0,0	20,9	0,0	23,0
Midi-Pyrénées	23,6	21,6	20,7	0,0	24,1	23,1
Nord-Pas-de-Calais	25,5	22,8	19,7	20,4	0,0	22,6
Basse-Normandie	23,7	23,3	0,0	20,0	0,0	22,4
Haute-Normandie	26,2	25,1	18,1	22,1	0,0	23,5
Pays de la Loire	24,2	20,4	23,4	20,1	0,0	21,8
Picardie	27,1	25,9	25,6	45,1	0,0	30,1
Poitou-Charentes	25,8	21,7	19,8	0,0	0,0	21,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25,5	23,0	23,2	21,4	19,2	22,2
Rhône-Alpes	24,2	22,9	20,7	20,2	19,6	21,9
Outre-Mer	19,4	18,5	17,6	20,8	0,0	18,6
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	24,3	21,6	0,0	19,0	0,0	20,7
- à une CC à 4 taxes	25,1	24,7	22,2	0,0	0,0	24,4
- à un SAN	22,8	21,7	0,0	0,0	0,0	22,0
- à une CA ou une CU à TPU	24,6	23,4	21,4	22,1	20,4	22,6
- à une CC à TPU	24,7	23,7	24,1	0,0	0,0	24,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	28,4	27,5	27,7	0,0	0,0	27,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	30,1	28,5	27,4	0,0	0,0	28,2

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ● Dépenses de fonctionnement

### 3 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Frais de personnel : dépenses de la ligne budgétaire 012

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

#### Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux frais de personnel

#### Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>55,9</b>	<b>57,0</b>	<b>56,3</b>	<b>54,1</b>	<b>57,7</b>	<b>56,2</b>
<b>Métropole</b>	<b>55,8</b>	<b>56,9</b>	<b>55,8</b>	<b>53,9</b>	<b>57,7</b>	<b>56,0</b>
Alsace	52,5	54,6	58,1	59,5	0,0	57,2
Aquitaine	54,9	55,1	54,3	53,3	0,0	54,5
Auvergne	58,3	56,9	0,0	59,1	0,0	58,1
Bourgogne	55,2	57,5	47,7	57,7	0,0	56,1
Bretagne	55,1	59,9	52,3	50,9	0,0	53,5
Centre	59,2	57,7	56,8	58,2	0,0	58,2
Champagne-Ardenne	55,0	53,1	57,0	39,7	0,0	50,2
Corse	53,1	60,3	65,2	0,0	0,0	62,2
Franche-Comté	57,9	54,7	56,0	58,4	0,0	57,2
Ile-de-France (hors Paris)	57,5	57,4	56,4	55,5	0,0	57,1
Languedoc-Roussillon	54,1	54,6	60,0	51,6	0,0	53,5
Limousin	54,7	0,0	58,2	56,7	0,0	56,6
Lorraine	54,8	54,3	0,0	51,4	0,0	53,5
Midi-Pyrénées	56,3	56,3	57,7	0,0	58,6	57,4
Nord-Pas-de-Calais	54,8	57,7	56,4	56,6	0,0	56,4
Basse-Normandie	56,9	56,7	0,0	51,6	0,0	55,2
Haute-Normandie	54,8	56,1	62,0	54,1	0,0	55,3
Pays de la Loire	54,9	60,8	54,5	52,8	0,0	54,7
Picardie	54,4	58,1	53,5	34,0	0,0	51,1
Poitou-Charentes	53,3	54,6	53,0	0,0	0,0	53,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	55,1	56,4	51,8	60,1	56,6	55,8
Rhône-Alpes	54,4	56,3	59,6	53,6	59,5	56,2
Outre-Mer	57,8	59,1	63,1	60,4	0,0	60,3
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	60,5	58,7	0,0	62,7	0,0	61,2
- à une CC à 4 taxes	55,4	55,6	61,7	0,0	0,0	56,6
- à un SAN	63,7	63,0	0,0	0,0	0,0	63,2
- à une CA ou une CU à TPU	57,1	57,8	56,8	53,9	57,7	56,5
- à une CC à TPU	54,8	55,8	55,7	0,0	0,0	55,1
- à un syndicat à contribution fiscalisée	53,2	56,6	58,3	0,0	0,0	56,2
- Non membres d'un groupement fiscalisé	52,5	54,1	53,6	0,0	0,0	53,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle



## ● Dépenses de fonctionnement

### 4 - Intérêts payés / dépenses réelles de fonctionnement

Intérêts payés : dépenses du compte 661 réel

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

*Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux charges d'intérêts.*

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>	<b>3,3</b>	<b>4,5</b>	<b>3,6</b>
<b>Métropole</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>	<b>3,4</b>	<b>4,5</b>	<b>3,7</b>
Alsace	3,7	4,3	3,1	2,6	0,0	3,1
Aquitaine	3,4	3,4	1,9	2,8	0,0	3,0
Auvergne	4,8	4,4	0,0	3,3	0,0	4,2
Bourgogne	3,7	3,4	3,8	4,2	0,0	3,8
Bretagne	4,0	3,7	3,5	2,3	0,0	3,2
Centre	3,5	3,6	4,4	5,4	0,0	4,2
Champagne-Ardenne	2,3	3,5	3,5	6,5	0,0	4,3
Corse	3,0	3,3	4,5	0,0	0,0	4,0
Franche-Comté	3,8	4,5	4,0	2,2	0,0	3,4
Ile-de-France (hors Paris)	3,4	3,4	3,8	4,9	0,0	3,5
Languedoc-Roussillon	4,9	4,5	4,0	3,8	0,0	4,2
Limousin	4,3	0,0	2,7	3,3	0,0	3,4
Lorraine	3,3	5,4	0,0	2,3	0,0	3,7
Midi-Pyrénées	3,4	3,3	3,6	0,0	0,0	1,9
Nord-Pas-de-Calais	3,7	4,0	3,3	2,0	0,0	3,5
Basse-Normandie	2,3	2,2	0,0	3,9	0,0	2,7
Haute-Normandie	3,9	3,9	4,5	3,8	0,0	3,9
Pays de la Loire	4,3	2,7	3,7	2,4	0,0	3,1
Picardie	3,5	3,2	3,2	2,2	0,0	3,1
Poitou-Charentes	4,2	5,2	2,7	0,0	0,0	3,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,8	4,2	4,8	3,2	6,6	4,9
Rhône-Alpes	3,6	3,0	3,2	4,4	3,3	3,5
Outre-Mer	2,2	2,7	3,7	1,6	0,0	2,8
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	2,6	1,3	0,0	1,1	0,0	1,4
- à une CC à 4 taxes	3,3	3,4	3,0	0,0	0,0	3,3
- à un SAN	2,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1,4
- à une CA ou une CU à TPU	3,6	3,8	3,8	3,4	4,5	3,7
- à une CC à TPU	4,3	4,3	2,7	0,0	0,0	4,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2,7	3,0	3,3	0,0	0,0	3,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	2,8	3,1	3,9	0,0	0,0	3,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ● Dépenses de fonctionnement

### 5 - Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

**Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux autres charges de gestion courante : contingents, transferts, subventions, indemnités ...**

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>13,8</b>	<b>13,3</b>	<b>14,5</b>	<b>17,2</b>	<b>13,2</b>	<b>14,3</b>
<b>Métropole</b>	<b>13,7</b>	<b>12,9</b>	<b>14,6</b>	<b>17,3</b>	<b>13,2</b>	<b>14,2</b>
Alsace	17,6	17,4	16,3	18,9	0,0	18,2
Aquitaine	15,3	15,3	19,9	20,4	0,0	17,0
Auvergne	12,7	14,8	0,0	13,2	0,0	13,6
Bourgogne	13,7	14,2	28,9	14,8	0,0	16,1
Bretagne	14,3	16,8	21,0	18,1	0,0	17,4
Centre	12,2	14,3	14,1	15,2	0,0	13,8
Champagne-Ardenne	15,5	19,1	16,6	26,9	0,0	20,3
Corse	19,6	14,6	9,4	0,0	0,0	12,3
Franche-Comté	15,1	14,3	16,6	16,6	0,0	15,8
Ile-de-France (hors Paris)	9,9	9,8	11,0	7,3	0,0	10,2
Languedoc-Roussillon	15,7	15,5	16,1	13,1	0,0	14,4
Limousin	14,4	0,0	18,2	16,6	0,0	16,5
Lorraine	14,8	16,8	0,0	20,5	0,0	17,3
Midi-Pyrénées	16,0	16,3	17,1	0,0	15,2	15,8
Nord-Pas-de-Calais	14,5	14,4	17,9	13,0	0,0	15,0
Basse-Normandie	15,3	16,9	0,0	23,1	0,0	18,3
Haute-Normandie	14,2	13,5	14,6	14,9	0,0	14,4
Pays de la Loire	14,9	14,9	17,0	23,9	0,0	19,2
Picardie	14,1	11,8	16,2	9,8	0,0	13,1
Poitou-Charentes	14,1	18,0	23,3	0,0	0,0	20,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,5	14,5	17,8	14,0	11,7	14,1
Rhône-Alpes	16,4	15,9	14,3	18,3	15,1	16,2
Outre-Mer	17,7	18,6	13,3	16,7	0,0	16,6
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	11,3	18,0	0,0	15,0	0,0	15,2
- à une CC à 4 taxes	14,8	14,8	11,8	0,0	0,0	14,2
- à un SAN	10,6	12,9	0,0	0,0	0,0	12,2
- à une CA ou une CU à TPU	13,3	13,5	16,2	17,3	13,2	14,8
- à une CC à TPU	14,8	14,8	17,2	0,0	0,0	14,9
- à un syndicat à contribution fiscalisée	14,4	11,6	9,3	0,0	0,0	11,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	12,9	11,7	12,3	0,0	0,0	12,2

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 1 - Recettes réelles de fonctionnement / population

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

*Evaluation de l'ensemble des recettes courantes, en euros par habitant.*

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>1 251</b>	<b>1 381</b>	<b>1 538</b>	<b>1 327</b>	<b>1 470</b>	<b>1 376</b>
<b>Métropole</b>	<b>1 255</b>	<b>1 384</b>	<b>1 560</b>	<b>1 325</b>	<b>1 470</b>	<b>1 380</b>
Alsace	954	1 124	1 352	1 284	0	1 177
Aquitaine	1 324	1 236	1 250	1 526	0	1 310
Auvergne	1 113	1 318	0	1 227	0	1 218
Bourgogne	1 076	1 284	1 444	1 334	0	1 279
Bretagne	1 099	1 193	1 215	1 129	0	1 145
Centre	1 270	1 268	1 347	1 463	0	1 335
Champagne-Ardenne	1 104	1 352	1 270	1 223	0	1 243
Corse	1 841	1 160	1 463	0	0	1 388
Franche-Comté	1 133	1 305	1 418	1 308	0	1 268
Ile-de-France (hors Paris)	1 397	1 523	1 721	1 746	0	1 560
Languedoc-Roussillon	1 326	1 477	1 488	1 396	0	1 411
Limousin	1 244	0	1 597	1 204	0	1 296
Lorraine	962	1 152	0	1 160	0	1 081
Midi-Pyrénées	1 169	1 391	1 207	0	1 728	1 457
Nord-Pas-de-Calais	1 114	1 217	1 332	1 560	0	1 242
Basse-Normandie	1 055	1 196	0	1 221	0	1 153
Haute-Normandie	1 362	1 205	1 543	1 487	0	1 380
Pays de la Loire	1 246	1 132	1 360	1 237	0	1 246
Picardie	1 152	1 195	1 347	998	0	1 166
Poitou-Charentes	1 210	1 313	1 337	0	0	1 307
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 551	1 498	1 976	1 287	1 452	1 530
Rhône-Alpes	1 258	1 276	1 565	1 414	1 288	1 324
Outre-Mer	1 149	1 334	1 286	1 375	0	1 286
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	936	1 130	0	934	0	988
- à une CC à 4 taxes	1 281	1 326	1 351	0	0	1 308
- à un SAN	1 494	1 390	0	0	0	1 422
- à une CA ou une CU à TPU	1 200	1 320	1 406	1 339	1 470	1 334
- à une CC à TPU	1 180	1 242	1 090	0	0	1 197
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 752	1 510	1 687	0	0	1 599
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 559	1 833	1 988	0	0	1 858

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 2 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

#### *Part relative des ventes de produits, prestations de services, marchandises dans le total des recettes réelles de fonctionnement*

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>5,6</b>	<b>6,0</b>	<b>5,7</b>	<b>5,6</b>	<b>4,8</b>	<b>5,7</b>
<b>Métropole</b>	<b>5,7</b>	<b>6,1</b>	<b>6,0</b>	<b>5,6</b>	<b>4,8</b>	<b>5,8</b>
Alsace	5,3	6,1	10,2	5,3	0,0	5,9
Aquitaine	5,0	6,3	4,5	3,8	0,0	5,2
Auvergne	6,6	7,2	0,0	6,8	0,0	6,9
Bourgogne	6,0	4,3	4,0	5,5	0,0	4,9
Bretagne	7,6	6,5	7,0	7,8	0,0	7,4
Centre	7,0	4,4	4,6	5,6	0,0	5,7
Champagne-Ardenne	4,2	4,1	6,5	5,3	0,0	5,3
Corse	4,2	7,1	4,9	0,0	0,0	5,5
Franche-Comté	6,5	3,8	5,4	6,2	0,0	5,8
Ile-de-France (hors Paris)	7,1	7,2	6,8	10,9	0,0	7,1
Languedoc-Roussillon	3,2	4,9	6,0	3,6	0,0	4,1
Limousin	4,4	0,0	5,3	10,2	0,0	7,7
Lorraine	4,7	5,7	0,0	5,1	0,0	5,1
Midi-Pyrénées	6,1	7,2	11,2	0,0	5,2	6,2
Nord-Pas-de-Calais	3,6	3,8	3,2	4,4	0,0	3,7
Basse-Normandie	7,8	4,6	0,0	3,5	0,0	5,3
Haute-Normandie	4,5	4,9	2,5	5,4	0,0	4,8
Pays de la Loire	6,0	6,9	6,2	4,5	0,0	5,5
Picardie	4,0	4,5	6,9	5,7	0,0	5,1
Poitou-Charentes	5,1	5,3	6,4	0,0	0,0	5,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,4	4,4	3,4	5,0	3,7	4,3
Rhône-Alpes	4,8	6,1	7,6	7,3	7,2	6,4
Outre-Mer	2,3	3,6	2,0	6,3	0,0	3,1
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	7,0	3,0	0,0	7,8	0,0	6,2
- à une CC à 4 taxes	5,2	5,9	8,3	0,0	0,0	6,0
- à un SAN	5,6	7,4	0,0	0	0,0	6,8
- à une CA ou une CU à TPU	5,3	5,9	5,7	5,6	4,8	5,6
- à une CC à TPU	6,0	5,8	11,8	0,0	0,0	6,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	6,3	5,9	6,1	0,0	0,0	6,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	5,5	6,3	5,2	0,0	0,0	5,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 3 - Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement

Dotations, participations : recettes du compte 74.

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

**Part relative des dotations, subventions et participations dans le total des recettes réelles de fonctionnement.**

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>28,5</b>	<b>30,2</b>	<b>29,7</b>	<b>28,8</b>	<b>26,7</b>	<b>29,2</b>
<b>Métropole</b>	<b>28,6</b>	<b>30,5</b>	<b>30,0</b>	<b>28,9</b>	<b>26,7</b>	<b>29,4</b>
Alsace	31,3	21,1	23,7	29,6	0,0	28,2
Aquitaine	23,3	28,8	24,7	25,8	0,0	26,3
Auvergne	23,8	34,5	0,0	26,2	0,0	28,4
Bourgogne	32,2	32,6	25,2	26,5	0,0	29,8
Bretagne	25,3	32,8	27,9	33,5	0,0	29,6
Centre	27,5	27,2	28,5	28,0	0,0	27,8
Champagne-Ardenne	38,2	34,2	35,2	27,5	0,0	32,9
Corse	33,5	43,2	27,9	0,0	0,0	33,5
Franche-Comté	33,1	33,4	33,3	32,0	0,0	32,8
Ile-de-France (hors Paris)	30,6	32,2	31,5	16,2	0,0	31,5
Languedoc-Roussillon	21,9	26,2	26,7	26,7	0,0	25,7
Limousin	27,3	0,0	22,1	26,0	0,0	25,3
Lorraine	35,6	34,0	0,0	30,9	0,0	33,6
Midi-Pyrénées	28,0	22,7	24,5	0,0	21,7	23,3
Nord-Pas-de-Calais	34,5	33,1	34,1	26,6	0,0	32,9
Basse-Normandie	37,9	43,7	0,0	34,1	0,0	38,9
Haute-Normandie	30,9	33,8	27,4	31,7	0,0	31,7
Pays de la Loire	25,6	29,6	28,4	33,8	0,0	30,2
Picardie	34,3	38,0	31,5	39,8	0,0	35,8
Poitou-Charentes	29,3	29,2	31,4	0,0	0,0	30,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,2	22,8	25,3	25,4	29,1	25,0
Rhône-Alpes	27,1	28,6	27,6	27,3	25,9	27,5
Outre-Mer	25,9	24,9	26,5	22,7	0,0	25,4
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	51,7	51,5	0,0	41,2	0,0	46,2
- à une CC à 4 taxes	34,9	36,9	33,4	0,0	0,0	35,3
- à un SAN	29,0	33,9	0,0	0	0,0	32,3
- à une CA ou une CU à TPU	27,1	28,7	28,8	28,5	26,7	28,2
- à une CC à TPU	27,4	27,4	34,7	0,0	0,0	27,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	27,9	33,6	32,7	0,0	0,0	32,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	28,2	31,9	30,4	0,0	0,0	30,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 4 - Dotation globale de fonctionnement / population

Dotation globale de fonctionnement

**Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en euros par habitant.**

Source : DGCL - Bureau des concours financiers de L'Etat

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>253</b>	<b>296</b>	<b>330</b>	<b>275</b>	<b>273</b>	<b>287</b>
<b>Métropole</b>	<b>254</b>	<b>299</b>	<b>336</b>	<b>276</b>	<b>273</b>	<b>289</b>
Alsace	225	173	237	257	0	234
Aquitaine	217	258	223	277	0	247
Auvergne	186	345	0	235	0	254
Bourgogne	236	313	269	241	0	274
Bretagne	210	279	254	277	0	250
Centre	254	259	284	305	0	274
Champagne-Ardenne	318	374	344	277	0	323
Corse	346	351	278	0	0	312
Franche-Comté	270	293	307	298	0	290
Ile-de-France (hors Paris)	283	340	391	143	0	341
Languedoc-Roussillon	209	295	270	259	0	260
Limousin	226	0	242	241	0	238
Lorraine	263	297	0	282	0	280
Midi-Pyrénées	228	229	216	0	243	233
Nord-Pas-de-Calais	290	303	314	280	0	298
Basse-Normandie	296	382	0	323	0	334
Haute-Normandie	305	294	316	354	0	322
Pays de la Loire	245	237	282	308	0	277
Picardie	297	356	300	274	0	308
Poitou-Charentes	267	268	305	0	0	286
Provence-Alpes-Côte d'Azur	211	226	354	241	298	265
Rhône-Alpes	232	247	304	267	237	250
Outre-Mer	232	242	261	258	0	247
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	345	417	0	298	0	339
- à une CC à 4 taxes	328	361	324	0	0	338
- à un SAN	290	266	0	0	0	274
- à une CA ou une CU à TPU	227	265	283	275	273	265
- à une CC à TPU	229	237	251	0	0	232
- à un syndicat à contribution fiscalisée	362	373	400	0	0	376
- Non membres d'un groupement fiscalisé	320	434	466	0	0	430

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 4' - Dotation globale de fonctionnement / population

Dotation globale de fonctionnement

**Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en euros par habitant.**

recettes du compte 741

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>254</b>	<b>295</b>	<b>329</b>	<b>276</b>	<b>273</b>	<b>287</b>
<b>Métropole</b>	<b>255</b>	<b>299</b>	<b>336</b>	<b>276</b>	<b>273</b>	<b>289</b>
Alsace	224	174	237	257	#DIV/0!	234
Aquitaine	217	258	223	277	#DIV/0!	247
Auvergne	184	343	#DIV/0!	235	#DIV/0!	253
Bourgogne	236	311	269	241	#DIV/0!	273
Bretagne	210	279	254	277	#DIV/0!	250
Centre	254	260	284	305	#DIV/0!	274
Champagne-Ardenne	321	374	344	277	#DIV/0!	323
Corse	346	351	278	#DIV/0!	#DIV/0!	312
Franche-Comté	270	293	307	298	#DIV/0!	290
Ile-de-France (hors Paris)	289	339	390	143	#DIV/0!	341
Languedoc-Roussillon	209	295	271	259	#DIV/0!	260
Limousin	226	#DIV/0!	242	241	#DIV/0!	238
Lorraine	262	297	#DIV/0!	282	#DIV/0!	279
Midi-Pyrénées	227	229	216	#DIV/0!	243	233
Nord-Pas-de-Calais	289	303	314	280	#DIV/0!	298
Basse-Normandie	296	382	#DIV/0!	323	#DIV/0!	334
Haute-Normandie	304	294	314	354	#DIV/0!	322
Pays de la Loire	244	235	282	308	#DIV/0!	277
Picardie	297	356	300	274	#DIV/0!	308
Poitou-Charentes	267	268	305	#DIV/0!	#DIV/0!	286
Provence-Alpes-Côte d'Azur	211	226	354	241	298	265
Rhône-Alpes	236	246	303	267	237	251
Outre-Mer	235	242	261	258	#DIV/0!	248
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	345	417	#DIV/0!	298	#DIV/0!	339
- à une CC à 4 taxes	328	360	324	#DIV/0!	#DIV/0!	338
- à un SAN	290	263	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	271
- à une CA ou une CU à TPU	229	265	282	275	273	265
- à une CC à TPU	229	237	251	#DIV/0!	#DIV/0!	232
- à un syndicat à contribution fiscalisée	362	372	400	#DIV/0!	#DIV/0!	375
- Non membres d'un groupement fiscalisé	319	434	465	#DIV/0!	#DIV/0!	429

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 5 - Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement

Impôts et taxes : recettes du compte 73.

y compris reversement de taxe professionnelle du groupement à TPU

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale.

#### Part relative des impôts et taxes dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>58,9</b>	<b>57,7</b>	<b>58,4</b>	<b>58,2</b>	<b>57,1</b>	<b>58,1</b>
<b>Métropole</b>	<b>58,6</b>	<b>57,2</b>	<b>57,9</b>	<b>58,0</b>	<b>57,1</b>	<b>57,8</b>
Alsace	54,6	59,9	54,0	54,8	0,0	55,4
Aquitaine	64,5	60,0	67,0	64,3	0,0	63,0
Auvergne	64,7	53,0	0,0	63,2	0,0	60,0
Bourgogne	56,4	57,3	64,2	61,2	0,0	59,2
Bretagne	59,7	55,2	57,8	52,2	0,0	56,2
Centre	59,6	64,7	63,2	54,9	0,0	59,9
Champagne-Ardenne	51,2	54,8	53,5	64,1	0,0	57,0
Corse	61,7	47,4	64,9	0,0	0,0	59,0
Franche-Comté	52,2	58,8	56,3	58,0	0,0	56,2
Ile-de-France (hors Paris)	55,4	53,9	54,7	64,1	0,0	54,6
Languedoc-Roussillon	65,3	61,7	63,5	62,0	0,0	62,6
Limousin	62,4	0,0	67,1	55,4	0,0	60,0
Lorraine	50,9	53,2	0,0	54,3	0,0	52,8
Midi-Pyrénées	58,8	65,1	56,5	0,0	66,5	64,1
Nord-Pas-de-Calais	56,0	57,3	58,4	55,7	0,0	56,9
Basse-Normandie	46,8	44,8	0,0	58,1	0,0	49,5
Haute-Normandie	57,1	55,2	63,4	52,1	0,0	55,0
Pays de la Loire	60,0	57,9	59,5	57,3	0,0	58,5
Picardie	54,6	52,8	56,6	51,3	0,0	53,9
Poitou-Charentes	56,2	60,1	57,6	0,0	0,0	58,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	67,9	67,2	66,1	64,5	52,8	62,2
Rhône-Alpes	59,9	59,3	58,0	58,1	58,4	58,9
Outre-Mer	66,0	65,1	65,4	64,0	0,0	65,3
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	34,6	38,2	0,0	48,5	0,0	43,0
- à une CC à 4 taxes	51,4	52,1	53,6	0,0	0,0	52,0
- à un SAN	60,9	53,0	0,0	0	0,0	55,6
- à une CA ou une CU à TPU	61,1	59,2	59,8	58,4	57,1	59,2
- à une CC à TPU	58,5	60,0	48,0	0,0	0,0	58,8
- à un syndicat à contribution fiscalisée	59,6	54,7	55,6	0,0	0,0	56,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	60,0	54,8	57,2	0,0	0,0	56,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle



## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 6 - Impôts et taxes / population

Impôts et taxes : recettes du compte 73.  
y compris reversement de taxe professionnelle du groupement à TPU

*Impôts et taxes, en euros par habitant.*

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>737</b>	<b>796</b>	<b>899</b>	<b>772</b>	<b>839</b>	<b>800</b>
<b>Métropole</b>	<b>736</b>	<b>792</b>	<b>904</b>	<b>769</b>	<b>839</b>	<b>798</b>
Alsace	521	674	730	703	0	652
Aquitaine	854	742	837	981	0	825
Auvergne	720	699	0	775	0	731
Bourgogne	607	736	927	817	0	757
Bretagne	656	659	702	589	0	644
Centre	757	820	851	803	0	799
Champagne-Ardenne	566	741	679	784	0	709
Corse	1 135	550	949	0	0	819
Franche-Comté	592	768	798	758	0	712
Ile-de-France (hors Paris)	774	820	941	1 119	0	851
Languedoc-Roussillon	866	911	945	866	0	883
Limousin	777	0	1 071	667	0	777
Lorraine	490	613	0	630	0	570
Midi-Pyrénées	688	905	682	0	1 149	934
Nord-Pas-de-Calais	624	697	778	869	0	707
Basse-Normandie	494	536	0	709	0	570
Haute-Normandie	778	665	978	775	0	760
Pays de la Loire	747	656	809	709	0	729
Picardie	629	631	763	512	0	629
Poitou-Charentes	680	789	770	0	0	761
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 053	1 007	1 305	829	766	951
Rhône-Alpes	753	756	909	821	753	780
Outre-Mer	759	868	842	880	0	839
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	324	432	0	453	0	424
- à une CC à 4 taxes	659	690	724	0	0	681
- à un SAN	909	736	0	0	0	790
- à une CA ou une CU à TPU	733	782	841	782	839	790
- à une CC à TPU	690	745	523	0	0	703
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 045	826	938	0	0	897
- Non membres d'un groupement fiscalisé	935	1 005	1 136	0	0	1 053

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 7 - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311  
hors reversement de TP du groupement à TPU

**Produit des 4 taxes, en euros par habitant**

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>448</b>	<b>510</b>	<b>563</b>	<b>482</b>	<b>484</b>	<b>498</b>
<b>Métropole</b>	<b>457</b>	<b>523</b>	<b>583</b>	<b>485</b>	<b>484</b>	<b>508</b>
Alsace	402	419	321	427	0	410
Aquitaine	505	525	600	707	0	565
Auvergne	415	437	0	451	0	434
Bourgogne	354	499	457	493	0	467
Bretagne	407	396	432	430	0	419
Centre	462	464	421	488	0	462
Champagne-Ardenne	341	538	431	530	0	471
Corse	785	335	437	0	0	434
Franche-Comté	359	427	347	507	0	422
Ile-de-France (hors Paris)	555	617	700	405	0	626
Languedoc-Roussillon	491	631	544	589	0	578
Limousin	399	0	582	438	0	460
Lorraine	300	356	0	328	0	326
Midi-Pyrénées	422	495	436	0	526	486
Nord-Pas-de-Calais	331	380	354	518	0	373
Basse-Normandie	346	393	0	476	0	400
Haute-Normandie	445	407	487	450	0	439
Pays de la Loire	467	451	514	488	0	482
Picardie	454	483	451	453	0	461
Poitou-Charentes	471	456	528	0	0	494
Provence-Alpes-Côte d'Azur	555	527	715	440	454	521
Rhône-Alpes	467	433	541	503	525	480
Outre-Mer	242	297	333	370	0	304
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	260	364	0	397	0	363
- à une CC à 4 taxes	560	535	507	0	0	542
- à un SAN	610	435	0	0	0	490
- à une CA ou une CU à TPU	395	452	448	485	484	453
- à une CC à TPU	381	437	280	0	0	396
- à un syndicat à contribution fiscalisée	782	687	765	0	0	724
- Non membres d'un groupement fiscalisé	701	809	903	0	0	834

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 7' - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

#### Produit des 4 taxes, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>445</b>	<b>505</b>	<b>553</b>	<b>478</b>	<b>479</b>	<b>493</b>
<b>Métropole</b>	<b>456</b>	<b>519</b>	<b>577</b>	<b>481</b>	<b>479</b>	<b>504</b>
Alsace	395	418	319	425	#DIV/0!	407
Aquitaine	500	522	594	708	#DIV/0!	562
Auvergne	408	438	#DIV/0!	449	#DIV/0!	431
Bourgogne	354	492	454	492	#DIV/0!	464
Bretagne	404	419	429	428	#DIV/0!	420
Centre	459	462	418	486	#DIV/0!	459
Champagne-Ardenne	422	532	429	524	#DIV/0!	480
Corse	771	336	433	#DIV/0!	#DIV/0!	431
Franche-Comté	356	420	348	501	#DIV/0!	417
Ile-de-France (hors Paris)	558	610	691	402	#DIV/0!	620
Languedoc-Roussillon	492	627	540	581	#DIV/0!	574
Limousin	398	#DIV/0!	579	437	#DIV/0!	458
Lorraine	307	354	#DIV/0!	328	#DIV/0!	328
Midi-Pyrénées	419	490	434	#DIV/0!	520	482
Nord-Pas-de-Calais	327	377	349	512	#DIV/0!	369
Basse-Normandie	341	392	#DIV/0!	475	#DIV/0!	397
Haute-Normandie	442	405	482	448	#DIV/0!	437
Pays de la Loire	459	445	508	482	#DIV/0!	476
Picardie	449	480	447	451	#DIV/0!	457
Poitou-Charentes	469	454	526	#DIV/0!	#DIV/0!	492
Provence-Alpes-Côte d'Azur	545	522	708	438	450	516
Rhône-Alpes	463	427	535	493	516	473
Outre-Mer	192	283	284	361	#DIV/0!	272
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2005 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	255	361	#DIV/0!	386	#DIV/0!	356
- à une CC à 4 taxes	560	527	497	#DIV/0!	#DIV/0!	538
- à un SAN	607	430	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	485
- à une CA ou une CU à TPU	396	449	445	481	479	450
- à une CC à TPU	378	433	278	#DIV/0!	#DIV/0!	392
- à un syndicat à contribution fiscalisée	770	669	761	#DIV/0!	#DIV/0!	710
- Non membres d'un groupement fiscalisé	662	802	871	#DIV/0!	#DIV/0!	810

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 7 bis - Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU / population

Produit des 4 taxes y compris le reversement de la taxe professionnelle du groupement à TPU : recettes des comptes 7311 et 732

**Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU, en euros par habitant**

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT (cf. page 46)

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>632</b>	<b>687</b>	<b>750</b>	<b>679</b>	<b>728</b>	<b>687</b>
<b>Métropole</b>	<b>648</b>	<b>705</b>	<b>780</b>	<b>684</b>	<b>728</b>	<b>703</b>
Alsace	471	624	678	639	0	594
Aquitaine	749	662	766	838	0	730
Auvergne	671	626	0	722	0	672
Bourgogne	565	674	850	726	0	688
Bretagne	587	574	612	523	0	569
Centre	711	765	760	738	0	738
Champagne-Ardenne	412	656	600	738	0	628
Corse	785	422	856	0	0	687
Franche-Comté	540	709	721	656	0	637
Ile-de-France (hors Paris)	654	719	799	992	0	734
Languedoc-Roussillon	757	796	794	750	0	766
Limousin	730	0	1 002	620	0	725
Lorraine	445	548	0	576	0	516
Midi-Pyrénées	624	852	618	0	963	828
Nord-Pas-de-Calais	571	643	703	776	0	645
Basse-Normandie	443	487	0	621	0	509
Haute-Normandie	613	602	923	695	0	664
Pays de la Loire	658	601	740	630	0	652
Picardie	584	583	719	453	0	580
Poitou-Charentes	596	713	697	0	0	685
Provence-Alpes-Côte d'Azur	908	872	988	654	682	807
Rhône-Alpes	683	682	836	758	640	702
Outre-Mer	253	400	404	506	0	381
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	294	375	0	400	0	374
- à une CC à 4 taxes	561	535	507	0	0	543
- à un SAN	861	691	0	0	0	744
- à une CA ou une CU à TPU	639	688	725	687	728	690
- à une CC à TPU	614	672	468	0	0	628
- à un syndicat à contribution fiscalisée	782	688	765	0	0	724
- Non membres d'un groupement fiscalisé	701	809	904	0	0	834

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 7 ter – Produit des 4 taxes des communes et groupements / population

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements.

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes et groupements, en euros par habitant.

**Ce ratio mesure le surcroît de fiscalité lié aux groupements de communes, si on le compare au ratio 7.**

Source : DGFIP. La source différente explique les disparités de ce ratio par rapport au ratio 7bis.

*Remarque : ce ratio 7 ter, ainsi que les ratios 7 quater et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.*

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>726</b>	<b>729</b>	<b>778</b>	<b>785</b>	<b>793</b>	<b>752</b>
<b>Métropole</b>	<b>747</b>	<b>747</b>	<b>813</b>	<b>792</b>	<b>793</b>	<b>770</b>
Alsace	558	750	558	785	#DIV/0!	698
Aquitaine	965	769	974	1 159	#DIV/0!	916
Auvergne	729	641	#DIV/0!	805	#DIV/0!	724
Bourgogne	660	696	829	739	#DIV/0!	716
Bretagne	693	634	665	675	#DIV/0!	674
Centre	760	748	695	735	#DIV/0!	739
Champagne-Ardenne	628	729	620	861	#DIV/0!	725
Corse	771	513	689	#DIV/0!	#DIV/0!	631
Franche-Comté	578	953	632	731	#DIV/0!	702
Ile-de-France (hors Paris)	698	743	827	1 058	#DIV/0!	763
Languedoc-Roussillon	753	885	815	860	#DIV/0!	844
Limousin	653	#DIV/0!	934	714	#DIV/0!	747
Lorraine	539	578	#DIV/0!	733	#DIV/0!	609
Midi-Pyrénées	661	849	712	#DIV/0!	950	835
Nord-Pas-de-Calais	670	706	802	925	#DIV/0!	737
Basse-Normandie	647	625	#DIV/0!	683	#DIV/0!	650
Haute-Normandie	882	662	880	719	#DIV/0!	758
Pays de la Loire	806	754	751	755	#DIV/0!	768
Picardie	657	641	774	802	#DIV/0!	709
Poitou-Charentes	652	771	784	#DIV/0!	#DIV/0!	757
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 090	878	963	715	711	855
Rhône-Alpes	778	732	921	775	864	791
Outre-Mer	248	430	390	536	#DIV/0!	390
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	523	595	#DIV/0!	724	#DIV/0!	653
- à une CC à 4 taxes	658	621	545	#DIV/0!	#DIV/0!	626
- à un SAN	2 481	630	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	1 210
- à une CA ou une CU à TPU	754	741	775	787	793	765
- à une CC à TPU	642	672	421	#DIV/0!	#DIV/0!	647
- à un syndicat à contribution fiscalisée	810	715	772	#DIV/0!	#DIV/0!	747
- Non membres d'un groupement fiscalisé	662	802	871	#DIV/0!	#DIV/0!	810

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 7 quater - Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements

Produit des 4 taxes encaissé par les communes

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes + groupements

Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

#### **Part de la fiscalité directe perçue par la commune dans la fiscalité directe totale prélevée sur le territoire communal par les communes et groupements.**

Remarque : ce ratio 7 quater, ainsi que les ratios 7 ter et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>61,2</b>	<b>69,3</b>	<b>71,0</b>	<b>60,9</b>	<b>60,4</b>	<b>65,6</b>
<b>Métropole</b>	<b>61,0</b>	<b>69,4</b>	<b>71,0</b>	<b>60,8</b>	<b>60,4</b>	<b>65,5</b>
Alsace	70,9	55,8	57,1	54,1	0,0	58,2
Aquitaine	51,8	67,8	61,1	61,0	0,0	61,4
Auvergne	56,0	68,4	0,0	55,8	0,0	59,6
Bourgogne	53,6	70,7	54,8	66,6	0,0	64,8
Bretagne	58,2	66,1	64,5	63,4	0,0	62,2
Centre	60,3	61,7	60,2	66,2	0,0	62,1
Champagne-Ardenne	67,2	73,0	69,2	60,9	0,0	66,3
Corse	100,0	65,5	62,8	0,0	0,0	68,2
Franche-Comté	61,5	44,0	55,1	68,4	0,0	59,4
Ile-de-France (hors Paris)	79,9	82,2	83,5	37,9	0,0	81,3
Languedoc-Roussillon	65,3	70,9	66,3	67,5	0,0	68,0
Limousin	60,9	0,0	62,0	61,2	0,0	61,4
Lorraine	57,0	61,2	0,0	44,7	0,0	53,9
Midi-Pyrénées	63,4	57,7	60,9	0,0	54,8	57,7
Nord-Pas-de-Calais	48,8	53,3	43,5	55,4	0,0	50,1
Basse-Normandie	52,6	62,7	0,0	69,6	0,0	61,1
Haute-Normandie	50,1	61,1	54,8	62,4	0,0	57,6
Pays de la Loire	57,0	59,0	67,6	63,9	0,0	62,0
Picardie	68,5	74,9	57,8	56,3	0,0	64,6
Poitou-Charentes	71,9	58,9	67,1	0,0	0,0	65,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50,0	59,5	73,5	61,2	63,4	60,4
Rhône-Alpes	59,5	58,4	58,2	63,7	59,7	59,8
Outre-Mer	77,6	65,8	72,8	67,4	0,0	69,7
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	48,7	60,7	0,0	53,3	0,0	54,5
- à une CC à 4 taxes	85,1	84,9	91,2	0,0	0,0	86,0
- à un SAN	24,4	68,3	0,0	0	0,0	40,1
- à une CA ou une CU à TPU	52,5	60,6	57,4	61,1	60,4	58,7
- à une CC à TPU	58,9	64,5	66,0	0,0	0,0	60,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	95,1	93,6	98,6	0,0	0,0	95,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	100	100	100	0	0	100

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)

#### Indicateur de richesse fiscale

Le potentiel fiscal est obtenu en multipliant les bases d'imposition de chaque taxe par le taux moyen national de chaque taxe (cf. mode de calcul précis au lexique), le produit obtenu est majoré des compensations versées au titre de la suppression dans les bases TP de la part "salaires". La population retenue ici comporte le nombre de résidences secondaires, ce critère étant celui utilisé pour la répartition de la DGF de chaque commune.

Le potentiel fiscal ainsi calculé sur l'exercice 2007 est celui utilisé pour la répartition des dotations de l'État en 2008.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>748</b>	<b>775</b>	<b>888</b>	<b>791</b>	<b>793</b>	<b>793</b>
<b>Métropole</b>	<b>767</b>	<b>795</b>	<b>928</b>	<b>795</b>	<b>793</b>	<b>811</b>
Alsace	763	1 014	765	828	0	832
Aquitaine	777	689	889	1 013	0	798
Auvergne	830	652	0	874	0	784
Bourgogne	758	743	879	754	0	763
Bretagne	704	644	693	635	0	672
Centre	795	751	745	731	0	760
Champagne-Ardenne	702	661	574	732	0	665
Corse	835	502	691	0	0	641
Franche-Comté	734	997	733	688	0	760
Ile-de-France (hors Paris)	800	911	1 148	2 119	0	977
Languedoc-Roussillon	707	594	725	728	0	687
Limousin	726	0	822	790	0	782
Lorraine	732	646	0	783	0	720
Midi-Pyrénées	689	732	690	0	990	817
Nord-Pas-de-Calais	582	633	692	771	0	642
Basse-Normandie	713	631	0	678	0	674
Haute-Normandie	897	649	866	763	0	775
Pays de la Loire	776	736	844	729	0	762
Picardie	709	644	777	809	0	728
Poitou-Charentes	615	764	688	0	0	700
Provence-Alpes-Côte d'Azur	860	825	812	755	646	764
Rhône-Alpes	871	781	966	804	993	861
Outre-Mer	330	458	434	642	0	441
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	429	580	0	758	0	651
- à une CC à 4 taxes	731	689	635	0	0	701
- à un SAN	810	808	0	0	0	809
- à une CA ou une CU à TPU	768	740	776	792	793	769
- à une CC à TPU	696	711	639	0	0	699
- à un syndicat à contribution fiscalisée	916	844	1 137	0	0	919
- Non membres d'un groupement fiscalisé	758	1 057	1 255	0	0	1 095

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)

#### Indicateur de ressources

Le potentiel financier se substitue au potentiel fiscal pour la répartition de la dotation de péréquation 2008 de la DGF. Plus large que la notion de potentiel fiscal, il prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Source : DGCL - Bureau des concours financiers de L'Etat

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>928</b>	<b>979</b>	<b>1 099</b>	<b>1 020</b>	<b>1 025</b>	<b>999</b>
<b>Métropole</b>	<b>946</b>	<b>1 001</b>	<b>1 141</b>	<b>1 024</b>	<b>1 025</b>	<b>1 018</b>
Alsace	907	1 147	965	1 021	0	1 003
Aquitaine	937	883	1 084	1 281	0	997
Auvergne	978	952	0	1 072	0	999
Bourgogne	938	966	1 110	971	0	977
Bretagne	864	874	898	858	0	871
Centre	980	964	970	999	0	980
Champagne-Ardenne	903	889	828	950	0	894
Corse	1 015	766	910	0	0	871
Franche-Comté	938	1 197	968	928	0	981
Ile-de-France (hors Paris)	1 002	1 126	1 351	2 258	0	1 184
Languedoc-Roussillon	860	785	929	931	0	877
Limousin	917	0	1 037	1 001	0	989
Lorraine	909	859	0	1 028	0	929
Midi-Pyrénées	858	915	863	0	1 204	1 008
Nord-Pas-de-Calais	785	854	896	988	0	854
Basse-Normandie	896	864	0	954	0	901
Haute-Normandie	1 117	881	1 113	1 069	0	1 033
Pays de la Loire	954	937	1 057	971	0	976
Picardie	892	866	996	1 028	0	937
Poitou-Charentes	811	992	934	0	0	931
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 013	993	1 052	955	887	966
Rhône-Alpes	1 032	962	1 188	1 040	1 220	1 059
Outre-Mer	496	629	627	848	0	621
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	625	813	0	938	0	848
- à une CC à 4 taxes	907	897	844	0	0	893
- à un SAN	1 040	1 025	0	0	0	1 030
- à une CA ou une CU à TPU	946	945	992	1 022	1 025	980
- à une CC à TPU	876	904	854	0	0	884
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 104	1 044	1 328	0	0	1 114
- Non membres d'un groupement fiscalisé	936	1 264	1 458	0	0	1 295

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle



## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 9 – Produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrige"

**CMPF : "coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal"**

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311

Le potentiel fiscal : c.f. lexique. Le potentiel fiscal "corrige" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

**Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.**

*Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique (potentiel fiscal)*

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>89,8</b>	<b>90,4</b>	<b>84,5</b>	<b>58,2</b>	<b>0,0</b>	<b>87,5</b>
<b>Métropole</b>	<b>90,1</b>	<b>90,9</b>	<b>83,9</b>	<b>58,2</b>	<b>0,0</b>	<b>87,5</b>
Alsace	65,4	90,2	0,0	0,0	0,0	70,6
Aquitaine	113,9	128,5	0,0	0,0	0,0	122,1
Auvergne	101,7	0,0	0,0	0,0	0,0	101,7
Bourgogne	0,0	106,9	0,0	0,0	0,0	106,9
Bretagne	125,3	0,0	0,0	0,0	0,0	125,3
Centre	106,0	0,0	0,0	0,0	0,0	106,0
Champagne-Ardenne	54,6	123,2	0,0	0,0	0,0	105,3
Corse	81,3	0,0	0,0	0,0	0,0	81,3
Franche-Comté	73,7	80,5	0,0	0,0	0,0	77,2
Ile-de-France (hors Paris)	96,6	88,8	80,3	0,0	0,0	86,0
Languedoc-Roussillon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Limousin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lorraine	65,7	75,7	0,0	0,0	0,0	68,5
Midi-Pyrénées	107,2	0,0	0,0	0,0	0,0	107,2
Nord-Pas-de-Calais	103,0	91,4	0,0	0,0	0,0	97,6
Basse-Normandie	75,6	73,9	0,0	0,0	0,0	74,7
Haute-Normandie	98,1	0,0	0,0	0,0	0,0	98,1
Pays de la Loire	87,8	0,0	125,4	58,2	0,0	77,9
Picardie	97,1	115,8	0,0	0,0	0,0	104,9
Poitou-Charentes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	96,4	111,9	117,9	0,0	0,0	107,6
Rhône-Alpes	83,4	79,6	98,9	0,0	0,0	86,1
Outre-Mer	82,3	81,2	100,7	0,0	0,0	86,8
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	69,0	71,5	0,0	58,2	0,0	62,6
- à une CC à 4 taxes	86,0	88,5	90,7	0,0	0,0	87,5
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	-	-	-	-	-	-
- à une CC à TPU	-	-	-	-	-	-
- à un syndicat à contribution fiscalisée	92,7	92,6	80,3	0,0	0,0	89,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	96,1	90,5	84,5	0,0	0,0	88,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal "corrige"

#### CMPF élargi : "coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi"

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements (source : DGFIP)

Le potentiel fiscal : c.f. lexique. Le potentiel fiscal "corrige" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

**Indicateur de pression fiscale globale, égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal communal.**

Remarque : ce ratio 9 bis, ainsi que les ratios 7 ter et 7 quater, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>108,1</b>	<b>107,7</b>	<b>103,6</b>	<b>116,2</b>	<b>117,6</b>	<b>109,1</b>
<b>Métropole</b>	<b>108,8</b>	<b>108,1</b>	<b>103,9</b>	<b>116,8</b>	<b>117,6</b>	<b>109,5</b>
Alsace	84,3	88,8	85,5	113,8	0,0	99,5
Aquitaine	129,8	125,0	140,8	141,5	0,0	132,3
Auvergne	96,5	114,8	0,0	105,0	0,0	104,4
Bourgogne	99,5	111,5	109,7	108,4	0,0	108,2
Bretagne	106,7	114,1	107,4	122,8	0,0	112,7
Centre	113,9	117,2	110,9	114,7	0,0	114,2
Champagne-Ardenne	105,9	130,4	122,8	137,1	0,0	126,8
Corse	79,9	120,2	108,1	0,0	0,0	106,7
Franche-Comté	89,2	111,3	108,4	118,8	0,0	106,4
Ile-de-France (hors Paris)	97,6	94,2	86,7	54,8	0,0	90,9
Languedoc-Roussillon	113,8	142,2	135,5	140,8	0,0	135,6
Limousin	104,2	0,0	139,8	104,2	0,0	111,7
Lorraine	81,3	104,5	0,0	107,9	0,0	96,2
Midi-Pyrénées	107,4	136,3	119,2	0,0	115,0	119,8
Nord-Pas-de-Calais	138,1	138,8	148,7	156,7	0,0	142,9
Basse-Normandie	106,3	113,8	0,0	114,1	0,0	111,1
Haute-Normandie	112,2	118,7	127,3	109,3	0,0	113,7
Pays de la Loire	110,6	123,1	106,8	121,4	0,0	115,9
Picardie	107,5	114,2	119,2	112,4	0,0	112,7
Poitou-Charentes	108,1	119,8	131,1	0,0	0,0	123,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	131,4	112,5	121,7	110,0	125,2	121,2
Rhône-Alpes	102,2	110,2	113,4	116,7	106,3	108,7
Outre-Mer	75,1	97,8	96,9	91,5	0,0	93,1
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	138,9	116,8	0,0	106,2	0,0	112,5
- à une CC à 4 taxes	101,0	102,7	97,5	0,0	0,0	101,0
- à un SAN	288,8	75,2	0,0	0,0	0,0	143,4
- à une CA ou une CU à TPU	111,9	114,4	118,5	116,5	117,6	115,5
- à une CC à TPU	100,7	108,9	71,8	0,0	0,0	102,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	96,0	96,3	81,0	0,0	0,0	92,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	90,7	89,7	81,5	0,0	0,0	85,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 9 ter – Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes

#### Pression fiscale sur les ménages

Produit des trois taxes : produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières voté lors de l'élaboration du budget primitif et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP.

Potentiel fiscal 3 taxes : potentiel fiscal hors taxe professionnelle.

**Indicateur de pression fiscale "ménages", égal au rapport entre le produit fiscal 3 taxes effectif et le produit fiscal 3 taxes théorique (potentiel fiscal 3 taxes).**

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>98,4</b>	<b>103,6</b>	<b>95,2</b>	<b>116,7</b>	<b>109,1</b>	<b>103,3</b>
<b>Métropole</b>	<b>99,0</b>	<b>104,1</b>	<b>95,1</b>	<b>117,3</b>	<b>109,1</b>	<b>103,7</b>
Alsace	75,8	82,6	96,7	118,3	0,0	99,3
Aquitaine	100,5	123,6	132,9	132,6	0,0	121,7
Auvergne	95,5	120,3	0,0	106,3	0,0	106,8
Bourgogne	97,3	116,9	125,0	116,4	0,0	114,2
Bretagne	105,7	120,9	108,9	125,0	0,0	114,3
Centre	118,0	130,0	121,4	123,4	0,0	122,5
Champagne-Ardenne	117,4	125,1	143,8	139,0	0,0	134,8
Corse	76,3	121,6	106,6	0,0	0,0	105,7
Franche-Comté	99,8	95,9	99,7	129,0	0,0	110,8
Ile-de-France (hors Paris)	90,8	88,8	71,6	43,4	0,0	82,4
Languedoc-Roussillon	114,1	147,1	133,9	137,3	0,0	135,4
Limousin	108,4	0,0	151,6	104,2	0,0	114,6
Lorraine	70,5	97,9	0,0	78,2	0,0	81,3
Midi-Pyrénées	99,7	128,3	117,9	0,0	112,6	114,8
Nord-Pas-de-Calais	143,6	151,5	151,4	161,5	0,0	150,4
Basse-Normandie	87,3	92,6	0,0	130,8	0,0	102,9
Haute-Normandie	117,3	130,0	147,9	118,6	0,0	123,1
Pays de la Loire	94,5	121,2	113,1	117,0	0,0	110,4
Picardie	107,7	115,8	139,6	125,8	0,0	120,5
Poitou-Charentes	114,7	131,8	144,3	0,0	0,0	134,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	99,6	105,8	110,0	106,8	114,3	107,8
Rhône-Alpes	90,0	105,2	108,6	117,8	96,7	102,2
Outre-Mer	73,8	91,3	96,9	93,6	0,0	90,4
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	66,9	71,7	0,0	58,3	0,0	63,0
- à une CC à 4 taxes	88,5	87,1	81,8	0,0	0,0	86,7
- à un SAN	137,7	138,4	0,0	0,0	0,0	138,1
- à une CA ou une CU à TPU	103,2	110,2	115,5	118,3	109,1	111,8
- à une CC à TPU	100,1	113,2	61,3	0,0	0,0	103,1
- à un syndicat à contribution fiscalisée	83,6	87,6	67,5	0,0	0,0	81,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	85,2	83,5	68,9	0,0	0,0	76,2

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## □ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

### 10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

*Part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement.*

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>15,5</b>	<b>13,6</b>	<b>13,6</b>	<b>15,0</b>	<b>18,1</b>	<b>14,6</b>
<b>Métropole</b>	<b>15,8</b>	<b>13,9</b>	<b>14,1</b>	<b>15,1</b>	<b>18,1</b>	<b>14,9</b>
Alsace	19,6	23,0	20,0	15,9	0,0	18,1
Aquitaine	15,1	12,1	17,1	15,6	0,0	14,3
Auvergne	16,6	14,6	0,0	13,9	0,0	15,0
Bourgogne	16,7	13,8	8,9	11,6	0,0	13,0
Bretagne	17,2	14,5	18,2	15,8	0,0	16,6
Centre	16,6	15,0	13,4	15,6	0,0	15,4
Champagne-Ardenne	15,2	17,5	12,1	17,3	0,0	15,4
Corse	12,2	11,4	7,7	0,0	0,0	9,5
Franche-Comté	17,5	14,4	21,4	17,1	0,0	17,5
Ile-de-France (hors Paris)	13,2	13,7	14,8	17,5	0,0	14,0
Languedoc-Roussillon	19,4	15,3	11,8	16,4	0,0	16,3
Limousin	15,3	0,0	16,9	12,2	0,0	14,1
Lorraine	15,2	14,4	0,0	12,5	0,0	14,1
Midi-Pyrénées	15,9	18,2	20,9	0,0	21,1	19,2
Nord-Pas-de-Calais	13,1	12,7	11,0	19,0	0,0	13,3
Basse-Normandie	16,4	15,9	0,0	13,0	0,0	15,2
Haute-Normandie	18,0	15,0	15,9	15,0	0,0	15,8
Pays de la Loire	21,6	14,8	15,5	15,7	0,0	17,1
Picardie	16,9	10,3	13,5	9,3	0,0	12,9
Poitou-Charentes	15,3	13,9	12,8	0,0	0,0	13,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,8	11,7	9,6	14,9	17,9	14,3
Rhône-Alpes	18,7	15,3	16,4	12,9	15,2	15,8
Outre-Mer	7,9	8,2	6,9	10,6	0,0	8,0
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	11,6	19,7	0,0	10,5	0,0	13,5
- à une CC à 4 taxes	17,4	13,9	12,4	0,0	0,0	15,3
- à un SAN	5,4	4,4	0,0	0,0	0,0	4,7
- à une CA ou une CU à TPU	15,4	13,6	12,9	15,1	18,1	14,6
- à une CC à TPU	16,0	13,7	11,5	0,0	0,0	15,2
- à un syndicat à contribution fiscalisée	16,4	13,8	13,0	0,0	0,0	14,2
- Non membres d'un groupement fiscalisé	12,2	14,2	15,8	0,0	0,0	14,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ★ Effort d'équipement et financement

### 1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie / population

Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement.

On ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie.

#### Niveau des dépenses d'investissement réalisées, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>494</b>	<b>511</b>	<b>631</b>	<b>529</b>	<b>643</b>	<b>541</b>
<b>Métropole</b>	<b>498</b>	<b>511</b>	<b>645</b>	<b>528</b>	<b>643</b>	<b>544</b>
Alsace	405	568	689	423	0	463
Aquitaine	513	470	416	413	0	460
Auvergne	450	489	0	408	0	450
Bourgogne	458	484	445	340	0	433
Bretagne	454	454	462	484	0	466
Centre	502	556	567	560	0	540
Champagne-Ardenne	480	646	400	693	0	560
Corse	407	836	570	0	0	653
Franche-Comté	496	600	863	742	0	658
Ile-de-France (hors Paris)	508	532	706	533	0	578
Languedoc-Roussillon	560	682	823	629	0	645
Limousin	471	0	503	558	0	527
Lorraine	405	481	0	374	0	420
Midi-Pyrénées	511	625	589	0	563	572
Nord-Pas-de-Calais	371	474	459	451	0	434
Basse-Normandie	354	405	0	391	0	383
Haute-Normandie	572	418	682	773	0	615
Pays de la Loire	582	311	612	480	0	506
Picardie	387	395	487	414	0	415
Poitou-Charentes	514	453	668	0	0	568
Provence-Alpes-Côte d'Azur	626	524	937	492	714	655
Rhône-Alpes	568	465	615	650	533	550
Outre-Mer	394	506	478	593	0	483
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	281	477	0	340	0	367
- à une CC à 4 taxes	492	530	555	0	0	516
- à un SAN	289	210	0	0	0	235
- à une CA ou une CU à TPU	469	507	540	535	643	527
- à une CC à TPU	495	490	297	0	0	490
- à un syndicat à contribution fiscalisée	770	493	856	0	0	627
- Non membres d'un groupement fiscalisé	562	608	899	0	0	731

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ★ Effort d'équipement et financement

### 1 bis – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population

Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement. Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie.

*Niveau des dépenses d'investissement réalisées, en euros par habitant.*

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>462</b>	<b>468</b>	<b>532</b>	<b>436</b>	<b>562</b>	<b>479</b>
<b>Métropole</b>	<b>466</b>	<b>469</b>	<b>540</b>	<b>437</b>	<b>562</b>	<b>482</b>
Alsace	393	568	689	423	0	459
Aquitaine	483	434	335	413	0	425
Auvergne	409	446	0	340	0	399
Bourgogne	453	466	311	311	0	402
Bretagne	433	373	456	375	0	411
Centre	458	535	521	405	0	470
Champagne-Ardenne	389	576	400	553	0	485
Corse	407	836	570	0	0	653
Franche-Comté	468	529	863	469	0	539
Ile-de-France (hors Paris)	478	482	582	533	0	511
Languedoc-Roussillon	507	586	753	594	0	588
Limousin	448	0	406	450	0	440
Lorraine	381	436	0	364	0	394
Midi-Pyrénées	507	605	451	0	563	557
Nord-Pas-de-Calais	347	422	417	451	0	399
Basse-Normandie	326	375	0	391	0	362
Haute-Normandie	534	411	442	576	0	510
Pays de la Loire	537	282	487	387	0	429
Picardie	382	354	416	360	0	376
Poitou-Charentes	501	426	577	0	0	512
Provence-Alpes-Côte d'Azur	589	494	677	383	642	575
Rhône-Alpes	514	423	546	426	360	447
Outre-Mer	386	458	437	422	0	433
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	281	418	0	273	0	314
- à une CC à 4 taxes	470	434	498	0	0	463
- à un SAN	289	210	0	0	0	235
- à une CA ou une CU à TPU	435	464	473	441	562	465
- à une CC à TPU	464	453	297	0	0	457
- à un syndicat à contribution fiscalisée	711	452	460	0	0	510
- Non membres d'un groupement fiscalisé	542	585	753	0	0	653

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ★ Effort d'équipement et financement

### 2- Remboursements de dette / population

Remboursements de dette : dépenses du compte 16  
(sans correction des mouvements liés à la gestion active de la dette)

**Niveau des remboursements de dette, en euros par habitant.**

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>128</b>	<b>152</b>	<b>219</b>	<b>198</b>	<b>202</b>	<b>170</b>
<b>Métropole</b>	<b>131</b>	<b>153</b>	<b>228</b>	<b>197</b>	<b>202</b>	<b>172</b>
Alsace	94	112	226	92	0	107
Aquitaine	120	119	143	109	0	122
Auvergne	164	182	0	117	0	155
Bourgogne	91	117	216	67	0	107
Bretagne	106	144	112	179	0	137
Centre	157	112	178	269	0	182
Champagne-Ardenne	140	240	99	310	0	205
Corse	117	75	96	0	0	90
Franche-Comté	129	215	194	385	0	245
Ile-de-France (hors Paris)	141	155	263	154	0	184
Languedoc-Roussillon	166	250	224	178	0	197
Limousin	138	0	232	221	0	205
Lorraine	92	167	0	68	0	109
Midi-Pyrénées	106	174	238	0	0	94
Nord-Pas-de-Calais	106	181	144	150	0	145
Basse-Normandie	96	117	0	137	0	115
Haute-Normandie	156	124	367	336	0	232
Pays de la Loire	147	88	237	163	0	161
Picardie	107	128	160	104	0	122
Poitou-Charentes	116	151	167	0	0	152
Provence-Alpes-Côte d'Azur	140	157	415	222	248	222
Rhône-Alpes	154	142	157	358	261	206
Outre-Mer	65	134	122	250	0	127
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	47	144	0	90	0	97
- à une CC à 4 taxes	124	204	135	0	0	152
- à un SAN	47	38	0	0,0	0	41
- à une CA ou une CU à TPU	122	154	176	202	202	169
- à une CC à TPU	133	152	48	0	0	137
- à un syndicat à contribution fiscalisée	232	158	497	0	0	244
- Non membres d'un groupement fiscalisé	114	124	319	0	0	210

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ★ Effort d'équipement et financement

### 2 bis- Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population

Remboursements de dette : dépenses du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

**Niveau des remboursements de dette, en euros par habitant.**

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>97</b>	<b>109</b>	<b>120</b>	<b>105</b>	<b>121</b>	<b>108</b>
<b>Métropole</b>	<b>98</b>	<b>111</b>	<b>123</b>	<b>106</b>	<b>121</b>	<b>110</b>
Alsace	82	112	226	92	0	104
Aquitaine	91	83	62	109	0	86
Auvergne	122	139	0	50	0	105
Bourgogne	86	99	82	38	0	76
Bretagne	85	63	106	69	0	82
Centre	112	91	132	114	0	112
Champagne-Ardenne	50	171	99	171	0	130
Corse	117	75	96	0	0	90
Franche-Comté	101	144	194	113	0	126
Ile-de-France (hors Paris)	111	106	138	154	0	117
Languedoc-Roussillon	112	154	154	143	0	141
Limousin	115	0	135	113	0	118
Lorraine	68	123	0	57	0	82
Midi-Pyrénées	102	153	100	0	0	79
Nord-Pas-de-Calais	82	130	102	150	0	110
Basse-Normandie	67	86	0	137	0	94
Haute-Normandie	118	117	127	139	0	126
Pays de la Loire	101	59	113	70	0	84
Picardie	101	87	89	50	0	83
Poitou-Charentes	103	124	76	0	0	97
Provence-Alpes-Côte d'Azur	103	127	155	112	176	142
Rhône-Alpes	99	100	89	134	87	103
Outre-Mer	n.s.	86	80	79	0	78
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	47	84	0	23	0	44
- à une CC à 4 taxes	102	109	78	0	0	100
- à un SAN	n.s.	38	0	0,0	0	41
- à une CA ou une CU à TPU	88	111	109	108	121	107
- à une CC à TPU	102	114	48	0	0	105
- à un syndicat à contribution fiscalisée	174	118	101	0	0	126
- Non membres d'un groupement fiscalisé	94	101	173	0	0	132

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle



## ★ Effort d'équipement et financement

### 3 – Dépenses d'équipement brut / population

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

#### Evaluation de l'effort d'équipement, en euros par habitant

##### Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>354</b>	<b>338</b>	<b>380</b>	<b>301</b>	<b>328</b>	<b>343</b>
<b>Métropole</b>	<b>355</b>	<b>339</b>	<b>384</b>	<b>301</b>	<b>328</b>	<b>344</b>
Alsace	300	447	383	293	0	325
Aquitaine	384	314	261	298	0	318
Auvergne	275	292	0	267	0	278
Bourgogne	362	337	223	257	0	306
Bretagne	340	300	310	278	0	308
Centre	338	424	336	268	0	336
Champagne-Ardenne	325	402	282	369	0	342
Corse	277	736	472	0	0	551
Franche-Comté	363	379	642	308	0	389
Ile-de-France (hors Paris)	351	359	406	378	0	371
Languedoc-Roussillon	377	421	582	422	0	426
Limousin	314	0	217	294	0	282
Lorraine	305	279	0	295	0	294
Midi-Pyrénées	384	428	317	0	499	439
Nord-Pas-de-Calais	262	287	308	295	0	284
Basse-Normandie	248	261	0	243	0	251
Haute-Normandie	408	275	310	377	0	353
Pays de la Loire	418	215	360	285	0	323
Picardie	274	246	301	225	0	261
Poitou-Charentes	376	289	450	0	0	382
Provence-Alpes-Côte d'Azur	473	357	476	242	303	364
Rhône-Alpes	398	291	419	256	241	315
Outre-Mer	315	326	336	284	0	323
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	234	287	0	247	0	255
- à une CC à 4 taxes	355	294	391	0	0	341
- à un SAN	242	165	0	0,0	0	189
- à une CA ou une CU à TPU	338	334	338	302	328	327
- à une CC à TPU	350	319	247	0	0	339
- à un syndicat à contribution fiscalisée	498	320	344	0	0	363
- Non membres d'un groupement fiscalisé	434	453	523	0	0	481

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ★ Effort d'équipement et financement

### 4-Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

#### Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement

##### Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>28,3</b>	<b>24,5</b>	<b>24,7</b>	<b>22,7</b>	<b>22,3</b>	<b>24,9</b>
<b>Métropole</b>	<b>28,3</b>	<b>24,5</b>	<b>24,6</b>	<b>22,7</b>	<b>22,3</b>	<b>24,9</b>
Alsace	31,5	39,8	28,4	22,8	0,0	27,6
Aquitaine	29,0	25,4	20,8	19,5	0,0	24,3
Auvergne	24,7	22,1	0,0	21,8	0,0	22,9
Bourgogne	33,6	26,3	15,5	19,2	0,0	23,9
Bretagne	31,0	25,2	25,5	24,6	0,0	26,9
Centre	26,6	33,4	25,0	18,3	0,0	25,1
Champagne-Ardenne	29,5	29,8	22,2	30,1	0,0	27,5
Corse	15,1	63,5	32,2	0,0	0,0	39,7
Franche-Comté	32,1	29,0	45,3	23,6	0,0	30,7
Ile-de-France (hors Paris)	25,2	23,5	23,6	21,6	0,0	23,8
Languedoc-Roussillon	28,4	28,5	39,1	30,2	0,0	30,2
Limousin	25,2	0,0	13,6	24,4	0,0	21,8
Lorraine	31,7	24,2	0,0	25,5	0,0	27,2
Midi-Pyrénées	32,9	30,8	26,3	0,0	28,9	30,1
Nord-Pas-de-Calais	23,5	23,6	23,1	18,9	0,0	22,8
Basse-Normandie	23,5	21,8	0,0	19,9	0,0	21,8
Haute-Normandie	30,0	22,8	20,1	25,4	0,0	25,6
Pays de la Loire	33,5	19,0	26,5	23,0	0,0	25,9
Picardie	23,8	20,6	22,3	22,5	0,0	22,3
Poitou-Charentes	31,0	22,0	33,6	0,0	0,0	29,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	30,5	23,8	24,1	18,8	20,9	23,8
Rhône-Alpes	31,7	22,8	26,7	18,1	18,7	23,8
Outre-Mer	27	24,4	26,1	20,7	0,0	25,1
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	25,0	25,4	0,0	26,4	0,0	25,9
- à une CC à 4 taxes	27,7	22,2	28,9	0,0	0,0	26,1
- à un SAN	16,2	11,9	0,0	0,0	0,0	13,3
- à une CA ou une CU à TPU	28,1	25,3	24,1	22,6	22,3	24,5
- à une CC à TPU	29,7	25,7	22,7	0,0	0,0	28,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	28,4	21,2	20,4	0,0	0,0	22,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	27,8	24,7	26,3	0,0	0,0	25,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ★ Effort d'équipement et financement

### 5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut

Dotations et subventions d'investissement : recettes des comptes 13 et 10 (hors 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé)

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

#### Financement des dépenses d'équipement brut par les dotations et subventions d'investissement reçues

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>41,0</b>	<b>37,8</b>	<b>34,0</b>	<b>35,7</b>	<b>24,8</b>	<b>36,6</b>
<b>Métropole</b>	<b>40,2</b>	<b>36,1</b>	<b>32,4</b>	<b>34,8</b>	<b>24,8</b>	<b>35,4</b>
Alsace	38,9	32,8	32,2	39,7	0,0	37,4
Aquitaine	34,1	32,1	21,7	26,7	0,0	30,3
Auvergne	33,1	28,3	0,0	37,0	0,0	32,6
Bourgogne	25,2	30,6	35,8	39,3	0,0	32,0
Bretagne	37,8	30,0	54,2	28,9	0,0	37,9
Centre	36,6	28,1	37,1	37,0	0,0	34,7
Champagne-Ardenne	55,7	28,2	59,7	29,1	0,0	40,6
Corse	60,1	34,4	32,5	0,0	0,0	34,8
Franche-Comté	31,9	32,9	26,7	24,2	0,0	28,5
Ile-de-France (hors Paris)	43,0	36,6	29,1	18,5	0,0	35,1
Languedoc-Roussillon	53,5	28,3	17,4	42,5	0,0	38,2
Limousin	49,2	0,0	33,2	29,3	0,0	34,9
Lorraine	50,4	48,3	0,0	27,6	0,0	43,0
Midi-Pyrénées	44,3	26,6	22,1	0,0	26,8	30,2
Nord-Pas-de-Calais	57,2	43,5	30,9	19,9	0,0	42,4
Basse-Normandie	45,2	35,0	0,0	46,7	0,0	41,9
Haute-Normandie	35,9	40,1	49,6	38,4	0,0	38,7
Pays de la Loire	26,4	23,1	30,7	28,7	0,0	27,8
Picardie	45,8	35,2	41,4	21,5	0,0	37,4
Poitou-Charentes	32,0	43,0	36,8	0,0	0,0	37,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42,7	47,3	37,4	47,5	23,6	37,8
Rhône-Alpes	28,0	30,9	26,2	47,7	24,8	31,0
Outre-Mer	61	65,7	55,5	71,2	0,0	62,0
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	32,6	36,1	0,0	27,0	0,0	30,7
- à une CC à 4 taxes	47,6	38,9	34,5	0,0	0,0	42,5
- à un SAN	22,8	27,7	0,0	0,0	0,0	25,7
- à une CA ou une CU à TPU	40,0	39,3	40,1	35,9	24,8	37,4
- à une CC à TPU	44,4	42,2	70,8	0,0	0,0	44,2
- à un syndicat à contribution fiscalisée	30,2	33,4	23,2	0,0	0,0	30,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	35,0	31,1	22,5	0,0	0,0	27,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ★ Effort d'équipement et financement

### 6 – Emprunts réalisés / population

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 en mouvements réels  
(sans correction des mouvements liés à la gestion active de la dette)

#### Produit des emprunts réalisés, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>155</b>	<b>178</b>	<b>274</b>	<b>195</b>	<b>219</b>	<b>196</b>
<b>Métropole</b>	<b>155</b>	<b>180</b>	<b>281</b>	<b>194</b>	<b>219</b>	<b>197</b>
Alsace	71	49	190	24	0	55
Aquitaine	152	195	126	91	0	156
Auvergne	171	148	0	138	0	153
Bourgogne	138	165	232	86	0	143
Bretagne	129	244	104	196	0	159
Centre	141	167	237	256	0	195
Champagne-Ardenne	129	244	115	397	0	238
Corse	0	220	145	0	0	158
Franche-Comté	124	204	378	382	0	269
Ile-de-France (hors Paris)	183	183	328	85	0	224
Languedoc-Roussillon	191	284	560	210	0	251
Limousin	126	0	136	241	0	193
Lorraine	139	175	0	57	0	126
Midi-Pyrénées	128	171	230	0	10	102
Nord-Pas-de-Calais	111	203	201	78	0	158
Basse-Normandie	91	93	0	121	0	100
Haute-Normandie	165	125	242	389	0	247
Pays de la Loire	200	73	252	163	0	176
Picardie	85	139	139	190	0	134
Poitou-Charentes	176	136	272	0	0	209
Provence-Alpes-Côte d'Azur	176	194	552	179	276	260
Rhône-Alpes	199	171	138	325	258	218
Outre-Mer	151	157	191	237	0	173
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	47	138	0	180	0	145
- à une CC à 4 taxes	136	203	233	0	0	175
- à un SAN	112	68	0	0,0	0	82
- à une CA ou une CU à TPU	152	178	207	196	219	187
- à une CC à TPU	148	179	66	0	0	155
- à un syndicat à contribution fiscalisée	275	179	588	0	0	284
- Non membres d'un groupement fiscalisé	192	188	427	0	0	296

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ★ Effort d'équipement et financement

### 6 bis – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

#### Produit des emprunts réalisés, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>124</b>	<b>135</b>	<b>174</b>	<b>102</b>	<b>138</b>	<b>134</b>
<b>Métropole</b>	<b>123</b>	<b>137</b>	<b>177</b>	<b>103</b>	<b>138</b>	<b>135</b>
Alsace	59	49	190	24	0	52
Aquitaine	122	159	45	91	0	120
Auvergne	130	105	0	71	0	103
Bourgogne	133	147	98	57	0	113
Bretagne	108	163	98	87	0	104
Centre	97	147	192	101	0	125
Champagne-Ardenne	39	174	115	257	0	163
Corse	0	220	145	0	0	158
Franche-Comté	96	133	378	110	0	150
Ile-de-France (hors Paris)	153	134	203	85	0	157
Languedoc-Roussillon	138	188	490	174	0	195
Limousin	103	0	39	133	0	106
Lorraine	116	130	0	47	0	100
Midi-Pyrénées	124	150	92	0	10	87
Nord-Pas-de-Calais	87	152	159	78	0	124
Basse-Normandie	62	62	0	121	0	79
Haute-Normandie	127	118	2	193	0	141
Pays de la Loire	154	44	128	70	0	98
Picardie	80	98	68	136	0	95
Poitou-Charentes	163	109	181	0	0	154
Provence-Alpes-Côte d'Azur	139	164	292	69	204	180
Rhône-Alpes	144	129	70	101	84	115
Outre-Mer	144	108	149	66	0	124
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	47	79	0	113	0	92
- à une CC à 4 taxes	114	107	176	0	0	122
- à un SAN	112	68	0	0,0	0	82
- à une CA ou une CU à TPU	118	135	140	102	138	125
- à une CC à TPU	117	141	66	0	0	123
- à un syndicat à contribution fiscalisée	216	139	192	0	0	166
- Non membres d'un groupement fiscalisé	171	164	281	0	0	218

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ★ Effort d'équipement et financement

### 7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 en mouvements réels calculées hors gestion active de la dette  
Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auquel il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72).

**Rapport entre les emprunts réalisés hors gestion active de la dette et les dépenses d'équipement brut.**

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>35,0</b>	<b>40,0</b>	<b>45,9</b>	<b>33,9</b>	<b>42,2</b>	<b>39,2</b>
<b>Métropole</b>	<b>34,6</b>	<b>40,4</b>	<b>46,0</b>	<b>34,2</b>	<b>42,2</b>	<b>39,2</b>
Alsace	19,6	11,0	49,6	8,3	0,0	15,9
Aquitaine	31,7	50,7	17,3	30,7	0,0	37,7
Auvergne	47,1	36,1	0,0	26,6	0,0	37,0
Bourgogne	36,8	43,5	44,1	22,1	0,0	36,8
Bretagne	31,6	54,4	31,5	31,3	0,0	33,9
Centre	28,6	34,6	57,0	37,7	0,0	37,3
Champagne-Ardenne	12,0	43,2	40,7	69,8	0,0	47,6
Corse	0,0	29,9	30,8	0,0	0,0	28,8
Franche-Comté	26,3	35,0	58,8	35,6	0,0	38,6
Ile-de-France (hors Paris)	43,6	37,2	50,0	22,4	0,0	42,3
Languedoc-Roussillon	36,5	44,8	84,2	41,3	0,0	45,8
Limousin	32,8	0,0	17,9	45,1	0,0	37,6
Lorraine	37,9	46,8	0,0	15,8	0,0	34,0
Midi-Pyrénées	32,3	35,1	29,0	0,0	1,9	19,9
Nord-Pas-de-Calais	33,2	52,8	51,7	26,3	0,0	43,5
Basse-Normandie	25,2	23,9	0,0	49,7	0,0	31,5
Haute-Normandie	31,2	42,9	0,7	51,0	0,0	40,1
Pays de la Loire	36,8	20,4	35,5	24,5	0,0	30,4
Picardie	29,0	39,9	22,6	60,5	0,0	36,5
Poitou-Charentes	43,3	37,8	40,3	0,0	0,0	40,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29,4	45,9	61,4	28,7	67,3	49,4
Rhône-Alpes	36,2	44,4	16,8	39,3	34,9	36,5
Outre-Mer	46	33,3	44,4	23,4	0,0	38,4
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	20,3	27,5	0,0	45,7	0,0	36,0
- à une CC à 4 taxes	32,1	36,4	44,9	0,0	0,0	35,9
- à un SAN	46,4	40,9	0,0	0,0	0,0	43,1
- à une CA ou une CU à TPU	35,0	40,2	41,5	33,6	42,2	38,3
- à une CC à TPU	33,4	44,2	26,9	0,0	0,0	36,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	43,5	43,4	55,9	0,0	0,0	45,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	39,4	36,3	53,8	0,0	0,0	45,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

### 1 – Encours de la dette au 31/12/2007 / population

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	Plus de	Pour l'ensemble
	à 20 000 habitants	à 50 000 habitants	à 100 000 habitants	à 300 000 habitants	300 000 habitants	
<b>France entière</b>	<b>900</b>	<b>1 045</b>	<b>1 291</b>	<b>949</b>	<b>1 316</b>	<b>1 058</b>
<b>Métropole</b>	<b>915</b>	<b>1 062</b>	<b>1 315</b>	<b>960</b>	<b>1 316</b>	<b>1 072</b>
Alsace	669	785	861	682	0	709
Aquitaine	908	946	450	870	0	842
Auvergne	1 033	1 204	0	891	0	1 045
Bourgogne	845	938	1 221	1 512	0	1 122
Bretagne	884	887	855	616	0	785
Centre	933	936	1 203	1 357	0	1 096
Champagne-Ardenne	514	1 083	974	1 661	0	1 156
Corse	877	790	1 127	0	0	976
Franche-Comté	770	1 288	1 295	848	0	963
Ile-de-France (hors Paris)	960	1 123	1 532	1 216	0	1 212
Languedoc-Roussillon	1 154	1 381	1 535	1 130	0	1 228
Limousin	1 147	0	945	917	0	974
Lorraine	660	1 153	0	543	0	782
Midi-Pyrénées	801	1 062	763	0	0	579
Nord-Pas-de-Calais	796	1 007	1 011	649	0	899
Basse-Normandie	510	617	0	913	0	663
Haute-Normandie	1 053	994	1 354	1 304	0	1 155
Pays de la Loire	1 014	615	1 068	631	0	803
Picardie	838	866	902	500	0	780
Poitou-Charentes	1 234	1 368	904	0	0	1 119
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 209	1 293	2 247	853	1 923	1 570
Rhône-Alpes	878	819	1 050	1 410	930	980
Outre-Mer	529	771	1 029	551	0	781
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	543	383	0	291	0	361
- à une CC à 4 taxes	825	976	918	0	0	891
- à un SAN	717	393	0	0	0	494
- à une CA ou une CU à TPU	863	1 046	1 163	970	1 316	1 044
- à une CC à TPU	1 004	1 149	641	0	0	1 040
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 027	1 002	1 614	0	0	1 132
- Non membres d'un groupement fiscalisé	885	1 193	1 748	0	0	1 392

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

### 2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population

Annuité de la dette : dépenses du compte 661 et du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

*Evaluation de la charge de la dette payée, en euros par habitant pour l'exercice considéré.*

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	Plus de	Pour l'ensemble
	à 20 000 habitants	à 50 000 habitants	à 100 000 habitants	à 300 000 habitants	300 000 habitants	
<b>France entière</b>	<b>135</b>	<b>152</b>	<b>169</b>	<b>143</b>	<b>175</b>	<b>151</b>
<b>Métropole</b>	<b>137</b>	<b>154</b>	<b>173</b>	<b>144</b>	<b>175</b>	<b>153</b>
Alsace	110	149	259	120	0	134
Aquitaine	129	120	82	144	0	120
Auvergne	168	190	0	85	0	149
Bourgogne	119	137	133	87	0	119
Bretagne	121	101	141	91	0	113
Centre	150	130	183	181	0	160
Champagne-Ardenne	72	210	139	236	0	175
Corse	165	110	157	0	0	141
Franche-Comté	136	195	239	137	0	162
Ile-de-France (hors Paris)	152	150	194	226	0	165
Languedoc-Roussillon	165	211	206	187	0	190
Limousin	161	0	171	148	0	156
Lorraine	96	177	0	81	0	117
Midi-Pyrénées	136	191	134	0	0	102
Nord-Pas-de-Calais	118	172	142	175	0	148
Basse-Normandie	88	108	0	179	0	121
Haute-Normandie	162	157	185	188	0	172
Pays de la Loire	143	85	155	94	0	116
Picardie	136	121	126	70	0	115
Poitou-Charentes	146	184	108	0	0	140
Provence-Alpes-Côte d'Azur	153	183	240	146	255	206
Rhône-Alpes	137	133	130	188	123	142
Outre-Mer	82	119	125	99	0	112
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	68	97	0	33	0	56
- à une CC à 4 taxes	136	148	114	0	0	136
- à un SAN	75	53	0	0	0	60
- à une CA ou une CU à TPU	124	154	155	147	175	149
- à une CC à TPU	146	161	74	0	0	149
- à un syndicat à contribution fiscalisée	213	156	150	0	0	167
- Non membres d'un groupement fiscalisé	133	150	237	0	0	187

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle



## ◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

### 2 bis – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Annuité de la dette : dépenses du compte 661 et du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

#### Comparaison de la charge de la dette au niveau des recettes de fonctionnement

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	Plus de	Pour l'ensemble
	à 20 000 habitants	à 50 000 habitants	à 100 000 habitants	à 300 000 habitants	300 000 habitants	
<b>France entière</b>	<b>10,8</b>	<b>11,0</b>	<b>11,0</b>	<b>10,8</b>	<b>11,9</b>	<b>11,0</b>
<b>Métropole</b>	<b>10,9</b>	<b>11,1</b>	<b>11,1</b>	<b>10,9</b>	<b>11,9</b>	<b>11,1</b>
Alsace	11,5	13,3	19,2	9,4	0,0	11,4
Aquitaine	9,8	9,7	6,6	9,4	0,0	9,2
Auvergne	15,1	14,4	0,0	6,9	0,0	12,2
Bourgogne	11,1	10,7	9,2	6,6	0,0	9,3
Bretagne	11,0	8,5	11,6	8,1	0,0	9,9
Centre	11,8	10,3	13,6	12,4	0,0	12,0
Champagne-Ardenne	6,5	15,5	11,0	19,3	0,0	14,1
Corse	9,0	9,5	10,8	0,0	0,0	10,1
Franche-Comté	12,0	14,9	16,8	10,5	0,0	12,8
Ile-de-France (hors Paris)	10,9	9,9	11,3	12,9	0,0	10,6
Languedoc-Roussillon	12,4	14,3	13,9	13,4	0,0	13,5
Limousin	13,0	0,0	10,7	12,3	0,0	12,0
Lorraine	10,0	15,4	0,0	7,0	0,0	10,8
Midi-Pyrénées	11,6	13,7	11,1	0,0	0,0	7,0
Nord-Pas-de-Calais	10,6	14,1	10,7	11,2	0,0	11,9
Basse-Normandie	8,3	9,0	0,0	14,6	0,0	10,5
Haute-Normandie	11,9	13,0	12,0	12,6	0,0	12,5
Pays de la Loire	11,5	7,5	11,4	7,6	0,0	9,3
Picardie	11,8	10,1	9,4	7,0	0,0	9,9
Poitou-Charentes	12,1	14,0	8,0	0,0	0,0	10,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,9	12,2	12,2	11,4	17,6	13,5
Rhône-Alpes	10,9	10,4	8,3	13,3	9,6	10,7
Outre-Mer	7,1	8,9	9,7	7,2	0,0	8,7
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	7,3	8,5	0,0	3,5	0,0	5,7
- à une CC à 4 taxes	10,6	11,1	8,4	0,0	0,0	10,4
- à un SAN	5,0	3,8	0,0	0,0	0,0	4,2
- à une CA ou une CU à TPU	10,4	11,7	11,0	10,9	11,9	11,2
- à une CC à TPU	12,3	13,0	6,8	0,0	0,0	12,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	12,2	10,4	8,9	0,0	0,0	10,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	8,5	8,2	11,9	0,0	0,0	10,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

### 3 – Encours de la dette au 31/12/2007 / recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume des recettes de fonctionnement

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	Plus de	Pour l'ensemble
	à 20 000 habitants	à 50 000 habitants	à 100 000 habitants	à 300 000 habitants	300 000 habitants	
<b>France entière</b>	<b>72</b>	<b>76</b>	<b>84</b>	<b>72</b>	<b>90</b>	<b>77</b>
<b>Métropole</b>	<b>73</b>	<b>77</b>	<b>84</b>	<b>72</b>	<b>90</b>	<b>78</b>
Alsace	70	70	64	53	0	60
Aquitaine	69	77	36	57	0	64
Auvergne	93	91	0	73	0	86
Bourgogne	78	73	85	113	0	88
Bretagne	80	74	70	55	0	69
Centre	73	74	89	93	0	82
Champagne-Ardenne	47	80	77	136	0	93
Corse	48	68	77	0	0	70
Franche-Comté	68	99	91	65	0	76
Ile-de-France (hors Paris)	69	74	89	70	0	78
Languedoc-Roussillon	87	93	103	81	0	87
Limousin	92	0	59	76	0	75
Lorraine	69	100	0	47	0	72
Midi-Pyrénées	69	76	63	0	0	40
Nord-Pas-de-Calais	71	83	76	42	0	72
Basse-Normandie	48	52	0	75	0	58
Haute-Normandie	77	82	88	88	0	84
Pays de la Loire	81	54	79	51	0	64
Picardie	73	72	67	50	0	67
Poitou-Charentes	102	104	68	0	0	86
Provence-Alpes-Côte d'Azur	78	86	114	66	132	103
Rhône-Alpes	70	64	67	100	72	74
Outre-Mer	46	58	80	40	0	61
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	58	34	0	31	0	37
- à une CC à 4 taxes	64	74	68	0	0	68
- à un SAN	48	28	0	0	0	35
- à une CA ou une CU à TPU	72	79	83	72	90	78
- à une CC à TPU	85	92	59	0	0	87
- à un syndicat à contribution fiscalisée	59	66	96	0	0	71
- Non membres d'un groupement fiscalisé	57	65	88	0	0	75

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

### 4 – Encours de la dette au 31/12/2007 / épargne brute

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume de l'épargne brute,

Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne brute.

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	Plus de	Pour l'ensemble
	à 20 000	à 50 000	à 100 000	à 300 000	300 000	
	habitants	habitants	habitants	habitants	habitants	
<b>France entière</b>	<b>4,6</b>	<b>5,6</b>	<b>6,2</b>	<b>4,8</b>	<b>4,9</b>	<b>5,3</b>
<b>Métropole</b>	<b>4,6</b>	<b>5,5</b>	<b>6,0</b>	<b>4,8</b>	<b>4,9</b>	<b>5,2</b>
Alsace	3,6	3,0	3,2	3,3	0,0	3,3
Aquitaine	4,6	6,3	2,1	3,7	0,0	4,5
Auvergne	5,6	6,3	0,0	5,2	0,0	5,7
Bourgogne	4,7	5,3	9,5	9,7	0,0	6,7
Bretagne	4,7	5,1	3,9	3,4	0,0	4,1
Centre	4,4	4,9	6,7	5,9	0,0	5,3
Champagne-Ardenne	3,1	4,6	6,3	7,9	0,0	6,0
Corse	3,9	6,0	10,0	0,0	0,0	7,4
Franche-Comté	3,9	6,9	4,3	3,8	0,0	4,3
Ile-de-France (hors Paris)	5,2	5,4	6,0	4,0	0,0	5,5
Languedoc-Roussillon	4,5	6,1	8,8	4,9	0,0	5,3
Limousin	6,0	0,0	3,5	6,2	0,0	5,3
Lorraine	4,5	6,9	0,0	3,8	0,0	5,1
Midi-Pyrénées	4,3	4,2	3,0	0,0	0,0	2,1
Nord-Pas-de-Calais	5,5	6,5	6,9	2,2	0,0	5,4
Basse-Normandie	2,9	3,2	0,0	5,8	0,0	3,8
Haute-Normandie	4,3	5,5	5,5	5,9	0,0	5,3
Pays de la Loire	3,8	3,7	5,1	3,3	0,0	3,8
Picardie	4,3	7,0	5,0	5,4	0,0	5,2
Poitou-Charentes	6,6	7,5	5,3	0,0	0,0	6,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,3	7,4	11,8	4,4	7,4	7,2
Rhône-Alpes	3,7	4,2	4,1	7,7	4,8	4,7
Outre-Mer	5,8	7,1	11,5	3,8	0,0	7,6
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	5,0	1,7	0,0	3,0	0,0	2,7
- à une CC à 4 taxes	3,7	5,3	5,5	0,0	0,0	4,4
- à un SAN	8,9	6,4	0,0	0,0	0,0	7,3
- à une CA ou une CU à TPU	4,7	5,8	6,4	4,8	4,9	5,4
- à une CC à TPU	5,3	6,7	5,1	0,0	0,0	5,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	3,6	4,8	7,4	0,0	0,0	5,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	4,7	4,6	5,6	0,0	0,0	5,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

Attention : visiblement cette variable a été mal saisie (figure sur Annexe IV B1,1)

### 5 – Annuité pour emprunts garantis / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio compare la charge de la dette pour emprunts garantis au niveau des recettes réelles de fonctionnement

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>
<b>Métropole</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>
Alsace	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aquitaine	0,0	0,0	0,0	2,0	0,0	0,4
Auvergne	0,7	5,8	0,0	0,0	0,0	2,3
Bourgogne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bretagne	0,9	5,3	0,0	0,0	0,0	0,9
Centre	0,8	1,1	0,0	7,0	0,0	2,5
Champagne-Ardenne	1,4	0,0	5,7	0,0	0,0	2,0
Corse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Franche-Comté	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ile-de-France (hors Paris)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Languedoc-Roussillon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Limousin	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Lorraine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Midi-Pyrénées	0,8	1,2	0,0	0,0	4,1	2,4
Nord-Pas-de-Calais	1,8	3,2	3,1	0,0	0,0	2,3
Basse-Normandie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Haute-Normandie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pays de la Loire	0,5	2,9	2,0	0,0	0,0	0,9
Picardie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Poitou-Charentes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rhône-Alpes	0,7	2,1	3,0	0,0	0,0	1,1
Outre-Mer	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- à une CC à 4 taxes	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
- à un SAN	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- à une CA ou une CU à TPU	0,5	0,9	0,7	0,5	1,0	0,7
- à une CC à TPU	0,2	1,0	0,0	0,0	0,0	0,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	0,1	0,0	0,5	0,0	0,0	0,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

### 6 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de fonctionnement

#### Marge d'autofinancement courant

Total des remboursements de dette calculés hors gestion active de la dette et des dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale

**Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes.**

Un ratio supérieur à 100 % exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes.

#### Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	cx 10 000 à 20 000 habitants	cx 20 000 à 50 000 habitants	cx 50 000 à 100 000 habitants	cx 100 000 à 300 000 habitants	Plus cx 300 000 habitants	Pour l'ensemble
<b>France entière</b>	<b>92,2</b>	<b>94,3</b>	<b>94,2</b>	<b>92,9</b>	<b>90,1</b>	<b>93,3</b>
<b>Métropole</b>	<b>92,0</b>	<b>94,1</b>	<b>93,8</b>	<b>92,9</b>	<b>90,1</b>	<b>93,1</b>
Alsace	89,0	86,9	96,7	91,2	0,0	90,7
Aquitaine	91,8	94,6	87,9	91,5	0,0	92,3
Auvergne	94,4	96,0	0,0	90,1	0,0	93,6
Bourgogne	91,3	93,8	96,8	91,2	0,0	93,0
Bretagne	90,5	90,8	90,6	90,3	0,0	90,5
Centre	92,3	92,2	96,4	92,2	0,0	93,0
Champagne-Ardenne	89,4	95,1	95,7	96,7	0,0	95,0
Corse	94,2	95,1	98,8	0,0	0,0	97,0
Franche-Comté	91,4	96,7	92,2	91,5	0,0	92,5
Ile-de-France (hors Paris)	94,8	93,2	93,3	91,4	0,0	93,5
Languedoc-Roussillon	89,0	95,1	98,6	93,8	0,0	93,7
Limousin	94,0	0,0	91,5	97,1	0,0	95,0
Lorraine	91,9	96,2	0,0	92,4	0,0	93,6
Midi-Pyrénées	92,8	92,8	87,4	0,0	78,9	86,3
Nord-Pas-de-Calais	94,3	97,9	96,6	90,6	0,0	95,6
Basse-Normandie	90,0	91,3	0,0	98,3	0,0	93,0
Haute-Normandie	90,7	94,7	92,3	94,4	0,0	93,3
Pays de la Loire	86,5	90,4	92,8	90,0	0,0	89,6
Picardie	91,9	96,9	93,1	95,7	0,0	94,3
Poitou-Charentes	93,1	95,6	92,9	0,0	0,0	93,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	91,9	96,8	98,2	93,8	94,2	95,0
Rhône-Alpes	89,2	92,5	89,3	96,5	91,6	92,0
Outre-Mer	97,1	98,2	99,3	95,1	0,0	98,1
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	93,4	87,8	0,0	92,0	0,0	90,9
- à une CC à 4 taxes	90,5	94,3	93,3	0,0	0,0	92,3
- à un SAN	97,8	98,3	0,0	0,0	0,0	98,1
- à une CA ou une CU à TPU	91,9	94,8	94,9	92,9	90,1	93,4
- à une CC à TPU	92,6	95,5	92,9	0,0	0,0	93,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	93,5	94,0	93,0	0,0	0,0	93,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	93,8	91,3	92,9	0,0	0,0	92,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

### 7 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311

Recettes réelles totales : recettes réelles de fonctionnement + recettes réelles d'investissement hors gestion active de la dette

*Part des recettes totales de l'exercice provenant des contributions directes.*

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000	De 20 000 à 50 000	De 50 000 à 100 000	De 100 000 à 300 000	Plus de 300 000	Pour l'ensemble
	habitants	habitants	habitants	habitants	habitants	
<b>France entière</b>	<b>29,3</b>	<b>30,8</b>	<b>30,3</b>	<b>31,0</b>	<b>27,8</b>	<b>30,2</b>
<b>Métropole</b>	<b>29,8</b>	<b>31,6</b>	<b>31,0</b>	<b>31,3</b>	<b>27,8</b>	<b>30,7</b>
Alsace	34,6	31,4	18,3	29,6	0,0	29,7
Aquitaine	31,8	34,7	44,4	41,5	0,0	36,8
Auvergne	30,9	27,5	0,0	32,2	0,0	30,0
Bourgogne	27,2	32,2	27,9	32,8	0,0	31,2
Bretagne	30,1	27,3	28,8	32,8	0,0	30,4
Centre	30,8	30,0	25,1	29,3	0,0	29,1
Champagne-Ardenne	25,7	32,1	27,6	33,1	0,0	30,2
Corse	39,1	18,5	24,8	0,0	0,0	24,0
Franche-Comté	26,2	27,3	17,6	33,7	0,0	27,3
Ile-de-France (hors Paris)	32,5	34,4	34,1	21,1	0,0	33,7
Languedoc-Roussillon	29,4	35,2	26,0	33,3	0,0	32,5
Limousin	26,2	0,0	34,0	29,9	0,0	30,0
Lorraine	24,2	24,9	0,0	24,5	0,0	24,5
Midi-Pyrénées	28,6	29,0	31,6	0,0	27,7	28,5
Nord-Pas-de-Calais	24,3	25,3	21,8	30,5	0,0	24,9
Basse-Normandie	28,0	29,0	0,0	32,7	0,0	29,8
Haute-Normandie	26,5	28,1	28,6	24,2	0,0	26,0
Pays de la Loire	30,6	35,9	32,0	34,1	0,0	33,0
Picardie	33,2	34,9	28,8	38,1	0,0	33,7
Poitou-Charentes	31,3	29,1	30,8	0,0	0,0	30,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29,2	28,7	28,9	29,9	25,1	27,7
Rhône-Alpes	30,7	28,6	29,6	30,5	36,6	30,9
Outre-Mer	16	17,9	20,4	22,5	0,0	18,8
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	24,5	27,6	0,0	35,5	0,0	31,3
- à une CC à 4 taxes	35,5	34,4	30,5	0,0	0,0	34,2
- à un SAN	36,4	28,9	0,0	0	0,0	31,4
- à une CA ou une CU à TPU	27,0	28,2	26,2	30,9	27,8	28,2
- à une CC à TPU	26,1	28,6	21,0	0,0	0,0	26,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	36,8	39,1	39,0	0,0	0,0	38,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	37,0	37,7	37,7	0,0	0,0	37,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

### 8 – Intérêts / encours de la dette au 31/12/2007

Poids moyen des charges d'intérêts par rapport à l'encours de la dette.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	Plus de	Pour l'ensemble
	à 20 000 habitants	à 50 000 habitants	à 100 000 habitants	à 300 000 habitants	300 000 habitants	
<b>France entière</b>	<b>4,2</b>	<b>4,1</b>	<b>3,8</b>	<b>4,0</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>
<b>Métropole</b>	<b>4,2</b>	<b>4,1</b>	<b>3,8</b>	<b>4,0</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>
Alsace	4,2	4,8	3,8	4,1	0,0	4,2
Aquitaine	4,3	3,9	4,5	4,1	0,0	4,1
Auvergne	4,4	4,2	0,0	3,9	0,0	4,2
Bourgogne	4,0	4,1	4,2	3,3	0,0	3,8
Bretagne	4,1	4,3	4,1	3,5	0,0	4,0
Centre	4,0	4,1	4,2	4,9	0,0	4,4
Champagne-Ardenne	4,3	3,7	4,1	3,9	0,0	4,0
Corse	5,6	4,4	5,5	0,0	0,0	5,2
Franche-Comté	4,6	4,0	3,5	2,9	0,0	3,7
Ile-de-France (hors Paris)	4,3	4,0	3,6	5,9	0,0	3,9
Languedoc-Roussillon	4,5	4,1	3,4	3,9	0,0	4,0
Limousin	4,0	0,0	3,9	3,8	0,0	3,9
Lorraine	4,1	4,7	0,0	4,3	0,0	4,4
Midi-Pyrénées	4,2	3,6	4,5	0,0	0,0	3,9
Nord-Pas-de-Calais	4,6	4,2	3,9	3,9	0,0	4,2
Basse-Normandie	4,0	3,6	0,0	4,5	0,0	4,1
Haute-Normandie	4,2	4,0	4,3	3,7	0,0	4,0
Pays de la Loire	4,1	4,2	4,0	3,9	0,0	4,0
Picardie	4,1	4,0	4,1	4,0	0,0	4,0
Poitou-Charentes	3,5	4,3	3,5	0,0	0,0	3,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,2	4,3	3,8	4,1	4,1	4,1
Rhône-Alpes	4,2	4,0	3,9	3,8	3,9	4,0
Outre-Mer	4	4,3	4,3	3,7	0,0	4,3
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	4,0	3,2	0,0	3,2	0,0	3,4
- à une CC à 4 taxes	4,2	4,0	3,9	0,0	0,0	4,1
- à un SAN	3,9	3,7	0,0	0	0,0	3,8
- à une CA ou une CU à TPU	4,2	4,1	4,0	4,0	4,1	4,1
- à une CC à TPU	4,3	4,1	4,1	0,0	0,0	4,2
- à un syndicat à contribution fiscalisée	3,8	3,9	3,0	0,0	0,0	3,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	4,4	4,1	3,7	0,0	0,0	3,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

## ◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

### 9 - Fonds de roulement au 01/01/2007 / dépenses réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette (en jours)

Fonds de roulement au 01/01/2007 : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reportés en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Dépenses réelles totales de l'exercice : dépenses réelles de fonctionnement + dépenses réelles d'investissement hors gestion active de la dette

Équivalent, en jours de dépenses réelles totales, du fonds de roulement en début d'exercice (ratio multiplié par 360 pour obtenir le nombre de jours).

**1 mois = 30 jours et 1 an = 360 jours.**

en jours

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000	De 20 000 à 50 000	De 50 000 à 100 000	De 100 000 à 300 000	Plus de 300 000	Pour l'ensemble
	habitants	habitants	habitants	habitants	habitants	
<b>France entière</b>	<b>32</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
<b>Métropole</b>	<b>32</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
Alsace	25	23	31	9	0	17
Aquitaine	27	16	21	9	0	18
Auvergne	34	35	0	16	0	29
Bourgogne	32	21	15	4	0	17
Bretagne	15	0	5	7	0	8
Centre	42	20	14	0	0	21
Champagne-Ardenne	40	30	-1	-12	0	8
Corse	24	13	14	0	0	15
Franche-Comté	29	7	4	32	0	21
Ile-de-France (hors Paris)	23	19	10	14	0	17
Languedoc-Roussillon	43	16	2	15	0	18
Limousin	25	0	12	27	0	23
Lorraine	38	5	0	39	0	27
Midi-Pyrénées	48	32	30	0	72	52
Nord-Pas-de-Calais	31	19	13	-3	0	19
Basse-Normandie	29	34	0	2	0	22
Haute-Normandie	29	17	-3	12	0	17
Pays de la Loire	28	8	13	20	0	19
Picardie	34	28	9	-6	0	19
Poitou-Charentes	33	14	10	0	0	15
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38	20	17	15	8	18
Rhône-Alpes	42	17	31	14	6	22
Outre-Mer	29	21	31	18	0	25
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	30	21	0	-12	0	5
- à une CC à 4 taxes	32	26	13	0	0	26
- à un SAN	24	32	0	0	0	29
- à une CA ou une CU à TPU	33	19	12	13	21	19
- à une CC à TPU	31	9	-33	0	0	24
- à un syndicat à contribution fiscalisée	30	19	4	0	0	19
- Non membres d'un groupement fiscalisé	22	22	21	0	0	21

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle



## Nombre de communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Les strates de population ont été construites à partir de la population totale au recensement de la population de 1999 y compris les recensements complémentaires le cas échéant pris en compte au 01/01/2007

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
France entière	504	321	82	32	4	943
Métropole	484	301	76	31	4	896
Alsace	16	4	1	2	-	23
Aquitaine	20	19	3	1	-	43
Auvergne	11	5	-	1	-	17
Bourgogne	7	7	1	1	-	16
Bretagne	26	4	4	2	-	36
Centre	24	6	3	2	-	35
Champagne-Ardenne	7	4	3	1	-	15
Corse	1	1	1	-	-	3
Franche-Comté	7	2	1	1	-	11
Ile-de-France (hors Paris)	91	119	31	1	-	242
Languedoc-Roussillon	13	7	1	3	-	24
Limousin	4	-	1	1	-	6
Lorraine	22	9	-	2	-	33
Midi-Pyrénées	20	11	1	-	1	33
Nord-Pas-de-Calais	51	24	5	1	-	81
Basse-Normandie	10	5	-	1	-	16
Haute-Normandie	16	8	1	2	-	27
Pays de la Loire	25	6	4	3	-	38
Picardie	14	5	2	1	-	22
Poitou-Charentes	6	5	3	-	-	14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	45	25	6	2	2	80
Rhône-Alpes	48	25	4	3	1	81
Outre-Mer	20	20	6	1	-	47
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	3	2	-	1	-	6
- à une CC à 4 taxes	66	22	5	-	-	93
- à un SAN	5	6	-	-	-	11
- à une CA ou une CU à TPU	249	205	55	31	4	544
- à une CC à TPU	135	29	1	-	-	165
- à un syndicat à contribution fiscalisée	19	26	4	-	-	49
- Non membres d'un groupement fiscalisé	27	31	17	-	-	75

(1) si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée alors elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

## Population des communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Les strates de population ont été construites à partir de la population totale au recensement de la population de 1999 y compris les recensements complémentaires le cas échéant pris en compte au 01/01/2007

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
France entière	7 030 316	9 725 283	5 390 678	5 046 448	2 004 573	29 197 298
Métropole	6 742 493	9 162 070	4 954 283	4 913 875	2 004 573	27 777 294
Alsace	208 214	110 438	67 163	379 053	-	764 868
Aquitaine	270 465	530 683	200 761	218 948	-	1 220 857
Auvergne	156 475	148 384	-	141 004	-	445 863
Bourgogne	90 320	218 268	52 260	153 813	-	514 661
Bretagne	344 521	114 879	236 481	368 711	-	1 064 592
Centre	342 354	183 818	180 252	253 605	-	960 029
Champagne-Ardenne	89 307	109 222	171 042	191 325	-	560 896
Corse	10 586	39 016	54 697	-	-	104 299
Franche-Comté	109 934	54 781	52 521	122 308	-	339 544
Ile-de-France (hors Paris)	1 386 133	3 596 908	2 093 525	107 042	-	7 183 608
Languedoc-Roussillon	170 472	240 789	71 428	474 036	-	956 725
Limousin	54 588	-	51 586	137 528	-	243 702
Lorraine	303 858	250 438	-	233 328	-	787 624
Midi-Pyrénées	250 758	340 573	54 421	-	398 423	1 044 175
Nord-Pas-de-Calais	685 173	732 137	408 452	219 597	-	2 045 359
Basse-Normandie	147 296	144 526	-	117 157	-	408 979
Haute-Normandie	208 550	213 116	54 076	302 017	-	777 759
Pays de la Loire	351 134	183 992	232 262	584 660	-	1 352 048
Picardie	190 700	159 316	118 447	139 210	-	607 673
Poitou-Charentes	80 412	157 512	226 413	-	-	464 337
Provence-Alpes-Côte d'Azur	620 169	844 187	395 749	303 509	1 152 963	3 316 577
Rhône-Alpes	671 074	789 087	232 747	467 024	453 187	2 613 119
Outre-Mer	287 823	563 213	436 395	132 573	-	1 420 004
<b>Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2007 (1) :</b>						
- à une CU à 4 taxes	48 923	74 487	-	150 605	-	274 015
- à une CC à 4 taxes	891 705	586 425	315 980	-	-	1 794 110
- à un SAN	73 873	161 725	-	-	-	235 598
- à une CA ou une CU à TPU	3 474 224	6 347 971	3 599 450	4 895 843	2 004 573	20 322 061
- à une CC à TPU	1 829 248	776 596	50 560	-	-	2 656 404
- à un syndicat à contribution fiscalisée	298 923	793 625	280 348	-	-	1 372 896
- Non membres d'un groupement fiscalisé	413 420	984 454	1 144 340	-	-	2 542 214

(1) si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée alors elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".